

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2004-2008

N° 46

Séance du jeudi 13 décembre 2007 à 17h00

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : Mme Katia Babey Falce.

Quarante conseillères et conseillers généraux sont présents.

Présent(e)s : Mme Katia Babey Falce, M. Pierre-Alain Borel, M. Théo Bregnard, M. Didier Capit, M. Hughes Chantraine, Mme Annie Clerc-Birambeau, M. René Curty, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Sarah Diaz, M. Roberto Di Stefano, Mme Sonia Droz-Danzinelli, M. Fabien Fivaz, Mme Aline Fleury, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, Mme Fabienne Girardin, M. Daniel Hauri, M. Xavier Huther, M. Laurent Iff, Mme Nadia Kaious Jeanneret, M. Philippe Lagger, M. Jean-Charles Legrix, Mme Emilie L'Eplattenier, M. Didier Leuba, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, M. Angelo Locorotondo, M. Pierre-André Monnard, Mme Sylvia Morel, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, M. Daniel Nussbaumer, M. Alain Parel, M. Cyril Pipoz, M. Pierre-André Rohrbach, M. Eric Santschi, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Francis Stähli, M. Christophe Ummel, M. Serge Vuilleumier.

Excusé : M. Emile Saison.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal n° 44 est adopté après modification faite par M. Musy (voir ci-après).

Mme Katia Babey Falce, présidente : Mesdames et Messieurs, je crois que nous allons pouvoir commencer cette séance du budget, ce marathon. J'espère que nous

pourrons battre le record mondial, mais il est de quatre heures et la moyenne est plutôt de six heures et demie chez nous, donc ça va être excessivement difficile. Mais on ne sait jamais, peut-être que nous courrons le marathon extrêmement vite ce soir !

En préambule, il faut que nous acceptions le procès-verbal n° 44. Des remarques ? Oui, M. Musy.

M. Daniel Musy, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. A la page 3710, "pas toujours installées de façon légale". Ça ne veut rien dire sinon. J'ai peut-être fourché, mais ce sont les yourtes qui n'étaient pas installées de façon légale (et non pas de façon illégale). Merci.

Mme Katia Babey Falce, présidente : La correction sera faite. Remerciements à la rédactrice et au preneur de son.

Je vais vous donner connaissance du courrier déposé. Nous avons un amendement des Verts et du POP sur les zones bleues. Nous le traiterons au fur et à mesure. Nous avons également un deuxième amendement des groupes POP - PS - Verts au poste 500, secrétariat des Affaires culturelles, 36 subventions accordées. Vous en aurez copies bien avant que nous en discussions.

Amendement de M. Fabien Fivaz

Depuis 2 ans, ce poste figure au budget sans que rien n'ait été fait en ville pour généraliser la zone bleue, même partiellement, et introduire un système de macarons qui fonctionne déjà à satisfaction dans de nombreuses autres villes. Nous demandons donc que le poste budgétaire soit maintenu et que le Conseil communal vienne le plus rapidement possible en 2008, avec un projet. Les crédits spéciaux devront également être modifiés en conséquence.

Fabien Fivaz, Philippe Lager, Sonia Droz-Danzinelli, Francis Stähli, Théo Bregnard

Amendement des groupes POP – PS - Verts

Afin de maintenir et d'encourager le fort terreau culturel dont notre ville peut (encore ?) se prévaloir, nous estimons nécessaire de faire un geste - en partie symbolique - envers les nombreuses associations et institutions locales. Nous ne remettons pas en cause l'indispensable rigueur dont nous devons faire preuve en cette période déficitaire ; cependant une augmentation de Fr. 25'000.- assurerait un statu quo au niveau des subventions globales, témoignant de notre attachement aux riches et diverses manifestations qui s'échelonnent tout au long de l'année ! Il s'agit de soutenir des associations telles que la Plage, qui fêtera son quinzième anniversaire cette année et qui doit faire face à une concurrence accrue en Suisse romande, ou alors le Zap théâtre qui ne reçoit actuellement aucune subvention, mais qui fait assurément vivre un quartier et rire beaucoup de personnes alentour ! Nous pourrions multiplier ces exemples à l'envi, témoins d'une volonté de faire rayonner cette ville envers et contre presque tout !

N'ayant pas la prétention de connaître l'ensemble des besoins, nous laissons au Conseil communal le soin de répartir au mieux cette légère augmentation de subventions.

Théo Bregnard, Francis Stähli, Fabienne Girardin, Pascale Gazareth, Silvia Locatelli, Serge Vuilleumier, Nadia Kaious Jeanneret, Cyril Pipoz, Philippe Lager, Fabien Fivaz, Sonia Droz Danzinelli, Mariette Mumenthaler

Amendement de M. Daniel Musy

610 Contributions - 40 Subventions accordées

Poste 4011100 Personnes morales - Impôt sur bénéfice

15'025'000.- ~~15'000'000.-~~

L'amendement s'inspire du point de vue, résumé dans le rapport de la commission, des groupes UDC et radical qui jugent le budget conservateur ou extrêmement prudent.

Le premier espère que les recettes des rentrées fiscales des personnes morales sera supérieure. Il s'opposerait à tout amendement qui péjorerait le budget.

Le second affirme que les recettes fiscales pourraient être augmentées.

Daniel Musy

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**ORDRE DU JOUR****46^e séance du Conseil général du jeudi 13 décembre 2007****à 17h00****à l'Hôtel-de-Ville**

1. Budget 2008 – Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions
 - a) Discussion générale
 - b) Discussion de détail – budget de fonctionnement
 - c) Discussion de détail – budget d'investissements
 - d) Vote des arrêtés
 - e) Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
 - f) Classement du postulat de MM. Didier Leuba, René Curty et consorts, déposé le 26 mars 2007, lié à la réhabilitation des vestiaires des Forges
2. Motion de Mme Monique Gagnebin de Pietro déposée le 3 juillet 2007 *Pourquoi ne pas donner la possibilité aux couples de se marier à l'Etat civil le samedi ?*
3. Interpellation de M. Pierre-André Rohrbach et consorts déposée le 25 septembre 2007 concernant l'arrestation du chef de la voirie de Neuchâtel
4. Interpellation de M. Xavier Hüther et consorts déposée le 25 septembre 2007 *Politique de communication et image de la Ville*
5. Interpellation de M. Fabien Fivaz et consorts déposée le 25 septembre 2007 *Aménagement de la Gare aux marchandises, évolution de la situation et prévision pour l'occupation des locaux?*
6. Autres interventions éventuellement déposées lors de la séance du 28 novembre 2007

CONSEIL COMMUNAL

N. B. Une collation sera offerte pendant la pause.

Rapport de la commission financière **Budget 2008**

Membres de la commission

Mmes et MM.

Katia Babey Falce (PS)

Pierre-Alain Borel (PS)

Didier Capit (PS)

Annie Clerc-Birambeau (PS)

Fabien Fivaz (Verts)

Pascale Gazareth (POP)

Fabienne Girardin (POP)

Laurent Iff (Lib-ppn)

Philippe Lager (Verts)

Jean-Charles Legrix (UDC)

Pierre-André Monnard (Lib-ppn)

Sylvia Morel (Rad)

Daniel Musy (PS)

Alain Parel (UDC)

Marc Schafroth (UDC)

Le Conseil communal, in corpore, a participé aux séances de la commission, ainsi que M. René Barbezat, chef du service financier.

Conformément au tournus habituel, le nouveau bureau a été constitué, comme suit :

Président : Daniel Musy (PS)

Vice-président : Marc Schafroth (UDC)

Rapporteur : Pierre Alain Borel (PS)

En préambule, le président souhaite que les débats puissent se dérouler de manière constructive et dans la sérénité.

Point de situation sur quelques dossiers d'actualité

Musée des Beaux-Arts (MBA)

M. Veya revient sur l'information envoyée aux membres de la Commission financière et aux membres de la Commission du MBA et refait la chronologie des événements, ayant conduit à un dépassement du budget prévu pour la publication du catalogue.

La commission remercie le Conseil communal pour sa transparence.

Un commissaire souligne la fausse économie d'avoir confié une partie du travail à des étudiants de l'Université, obligeant le conservateur à reprendre lui-même une grande partie de ce qui avait été fait, alors que la nomination d'un assistant scientifique aurait certainement permis de faire plus vite et moins cher.

Secteur Jeunesse

Le Conseil communal indique qu'il a entamé une réflexion sur le secteur de la jeunesse, en profitant, notamment, du prochain départ à la retraite du responsable du Centre d'animation et de rencontre.

Des réflexions sur la politique de la jeunesse sont en cours. Il est prévu de créer un service de la jeunesse qui regrouperait le CAR, ainsi que le repas de l'écolier, les crèches, l'accueil extra scolaire, et tous les projets relevant du délégué à la jeunesse.

En conséquence le responsable du CAR sera remplacé par un animateur responsable (entre 80% et 100% pour la partie animation et conduite de l'équipe), alors que la partie gestion, finance, etc. reviendrait au nouveau chef du service de la jeunesse. Ce dernier reprendrait également les tâches dévolues au délégué à la jeunesse.

A la question de savoir si c'est le délégué à la jeunesse actuel qui reprendra le poste de chef de service, le Conseil communal répond que les choses sont ouvertes et que le poste en question a été mis au concours et la décision interviendra à fin novembre.

Marquise de la rue du marché

Lors de la demande de crédit pour le réaménagement de la place du marché, le Conseil communal avait indiqué que la marquise ne serait pas financée par la Ville, puisqu'en contrepartie le trottoir serait entièrement remis à neuf. Le coût des travaux pour la marquise était devisé à CHF 80'000.-.

Toutefois, le propriétaire de l'immeuble a présenté un projet pour une marquise plus large que prévu et courant sur toute la longueur du bâtiment en continuité de la place Espacité. Le coût projeté est de très loin supérieur à l'estimation faite par la Ville. Dans ces conditions le propriétaire a demandé une participation financière à la Ville.

Le Conseil communal a tout d'abord précisé que ces travaux apporteraient une plus-value importante au bâtiment. Cependant, en fonction de la première estimation de départ qui était peut-être trop faible et du fait que le projet proposé par le propriétaire allait au-delà de ce qui avait été imaginé, le Conseil communal a tout d'abord demandé aux travaux publics de contrôler les devis, avant de déterminer s'il accédera à la demande du propriétaire. Dans tous les cas, un éventuel soutien ne dépassera pas la limite de compétence du Conseil communal, soit jusqu'à CHF 100'000.- au plus.

La commission demande que le propriétaire puisse présenter plusieurs offres afin de pouvoir faire une comparaison.

Actions du groupe E

Après plusieurs tergiversations et en l'absence de réponses claires de l'Etat, il a finalement été décidé de vendre les actions du groupe E que détient la Ville à SIRUN. Le prix a été fixé à CHF 1'100.-, lequel a été validé par une contre-expertise. Cette vente représentera une plus-value d'environ 9 millions et constituera l'aboutissement de la promesse faite par le Conseil communal en 2004.

Un commissaire s'étonne que le chef du DGT ne soit sensible à l'importance que représenterait un second siège au Conseil d'administration du groupe E, en terme d'influence sur la politique énergétique.

Le Conseil communal explique qu'en plus du siège de l'Etat, un second siège pourrait être occupé par Sirun, ce qui permettrait tout de même de maintenir deux neuchâtelois au Conseil d'administration du groupe E, pour autant que ce dernier accepte ce principe.

D'autre part, la vente d'une partie des actions SIM au Locle permettra la dissolution d'une partie de la réserve affectée, créée au moment de la création de SIM.

Si cette opération améliorera la fortune de la Ville, la question sera de savoir s'il vaut mieux affecter ce montant à une réduction des emprunts, ce qui à terme améliore le compte d'exploitation, ou plutôt à des travaux importants.

Sombaille Jeunesse

Un projet d'intégrer dans une Fondation la Maison des jeunes et Sombaille Jeunesse (institution communale, mais financée par l'Etat) est sur la table du Conseil communal. Ce projet devrait aboutir début 2008, sauf si des problèmes juridiques devaient se faire jour.

Situation générale

Les premières estimations laissent apparaître un déficit pour 2007 entre 3 et 5 millions, ce qui est conforme aux objectifs du Conseil communal.

Si la situation s'améliore, elle reste malgré tout préoccupante, ce d'autant que la situation économique est florissante, ce qui devrait normalement permettre à la Ville de connaître des exercices bénéficiaires. Ainsi, malgré les efforts de restructurations entrepris et les restrictions importantes que nous avons connus au cours de cette législature, on constate un déséquilibre structurel au niveau des recettes.

A la question de savoir si les pertes sur les recettes fiscales ont pu être réduites en fonction des nouvelles mesures introduites par le Conseil d'Etat en début d'année, il est répondu qu'une baisse est effectivement constatée, mais que celle-ci s'explique aussi par des raisons techniques, puisque la part encaissée par

la commune a été réduite de 100% à 70% de l'impôt, la part non encaissée a aussi été réduite d'autant.

Pour élaborer le budget 2008, le Conseil communal a souhaité se fixer comme maximum de déficit, le déficit enregistré en 2006, soit env. 5,6 millions. Il a également souhaité sortir du régime d'exception sur les salaires en supprimant la réduction de 2,5%.

Pour le Conseil communal, il sera important de tenir la discipline et de ne surtout pas faire preuve de plus de légèreté juste avant les élections, sans quoi cela ne serait pas compris de ceux qui ont fait des sacrifices. La rigueur doit être comprise dans la durée.

Un commissaire demande si des recettes supplémentaires devraient arriver et quand on pourra arrêter de faire des économies. Il remercie par ailleurs le Conseil communal pour son travail et le félicite qu'on approche à nouveau les chiffres noirs.

Un autre commissaire insiste pour dire que l'amélioration constatée devra aussi permettre de reprendre l'entretien des bâtiments qui avait été négligé et qui contribue aussi à l'attractivité de la Ville.

Un troisième commissaire s'interroge sur le temps que va encore durer la période faste que nous connaissons, ainsi que sur l'«état de santé» de l'administration qui a passablement été mise à mal.

Le Conseil communal explique qu'en discutant avec des banquiers, des fiduciaires, des entreprises, chacun use de superlatifs pour qualifier la situation actuelle surtout s'agissant de l'horlogerie et de son effet d'entraînement sur l'industrie.

Toutefois, on constate aussi des points de rupture, certaines entreprises connaissent des problèmes de qualité, en raison de difficultés pour trouver de la matière première de bonne qualité ou de la main d'œuvre qualifiée.

L'application de l'arrêté Bonny à l'ensemble du canton est remise en cause et pour l'instant les intentions du Conseil d'Etat sur l'étendue de cette application sont inconnues.

En dehors de l'horlogerie, les choses sont plus mitigées et oscillent entre baisse et stabilité.

Ainsi, en fonction des bons résultats déjà connus, les rentrées fiscales des personnes morales ne devraient pas baisser avant 2010, même si un retournement de la situation économique se produit.

Par contre, on constate une stagnation préoccupante des rentrées fiscales liées aux personnes physiques.

S'agissant du moral dans l'administration, on constate que beaucoup de services ont vécu ou vivent des transformations importantes générant inquiétudes et

incertitudes, sans compter un volume de travail important à mettre en relation avec une réduction des effectifs et des nouveaux projets importants.

Au niveau de la police les choses tendent à se stabiliser; le service du domaine public (SDP) prend peu à peu ses marques, alors qu'au SIS, un inventaire des revendications a été fait et que des solutions ont été cherchées afin de remédier surtout aux problèmes d'horaires. 93% des collaborateurs se sont déclarés satisfaits.

Divers

Un commissaire se dit un peu choqué que des enfants aient été sollicités pour vendre des tortues afin de financer les travaux de la Grande fontaine.

Le Conseil communal explique que les classes et les enfants qui ont participé à cette action étaient volontaires, qu'une part du produit de la vente leur revenait et qu'il s'agissait surtout de permettre aux enfants et à la population en général de s'impliquer pour la rénovation d'un symbole important de la ville.

Compte tenu des recettes que cela génère, un commissaire demande si on ne devrait pas installer davantage de radars fixes, notamment aux abords des écoles.

Le Conseil communal explique que l'idée est de marquer les entrées de la ville avec des radars fixes, afin d'indiquer aux conducteurs de « ralentir d'une manière générale » ; c'est pourquoi, c'est là qu'ils ont été installés en priorité. D'autre part, le Conseil communal refuse d'installer des radars dans une logique économique.

Des interventions ont été faites au niveau du Grand Conseil pour que l'Etat réduise le pourcentage qu'il s'arroge (actuellement 50%) sur le montant des amendes perçues grâce aux contrôles faits par les communes.

Discussions par dicastère

Dicastère de Monsieur Didier Berberat

Bien qu'on ait rencontré une légère baisse de la démographie, aucune nouvelle classe n'a été supprimée. En effet, suite aux efforts de réduction des classes (-13 classes) entrepris au cours des dernières années, l'effectif moyen par classe a été réduit cette année à l'école primaire de 0,34, et de 0,13 à l'école secondaire. A l'école enfantine, l'effectif a même légèrement augmenté de 0,13. Dès lors, la Ville est tout à fait dans la fourchette imposée par le Canton. Ainsi, même si elle se situe plutôt dans la partie supérieure, on constate cependant que les disparités avec d'autres communes se sont légèrement réduites.

A la question d'un commissaire, qui s'interroge pour savoir quelles seraient les conséquences du non-respect de la fourchette imposée par le Canton, le Conseil communal explique que les classes « en trop » seraient laissées entièrement à la charge de la commune.

Un commissaire demande quelle réflexion le Conseil communal a mené sur l'avenir du collège musical, dans la mesure où le Canton a réduit ses subventions. Le collège musical n'est-il pas condamné à terme ?

Le Conseil communal explique que la subvention communale est d'environ CHF 490'000.- contre environ CHF 15'000.- pour le Canton (contre CHF 50'000.- précédemment). Dans ces conditions, même si ce manque est important, il est moindre par rapport au budget de l'institution, ce d'autant que la Loterie romande, a par son soutien, en partie, compensé la réduction de l'aide cantonale.

D'autre part, il est à relever l'importance du collège musical pour les élèves de notre ville. En effet, en cas de disparition du collège musical, c'est quelque 200 élèves qui devraient être accueillis au conservatoire, ce qui du point de vue des infrastructures ne serait pas possible et ce qui d'ailleurs a fait envisager à Mme Perrinjaquet, cheffe du DECS, d'introduire un numerus clausus.

Par contre, le Conseil communal a pris contact avec le DECS pour voir comment Collège musical et le Conservatoire pourraient mieux collaborer.

S'agissant du Chalet d'Arveyes, un commissaire se demande si on ne pourrait pas faire du bénéfice.

Le Conseil communal explique qu'en fonction de l'accord trouvé avec l'ancien gérant, il était difficile de faire mieux. Par contre, des réflexions sont en cours avec la Ville de Neuchâtel et l'Etat pour imaginer une gestion en commun des chalets permettant l'accueil des camps de ski.

La commission et le Conseil communal manifestent leur inquiétude quant à l'augmentation du budget liée aux crèches. En effet, depuis 2003, ce budget a augmenté de 460%, alors que le nombre de places a augmenté uniquement de quelques unités.

Cette augmentation s'explique d'une part par l'accroissement des exigences de l'Etat face aux crèches, mais aussi par le fait que l'Etat a reconnu davantage de crèches qui existaient déjà, sans pour autant que la commune ait à se prononcer.

Ainsi, si on peut se féliciter que la qualité soit en augmentation, on ne peut que constater que les montants qui y seront consacrés ne pourront pas être utilisés pour le développement du parascolaire, secteur qui nécessiterait un soutien accru.

D'autre part, le dossier de la crèche de l'hôpital inquiète, dans la mesure où l'Etat estime que cette crèche d'entreprise devrait « sortir » d'Hôpital neuchâtelois pour être reprise financièrement par la Ville.

Dicastère de Monsieur Pierre Hainard

Le Conseil communal explique que plusieurs collaborateurs du cimetière sont malades, il en va de même pour ceux des espaces verts, dont 5 personnes sur 30 souffrent de problèmes de santé liés à leur emploi.

Pour remédier à ce problème, le Conseil communal a introduit :

- des cours de gymnastique pour la voirie ;
- une vaccination contre la grippe, dès 50 ans ;
- une première réduction de l'horaire de travail après 50 ans, puis une seconde après 55 ans ;

Il envisage en outre d'introduire une annualisation du temps de travail (si bien que les jours où les collaborateurs sont engagés sur l'enlèvement de la neige, ils peuvent être dispensés d'accomplir en plus leur horaire normal).

Il est à signaler toutefois que malgré ces problèmes, l'entretien courant du cimetière a pu se faire grâce au renfort d'autres collaborateurs de la voirie.

A la question d'un commissaire sur l'augmentation du budget liée au service informatique, le Conseil communal explique que la fusion du service communal avec le service cantonal aura permis, toutes choses égales par ailleurs, de réaliser des économies. L'augmentation s'explique d'une part, par le fait que toute une série de charges auparavant réparties dans les services ont été centralisées au service informatique (frais de photocopies, par ex.) et d'autre part, par le fait qu'il a fallu renouveler plusieurs licences pour des produits spécifiques, voire acquérir de nouveaux logiciels (police des habitants, par ex.).

Le Conseil communal précise sur ce point que sa politique consiste d'abord à essayer de trouver un produit qui existe déjà sur le marché, avant de demander un développement sur mesure.

S'agissant de l'enlèvement de la neige, un commissaire s'étonne qu'aucune mention du mandat confié par le Canton pour le déneigement et le salage de certaines routes cantonales, ne soit faite.

Le Conseil communal explique que ce mandat a été finalisé après l'élaboration du budget et surtout que les coûts relatifs à la neige étant très aléatoires, cela n'aurait pas fait beaucoup de sens de prévoir une recette aléatoire (en fonction du nombre d'interventions), alors que le coût total est aussi très variable.

Finalement, il est décidé d'introduire un montant de CHF 30'000.- pour tenir compte de l'ensemble des travaux réalisés pour l'Etat.

Dicastère de Monsieur Jean-Pierre Veya

Le Conseil communal précise que le poste de Mme Evéquoz, nouvelle directrice des institutions muséales, a été réparti sur les 3 musées concernés.

A l'interrogation d'un commissaire souhaitant savoir où en étaient les discussions avec les investisseurs pour le projet du stade de la Charrière, il est répondu qu'il s'agit là d'un dossier très complexe, investisseurs et Conseil communal attendant chacun que l'autre prenne des engagements forts.

Finalement les choses avancent et la prochaine étape sera que les investisseurs présentent des propositions, un plan spécial et une étude d'impact au Conseil communal. L'investisseur principal recherche également d'autres partenaires notamment pour les parties immobilières et hôtelières. Il est à craindre que s'il ne trouve pas ces partenaires, il renonce à son projet, quand bien même la Ville aura fait tout ce qu'elle pouvait en restant dans les limites de la législation.

En reprenant le détail des subventions à verser aux institutions théâtrales, certains membres de la commission ont constaté que le poste Activités théâtrales est diminué de CHF 25'000.- par rapport à l'an passé. Dès lors, ils proposent de réintroduire ce montant et d'en faire profiter certaines associations qui travaillent beaucoup avec des bénévoles comme l'ABC, Bikini Test ou la Plage des 6 pompes.

Le Conseil communal a réexaminé dernièrement l'ensemble des subventions accordées, d'autre part, il réaffirme sa volonté de s'en tenir à une certaine rigueur et explique qu'il a déjà manifesté son soutien à beaucoup de ces associations, soit en ne réduisant pas leur subvention, soit en versant un montant supplémentaire en fonction de leur anniversaire, etc...

D'autres commissaires estiment que les associations sportives, qui font aussi beaucoup pour la population en s'appuyant sur des bénévoles, pourraient également voir leur subvention améliorée et ne partagent pas l'idée d'augmenter les subventions à la culture.

Le Conseil communal rappelle que les associations sportives profitent déjà de subventions indirectes importantes en fonction des prix de location des installations sportives qui sont pratiqués et qui souvent ne couvrent même pas les frais.

Finalement, le budget culturel est maintenu en l'état, certains commissaires annonçant cependant que leur groupe pourrait proposer des amendements sur cette question au moment du débat au Conseil général.

Dicastère de Madame Josette Frésard

Dans les précédents budgets un montant avait été prévu en recette pour l'encaissement des vignettes « zone bleue ». Toutefois, ce projet n'ayant pas encore abouti, aucun montant n'a jamais été encaissé.

Cet élément devra être repris dans le cadre de la politique de stationnement qui devra être développée.

Les membres de la commission mettent en évidence les lacunes qui ont été mises à jour dans la coordination et l'information par rapport aux travaux qui ont eu lieu en ville et où manifestement les liens entre urbanisme, SDP et travaux publics doivent être améliorés.

Dicastère de Monsieur Laurent Kurth

Le Conseil communal explique que l'augmentation de CHF 300'000.- des charges liées aux transports publics s'explique par une augmentation de la facture globale et non par un report de charges de la part du canton. En effet, l'ensemble des frais de transports urbains et régionaux est attribué à un pot commun dont est déduite la participation de la Confédération. Le Canton prend ensuite la moitié à sa charge et répartit le solde sur les communes en fonction d'une clé de répartition.

Un commissaire demande, dans la mesure où le prélèvement de 2,5% sur les salaires des collaborateurs sera abandonné, si la contribution pour les partis ne devrait pas non plus, par analogie, être rétablie à 100%.

Pour le Conseil communal, l'analogie est plutôt à faire avec les subventions pour les associations, pour lesquelles la réduction a été maintenue.

Finalement la commission décide de reprendre cette question lors de sa première séance du budget 2009, afin de déterminer s'il convient de rétablir la contribution à hauteur de ce qui est prévu par le règlement ou s'il convient de modifier les textes légaux.

Dans la mesure où les absences du personnel pour plus de 3 jours représentent 30 personnes absentes en permanence et en considérant que le service des ressources humaines et le Conseil communal ont pris ce problème en main, un commissaire demande si on ne devrait pas budgéter en recette un montant représentant l'économie qui sera ainsi réalisée. Car en effet, si les gens sont vraiment malades, les assurances prendront en charge les salaires en question ou si les personnes abusent du système, le Conseil communal devra s'en séparer, ce qui dans un cas comme dans l'autre engendrera une économie.

Si le Conseil communal comprend l'objectif qui est proposé, il estime qu'il est difficile d'inscrire une baisse de charge en recette, ce d'autant que c'est le prochain Conseil communal qui devra mettre en œuvre cet objectif, alors que malgré toutes les bonnes intentions, rien ne permet de garantir qu'il pourra se réaliser.

Devant l'inquiétude d'un commissaire sur le poids que représente pour un service le non-remplacement des absences prolongées, le Conseil communal explique qu'il est vrai que beaucoup de services fonctionnent avec un effectif minimum et qu'ils jonglent souvent avec du retard à rattraper, des nouveaux projets, etc.. Ainsi, le Conseil communal a souvent renoncé aux délais de carences.

D'autre part, l'introduction du nouveau certificat de salaire ne devrait pas causer de difficultés aux collaborateurs, dans la mesure où les frais remboursés sont

vraiment des frais effectifs et ne constituent pas un moyen de défiscaliser une partie du revenu. D'ailleurs la pratique de la Ville en cette matière vient d'être validée par l'autorité fiscale.

Le Conseil communal a entamé une réflexion afin d'harmoniser pour l'ensemble des services et des dicastères, ce qu'est une heure supplémentaire tout en tenant compte des spécificités (SIS, enlèvement de la neige, etc..).

Le président de la commission souhaite revenir sur les difficultés de coordination entre l'urbanisme, le SDP et les travaux publics (couacs dans la planification des travaux, conférence de presse de l'ingénieur communal sur les travaux de la place du marché qui ignore comment le SDP réglera le trafic, zones 30 dont les panneaux sont barrés pour permettre aux bus de passer plus vite, etc..).

Le Conseil communal, qui est conscient des difficultés évoquées, relève que tous les services en question ont connu beaucoup de changements au niveau des collaborateurs, de même le SDP qui doit encore trouver ses marques a connu beaucoup d'absences pour maladie. D'autre part, ces services sont souvent et beaucoup sollicités pour des projets importants et/ou urgents (implantation d'une nouvelle entreprise, projet d'aménagement de la gare, aménagement du Crêt-du-Loche, etc..).

De plus, ces dossiers sont souvent très complexes et les décisions du Conseil général peuvent venir bouleverser les planifications, sans compter la météo et les autres partenaires (entrepreneurs privés, CFF, etc..) qui tous ont leurs priorités.

S'agissant des personnes morales, les réflexions du Canton sur une péréquation cantonale reprendront au printemps 2008. Toutefois, mis à part l'initiative communale de La Chaux-de-Fonds, toutes les autres interventions sur ce sujet ont été faites par des communes contributrices afin d'obtenir une baisse. Des contacts sont en cours avec les communes qui bénéficient de la péréquation, afin qu'elles puissent aussi donner leur point de vue, donnant ainsi au Grand Conseil une vision plus globale de la situation.

Budget des investissements

Afin de faciliter son travail, le Conseil communal a décidé de classer les investissements en 3 catégories (ceux qui sont dans une logique économique propre et qui sont financés, par exemple, par des taxes, ceux qui permettront de générer des recettes, les autres). De même, le désinvestissement, comme par exemple la vente d'un terrain permettant d'en acquérir un autre, sera désormais aussi pris en compte.

Crédits spéciaux

Le Conseil communal précise que les petits travaux d'entretien concernant les écoles sont budgétés dans les comptes de fonctionnement, alors que les travaux plus importants trouvent leur place dans les crédits spéciaux. Toutefois, depuis des années, les travaux se sont limités au strict minimum. Le renouvellement de

l'équipement des classes (tables et chaises) se fait au rythme de 4 par an environ.

Le crédit de CHF 100'000.- pour les trottoirs continus permettra de terminer les zones qui ont été commencées et de marquer physiquement, comme l'impose la législation, les entrées de ces zones.

Concernant l'urbanisme, le montant inscrit ne correspond pas au total des différents projets mentionnés. En effet cela traduit une vision volontariste du Conseil communal qui, parmi ces différents projets, entend mettre en œuvre les plus opportuns en fonction des circonstances tout en se limitant à l'enveloppe prévue.

Le montant prévu pour le parking d'échange n'est pas destiné à couvrir l'ensemble d'un projet encore à élaborer, mais à permettre l'achat d'un éventuel terrain et cas échéant à permettre d'entreprendre un minimum de choses avant de venir devant le Conseil général avec un rapport.

Un commissaire demande, dans la mesure où le choix du futur logiciel pour le SIS peut s'avérer être un choix politique, si la question ne devrait pas être portée devant le Conseil général.

Le Conseil Communal explique qu'il est encore trop tôt pour faire un choix entre le système utilisé par le Canton (Saga) et celui utilisé par la Ville de Neuchâtel (Gary). Toutefois, il est probable que les aspects techniques, l'emportent sur les aspects politiques, ce d'autant que le choix pour l'un ou l'autre système aura des influences sur la certification du SIS et donc sur le taux de remboursement de certaines interventions.

Dès le 13 décembre, les lignes de bus 10 et 11 seront améliorées, notamment en prolongeant la ligne et en augmentant les cadences. Toutefois, des améliorations demanderont l'emploi de nouveaux véhicules, lesquels nécessitent des aménagements du parcours (places de rebroussements, etc..), c'est ce qui explique le crédit qui est prévu.

D'un point de vue général, on constate que la Ville s'étant séparée de passablement de services (SIC, police, SIM, etc.), le montant des charges globales a été réduit, ce qui péjore le ratio entre charges et investissements et par conséquent réduit notre capacité de développement ou tout simplement de renouvellement.

Prise de position des partis

Parti socialiste

Les efforts demandés et les restructurations entreprises et abouties portent leurs fruits et les résultats sont visibles et lisibles. Néanmoins, le budget 2008 reste un budget d'austérité, un budget maintenant la ligne tracée, un budget donnant la priorité à la continuité de l'effort demandé, un budget encore porteur de réformes structurelles.

Pour tout le travail accompli, nous remercions les autorités et surtout l'ensemble du personnel de la Ville pour les efforts fournis ceux-ci ayant parfois apporté déstabilisation, travail supplémentaire et difficultés à se projeter positivement sur l'avenir de leur poste.

Au vu de l'évolution favorable des comptes, le CC a pu renoncer au prélèvement de solidarité de 2,5% auprès des fonctionnaires ce dont nous nous félicitons. Le caractère temporaire a été respecté et nous remercions le Conseil communal d'avoir respecté son engagement.

La situation financière se redresse, des tendances significatives s'inversent mais sans toutefois retrouver les couleurs qu'on aimerait lire.

Les mesures d'assainissement entreprises doivent permettre maintenant de produire des améliorations sociales, des aménagements urbains et sportifs et des infrastructures d'accueil pour les familles et donc aussi des améliorations pour les entreprises. Si nous devons rester vigilants, nous devons aussi montrer une image volontaire et dynamique, formuler des propositions innovantes, refuser l'immobilisme. Ceci à notre niveau, au niveau de la Ville elle-même mais aussi au niveau de l'Etat.

En conclusion, nous dirons que derrière les chamboulements et les sacrifices demandés on voit peu à peu se dessiner un fonctionnement normalisé.

Le budget 2008 est encore un budget d'assainissement. Même s'il ne faut pas relâcher l'effort, il faudra tenir compte des attentes de la population et redonner des couleurs à la ville, préparer l'avenir dont on a besoin. Le PS acceptera le budget.

Union démocratique du centre

La très forte pression exercée par le groupe UDC autant au Conseil général qu'en commission financière dès son arrivée en 2004 sur la scène politique locale en vue de réduire les dépenses et de ne pas augmenter les impôts commence à porter ses fruits.

Alors que le budget 2005 présentait à l'époque un déficit prévu de 15 millions, celui que nous sommes appelés à voter aujourd'hui pour l'exercice 2008 présente un déficit projeté proche des 5 millions soit trois fois moins.

Néanmoins, un déficit de 5,2 millions nous inquiète beaucoup et ne peut en aucune manière nous satisfaire, surtout du fait que nous sommes en période de très haute conjoncture, moment idéal pour présenter un budget positif.

Nous sommes conscients que pour dynamiser une ville, il est nécessaire de ne pas stopper tous les projets, mais des investissements à hauteur de 30 millions sont trop importants. Chaque franc investi aujourd'hui grèvera durablement les comptes de fonctionnement de demain par des charges d'amortissements.

Si notre groupe salue la mise en place de différentes fusions, regroupement et mesures de restructuration, il est déçu de ne pas voir des économies plus significatives dans les faits.

Ce budget est certainement conservateur, et nous espérons vivement que les recettes réelles soient supérieures aux prévisions, essentiellement dans la rubrique des rentrées fiscales des personnes morales et que les pertes sur débiteurs soient inférieures à celles planifiées.

Les projets importants prévus autant à la gare aux marchandises que l'implantation de nouvelles entreprises au Crêt-du-Loche sont pour nous très réjouissants. Il faut toutefois être très attentif pour faciliter la vie des petits commerces au centre-ville afin d'éviter qu'ils ne doivent fermer et que la vie de la cité s'en trouve ternie.

Nous voulons saluer les efforts entrepris par le Conseil communal pour mettre en place des restructurations qui génèrent des économies. La nouvelle gestion rigoureuse de l'absentéisme en vue de baisser les primes d'allocation pour pertes de gain anormalement élevées était nécessaire.

Les efforts importants faits par la fonction publique sont réjouissants et nous voulons remercier l'ensemble du personnel pour sa participation à l'assainissement des finances communales au travers de sa contribution de solidarité de 2,5 % en 2006 et 2007.

Un bout de chemin a été fait mais la route est encore longue pour arriver à l'équilibre budgétaire indispensable à terme.

Le groupe UDC acceptera ce budget tel que présenté avec sérieux par le Conseil communal mais s'opposera à tout amendement qui péjorerait le budget.

Les Verts

Depuis de nombreuses années, la Ville accumule les budgets déficitaires et 2008 ne fait pas exception malgré la très bonne conjoncture actuelle. Cette situation est alarmante parce que la haute conjoncture n'est jamais définitive et à terme, la Ville pourrait à nouveau plonger dans le marasme qu'elle a déjà souvent traversé.

Mais les efforts consentis par l'administration et la population commencent toutefois à porter leurs fruits. En quelques années, nous sommes passés progressivement de déficits abyssaux à un déficit que l'on pourrait presque qualifier de raisonnable. Le Conseil communal s'était fixé comme objectif d'avoir un budget meilleur que les comptes 2006 et il a tenu ses promesses. Et la fortune de la Ville permet cette année encore de faire passer ce déficit auprès des instances cantonales.

Comme les années précédentes, la question des recettes n'a pas véritablement été abordée. Si nous comprenons que les décisions se prennent généralement au niveau supérieur, cette question ne doit pas être négligée pour autant et les

discussions concernant la péréquation sur les personnes morales doivent continuer, de même que la réintroduction de l'impôt foncier qui à notre avis doit permettre non seulement d'augmenter les recettes mais plus généralement de servir comme un outil nécessaire de l'aménagement du territoire.

Il faut ajouter que notre Ville a enfin des projets importants pour son développement. Les aménagements du Crêt-du-Loche et de la gare aux marchandises sont des axes de développement forts qui permettent d'entrevoir l'avenir de la Ville sous un jour meilleur. Et ce déficit tient compte d'une amélioration notable des conditions de travail avec la suppression de la contribution de solidarité que nous appelions de nos vœux lors des comptes 2006.

Le budget 2008 est le dernier de la présente législature et il nous paraît intéressant de faire un premier bilan à travers des remarques qui ne sont pas nécessairement positives, mais se veulent constructives.

De notre point de vue, de nombreux efforts ont été réalisés par le Conseil communal mais nous regrettons que dans la plupart des cas, seuls les aspects économiques, à travers les économies structurelles et les tentatives de redynamiser la région par les projets du Crêt-du-Loche et de la gare aux marchandises, pour prendre deux exemples majeurs, ont été pris en compte. La situation financière de la Ville très préoccupante a, certes, demandé d'axer les efforts sur ce plan. Cependant, le développement durable, dont on parle dans tous les rapports du Conseil communal, exige une complémentarité entre l'économie, le social et l'environnement. Et ces deux derniers points ont été trop souvent négligés.

Au niveau social, la fonction publique est toujours sous pression. L'abandon de la contribution de solidarité ne suffit pas pour dire que tout va pour le mieux. Nous regrettons que le maintien des délais de carence ait été prolongé, ils mettent souvent les services dans des situations inconfortables et les prestations offertes autant que les conditions de travail se sont malheureusement détériorées.

Certains services, en particulier au sein du dicastère des travaux publics, voient leurs effectifs lourdement diminués pour des arrêts maladie prolongés. Cette situation n'est pas acceptable et ne peut pas continuer.

Au niveau de l'environnement, la législature n'a pas apporté de véritable réponse. Les projets sont proposés au coup par coup, sans réelle conception. Il reste presque tout à faire si nous désirons nous montrer à la hauteur de nombreuses autres villes de Suisse. Ainsi, pour les Verts, la question de la mobilité en ville et vers la ville n'est de loin pas réglée et nécessitera d'être prise sérieusement en compte ces prochaines années. L'attractivité de la ville en dépend et il ne nous faudra pas seulement chercher des appuis auprès du Canton. Nous formons avec la Ville du Locle et la France voisine une agglomération reconnue par la Confédération et nous avons sans doute raté ici une opportunité d'en profiter en laissant cette question aux seules autorités cantonales.

Dans le même ordre d'idée, les Verts regrettent que la volonté de généraliser la zone bleue au centre-ville, inscrite depuis deux ans au budget, ait été abandonnée en 2008, et pour terminer, qu'un réel plan cycliste n'existe pas.

Tous ces aspects du développement durable de notre ville auraient pu être traités par la commission du même nom instituée il y a deux ans déjà pour traiter des questions liées à l'agenda 21. Mais le Conseil communal n'a malheureusement pas jugé prioritaire de mettre cette structure en place. Nous perdons du temps qu'il sera de plus en plus difficile de rattraper.

Nous terminerons sur une note plus positive en affirmant que le Conseil communal a travaillé avec conviction et n'a pas plié face à une situation qui était plus que difficile. Nous le remercions pour son travail, ainsi que tous les services et employés de la Ville.

Les Verts accepteront ce budget. C'est un des meilleurs depuis de nombreuses années et il est acceptable et le meilleur possible en l'état actuel de la situation.

Parti libéral-ppn

Le groupe Libéral-ppn tient à remercier le Conseil communal, le personnel de l'administration et la population chaux-de-fonnière pour les efforts consentis et pour ceux qui devront encore l'être dans les années à venir. Malheureusement, cette somme d'efforts ne permet toujours pas de présenter un budget équilibré, quand bien même la conjoncture se porte bien.

Si le déficit annoncé pour le budget 2008 est conforme à l'objectif que s'était fixé le Conseil communal, à savoir qu'il est inférieur au déficit 2006, il est encore éloigné de celui que notre groupe a fixé depuis de nombreuses années, qui est de présenter un budget équilibré. Toutefois, nous remarquons que les restructurations mises en place commencent à porter leurs fruits, ce qui laisse à penser que la situation financière de la commune tendra à s'améliorer à moyen terme.

Malheureusement, dans de nombreux domaines, nous ne pouvons que constater que les charges facturées à la commune par l'Etat, soit par décision du Conseil d'Etat, soit par l'entrée en vigueur de nouvelles lois, sont en forte hausse. Ces augmentations, sur lesquelles nous n'avons aucune prise, réduisent à néant tous les efforts d'économie réalisés et nous le déplorons. Nous espérons que la politique menée par l'Etat en la matière permettra de présenter un budget cantonal équilibré et des comptes bénéficiaires, ce qui serait la moindre des choses.

Nous remercions le Conseil communal pour l'élaboration consciencieuse du budget 2008 en réitérant notre vœu que les exercices futurs tendent vers l'équilibre. Nous soutiendrons les démarches que l'exécutif entreprendra pour défendre les intérêts de la commune face à ceux du canton. Notre groupe acceptera le budget 2008.

POP

Le POP donne acte au Conseil Communal pour le travail effectué pour élaborer ce budget 2008. Il le remercie en particulier pour les efforts faits pour sortir la Ville de la situation budgétaire difficile dans laquelle elle se trouve encore. Il regrette toutefois que les mesures au niveau des recettes, qui sont essentielles pour rétablir un équilibre budgétaire durable, s'enlisent au niveau cantonal dont elles dépendent. Comparativement, les mesures d'organisation et de restructuration des services communaux avancent au pas de charge. Si elles génèrent des économies, elles ne se font pas sans dégâts pour le personnel communal comme pour la population. Et surtout, leurs effets sont souvent annulés par l'augmentation régulière des charges dépendantes de décisions cantonales. Ainsi, ce budget 2008 reste un budget d'austérité, déficitaire malgré la très bonne conjoncture économique et les mesures de réductions des charges sous contrôle de la Ville. Il est donc clairement insatisfaisant.

Plus qu'insatisfaisant, il est surtout préoccupant. La bonne conjoncture économique ne profite pas à l'ensemble de la population : les impôts des personnes physiques stagnent, les personnes qui recourent à l'aide sociale sont toujours aussi nombreuses, et une hausse des bénéficiaires de l'allocation communale est anticipée pour 2008. Une partie de la population reste donc durablement fragilisée. Pour elle plus particulièrement, il est essentiel que la Ville retrouve rapidement sa pleine capacité à fournir à la population des prestations étendues et gratuites et à soutenir les associations qui animent la commune ou qui contribuent au bien-être de ses habitant-e-s.

De la même manière, les efforts demandés au personnel communal ne pourront l'être encore des années. Nous saluons bien évidemment la suppression de la retenue de solidarité de 2,5% sur les salaires ; mais d'autres mesures pénibles sont maintenues qui pèsent parfois lourdement sur les conditions de travail des employé-e-s communaux comme sur les prestations à la population. De fait, les vraies difficultés perdurent : délai de carence, effectifs restreints et surcharge de travail. Nous remercions cette année encore l'ensemble des services, qui ont à cœur de continuer le travail malgré la rigueur ambiante. Et nous insistons auprès du Conseil communal pour qu'il lève prochainement les mesures qui pèsent le plus lourdement sur le quotidien des employé-e-s communaux.

Parti radical

Le groupe Radical n'est évidemment pas satisfait de la proposition de budget pour 2008 que nous fait le Conseil communal. Nous attendions un budget équilibré, voire même un budget qui dégage du bénéfice. Or, nous sommes loin du but.

Nous sommes convaincus que le Conseil communal voulait aussi l'équilibre. Il a, maintenant, le même objectif que nous mais les changements prennent du temps à se mettre en place et les diminutions de charges tardent un peu à venir.

Nous approchons de l'objectif mais nous ne l'atteignons pas. Il est impératif de réduire nos dépenses de 6 millions si nous voulons assainir notre situation.

Ces 6 millions, c'est justement ce qui nous manque pour assurer notre autofinancement afin de ne plus s'endetter.

En outre, nous ne devons pas compter sur des suppléments de recettes pour solutionner nos problèmes sans quoi l'amélioration de nos comptes durera juste le temps de la haute conjoncture et nous replongerons si l'économie se porte moins bien.

Le Conseil communal nous a dit qu'il voulait un budget semblable aux comptes 2006. Les chiffres sont à peu près équivalents mais il y avait des amortissements de non-valeurs pour 1,8 million et une provision pour la location du Cifom de CHF 400'000.-, soit une détérioration exceptionnelle de 2,2 millions dans les comptes 2006. Nous devrions donc avoir un budget d'environ 3 millions de déficit si nous voulons être au même niveau que les comptes 2006.

Nous avons donc régressé par rapport aux comptes 2006 pour diverses raisons dont, par exemple, la suppression de la réduction des salaires au personnel ou le report de charges du Canton.

D'un autre côté, ce budget nous semble extrêmement prudent. Certaines charges, comme les pertes sur débiteurs pourraient être diminuées ou les recettes fiscales augmentées. Il nous paraît donc possible de présenter un budget équilibré sans prendre de gros risque, mais le Conseil communal préfère être pessimiste de peur de ne pas maintenir les envies de dépenses de ses collaborateurs ou surtout de certains Conseillers généraux.

Nous comprenons cette approche mais nous la regrettons pour deux raisons :

- Tout d'abord, nous sommes en période de haute conjoncture et pratiquement toutes les communes arrivent à boucler leur budget. Nous donnons à nouveau une piètre image de notre ville.
- D'autre part, avoir tout à coup des comptes équilibrés, voire bénéficiaires, en 2008 plutôt qu'un déficit fait passer le Conseil communal pour de mauvais gestionnaires car il démontre qu'il ne maîtrise pas la situation.

En conclusion, nous sommes en désaccord avec le Conseil communal sur la façon de présenter ce budget, mais nous avons le même objectif, soit retrouver la santé financière de notre ville et pouvoir entreprendre de beaux projets avec les bénéfices engrangés ces prochaines années.

Convaincus que les comptes 2008 seront en réalité équilibrés, comme le seront certainement les comptes 2007, le groupe Radical acceptera du bout des lèvres le budget 2008 dont certains postes prêtent à contestations pour autant qu'aucune charge ne soit rajoutée lors de la séance du Conseil général.

Les rapports des sous-commissions et le rapport de la commission ont été adoptés par 8 voix pour et 3 abstentions par la commission financière.

Pour la commission financière
Le rapporteur
Pierre-Alain Borel

Rapport de la sous-commission du budget 2008 Dicastère de Monsieur Laurent Kurth

Composition de la sous-commission

Madame Sylvia Morel (PRD)
Monsieur Jean-Charles Legrix (UDC)
Monsieur Didier Capit, rapporteur (SOC)

La sous-commission s'est réunie mardi 23 octobre 2007 de 9h00 à 12h00 en présence de :

Monsieur Laurent Kurth, conseiller communal
Madame Caroline Choulat, cheffe du service économique
Madame Ioana Niklaus, cheffe du service des ressources humaines
Monsieur Denis Clerc, architecte communal
Madame Fabienne Wicht, administratrice a.i. de la caisse de pensions
Madame Sylvène Aeschlimann, contrôle financier
Monsieur René Barbezat, chef du service financier

110 Conseil Communal

Une augmentation d'environ 40% est relevée sur le poste n°3051100- Assurance accident. Elle est notamment due aux éléments suivants :

- LAA : le montant du gain maximal assuré passe de CHF 106'800.- à CHF 126'000.- (idem pour le chômage, compte 110/3033100).
- LAA : la prime à charge de l'employeur passe de 0,242% à 0,385%.

Un groupe de travail au niveau du Canton œuvre sur le financement du tourisme neuchâtelois, ce qui devrait découler sur une nouvelle répartition des coûts pour 2009.

La subvention à Tourisme neuchâtelois a été déplacée sous le compte n°110- Conseil Communal. Laurent Kurth explique qu'il s'agit d'une rubrique où le budget est sous la décision du CC. Il a également été procédé aux déplacements d'autres subventions sous ce chiffre. Les commissaires comprennent bien cette volonté de regroupement, mais déplorent tous ces déplacements de rubrique qui empêchent une analyse des comptes à moyen terme.

130 Etat Civil

L'évolution des charges de cette rubrique au cours des dernières années est influencée par les paramètres suivants :

- partage de la direction du service avec Le Locle

- préparation du regroupement avec Le Locle (non-remplacements, délais de carence, etc.)
- regroupement avec Le Locle
- facturation d'éléments extraordinaires liés à l'installation au Locle sur le premier exercice loclois
- évolution des charges liées à Infostar (plateforme informatique de l'état-civil - indépendant du regroupement avec Le Locle)

150 Transport

Le Canton a communiqué une augmentation de la participation aux transports publics urbains et régionaux de CHF 300'000.- (5,5 %) par rapport au budget 2007, découlant d'une augmentation de 3,4 % du pot commun réparti entre l'ensemble des communes (50 % de la charge totale) et d'une légère modification de la répartition entre communes (points qualité calculés notamment en fonction du nombre d'habitants, du nombre de lignes et d'arrêts et de la fréquence de la desserte).

L'amortissement sous chiffre 331100 concerne la gare du Crêt-du-Locle.

600 Service Financier

Le budget 2008 du service par rapport à celui de 2007 prévoit une diminution des charges de 2,8 millions.

Le compte n°420100-Intérêts et placement à terme est en nette diminution; ceci est dû aux intérêts qui étaient facturés à l'EHMN avant la reprise des bâtiments de l'hôpital communal.

Un potentiel de 7,5 millions de gain est envisageable avec le passage de la moitié environ des terrains en droit de superficie à la vente en pleine propriété.

Les revenus de la péréquation financière sont en net recul; le chiffre budgété a été communiqué par le conseil d'Etat. Cette diminution est due à l'augmentation du coefficient fiscal d'une grande partie des communes et à l'augmentation des recettes des personnes morales à La Chaux-de-Fonds, de sorte que le recul devrait se poursuivre.

605 Caisse de pensions du personnel communal

L'administrateur Monsieur Santschi a été appelé à travailler dans le groupe de mise en place de la caisse unique. Cette dernière devrait voir le jour fin 2008. Mme Wicht a été nommée administratrice ad intérim dans l'attente de la caisse unique et en remplacement de Monsieur Santschi.

620 Ressources humaines

Mme Niklaus nous présente le programme de gestion de l'absentéisme. L'engagement du CC à mettre en œuvre ces mesures a permis de diminuer les primes APG de 1,25% à 0,9%.

Au niveau statistique, les chiffres 2006 montrent un taux d'absentéisme de 4,32%, ce qui représente 10 jours d'absence par année par collaborateur ou 30 personnes en permanence absentes, sans compter les absences de moins de 3 jours. Ceci représente un coût direct d'environ 1 million.

Les 2,5% de contribution de solidarité ne seront pas reconduits pour l'exercice 2008. Les retenues faites sur les salaires 2006 et 2007 ne seront ni rattrapées ni compensées.

Les effectifs du personnel sont en diminution, ils ont passé de 668 personnes, soit 549 postes en début 2007 à 651 personnes, soit 537 postes à mi-2007.

755 SUE Urbanisme

La réorganisation du service est terminée au niveau de l'urbanisme. Les délais des dossiers sont de nouveau dans le standard, soit en général entre 4 à 6 semaines. Le problème de l'allongement des délais ne dépend donc plus que du temps que prend le Canton pour rendre ces décisions et préavis, ainsi que de la loi cantonale qui définit les fêtes judiciaires pour les mises à l'enquête publique.

Le SUE travaille au regroupement de certaines compétences pour l'ensemble des Montagnes neuchâteloises, d'ici la deuxième moitié de 2008.

Le chiffre n°3311000-Amortissement patrimoine administratif est en nette diminution; ceci est dû à l'amortissement extraordinaire réalisé en 2006.

Les revenus de la SGA sont de 110'000.- dont la moitié payée par des prestations en nature figurant en charges. Ce montant n'apparaissait pas dans les comptes et budget précédents. Il a été ajouté pour des questions liées à la TVA.

Le budget des frais d'études a été augmenté de CHF 20'000.- afin de permettre une vision externe de certaines problématiques.

813 SUE Environnement

La restructuration de la partie environnement du service n'est pas encore stabilisée. Des discussions sont en cours pour la répartition des tâches Ville-Canton.

Le mandat de prestation avec SIM n'est pas encore clarifié et défini. Le compte n°323200 reprend les charges reprises par SIM augmentées de 1% pour la progression des salaires.

Le poste n°3129100 a augmenté afin de permettre l'audit pour le renouvellement du label de Cité de l'Energie.

La sous-commission financière remercie Monsieur le conseiller communal Laurent Kurth ainsi que les chef-fe-s de service pour leur disponibilité, les renseignements fournis ainsi que leur engagement en faveur de la collectivité.

Le rapporteur
Didier Capit

**Rapport de la sous-commission du budget 2008
Dicastère de Monsieur Jean-Pierre Veya****Composition de la sous-commission**

Madame Annie Clerc-Birambeau (PS)
Monsieur Marc Schafroth (UDC)
Monsieur Philippe Lager (Verts), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 22 octobre 2007 de 8h00 à 17h00.

La séance s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

A) Réorganisation des services : situation au 22 octobre 2007**B) Revue des différents services**

Secteur de la jeunesse

M. Alexandre Bédât, délégué à la jeunesse
M. Jean-Marie Tran, chef de service CAR

Service des sports

M. Daniel Piller, chef du service des sports
M. Alexandre Houlmann, chef adjoint du service des sports

Bibliothèques

M. Jacques-André Humair, directeur des bibliothèques

Musées du « Parc » et Institutions zoologiques

Mme Nicole Bosshart, directrice adjointe, Musée international d'horlogerie
Mme Sylviane Musy, conservatrice du Musée d'histoire
Mme Lada Umstätter, conservatrice du Musée des beaux-arts
Monsieur Ludwig Oechslin, conservateur du Musée international d'horlogerie
Monsieur Jean-Michel Piguet, conservateur adjoint du Musée international d'horlogerie
Monsieur Arnaud Maeder, directeur des Institutions zoologiques

Affaires culturelles

Mme Daniela Agustoni-Steiner, déléguée culturelle

A) Réorganisation des services : situation au 22.10.2007**1. Réorganisation des musées**

M. Jean-Pierre Veya rappelle en quelques mots les étapes qui ont mené à la nomination d'une directrice des institutions muséales.

La « saga » commence par le projet « un parc, trois musées » qui a été mis entre parenthèses en 2005 suite à l'ouverture de discussions sur le plan cantonal, dont l'objectif était, à terme, la fusion de différents musées proposant les mêmes thématiques. Le projet bute sur plusieurs problèmes : il exigerait des

investissements colossaux et pose de nombreux problèmes juridiques, en particulier en ce qui concerne la propriété des collections.

Devant ces problèmes, sans exclure les collaborations, le Conseil communal prend la décision d'effectuer une réorganisation interne, non seulement sur le plan de la gestion mais également en terme de contenu. En parallèle les conservateurs des trois musées ont élaboré une réflexion spontanée.

Cependant, le Conseil communal décide de créer un poste à temps partiel de délégué au patrimoine culturel, qui fait long feu puisque son responsable démissionne quelque mois plus tard face à l'impossibilité d'établir des rapports de confiance satisfaisants pour mener à bien sa tâche.

Le Conseil communal n'est pas resté inactif, constatant que la démarche initiée à tendance à s'embourber, notamment faute de moyens, il confie à fin 2006 un mandat à la société Iteral, spécialisée en organisation d'entreprise, dans le but de se faire appuyer dans cette démarche participative.

Fin mai 2007, suite au retrait de M. Jeanneret de sa fonction de délégué au patrimoine culturel, le Conseil communal prend la décision d'imposer un cadre de travail plus ferme pour avancer et met au concours un poste de directeur-trice des institutions muséales. Les commissions sont informées de la démarche et volontairement non consultées afin d'avancer rapidement. Un comité de pilotage composé du directeur du dicastère, M. Jean-Pierre Veya, du président du Conseil communal, M. Laurent Kurth, d'un autre conseiller communal, M. Pierre Hainard, de la responsable des ressources humaines, Mme Ioana Niklaus, ainsi que de l'architecte du patrimoine, M. Jean-Daniel Jeanneret, est mis en place. Il élabore, d'une part, une charte de projet et d'autre part établit et suit la procédure d'engagement. Une question se pose : le poste doit-il être confié à une personne qui a avant tout un profil culturel avec des compétences en management et en gestion de projets ou l'inverse ?

Le Conseil communal a reçu une vingtaine de dossiers. Après l'audition de 5 personnes, 2 profils différents sont pressentis pour occuper la fonction. Le choix du comité de pilotage se portera sur Madame Francine Evéquoz. Elle a l'avantage d'avoir plutôt un profil de gestionnaire, assorti d'un excellent bagage culturel.

Elle entrera en fonction le 1er novembre 2007 à 100% avec pour objectif premier de définir, en collaboration avec les conservateurs, la nouvelle organisation avant les élections communales d'avril 2008. Le % définitif de ce poste sera défini dans le cadre du projet mais, par la suite, il devrait représenter un temps d'occupation de 80% minimum.

2. Service des sports

Le départ à la retraite du chef du service des sports à la fin de l'été 2008, ainsi que celui du chef de service du CAR a amené le Conseil communal à analyser la structure de ces deux services.

Dans sa réflexion, le Conseil communal s'est demandé s'il était plus judicieux de créer un service Sports et Jeunesse ou de maintenir la structure actuelle. Il a finalement choisi de conserver la structure actuelle, soit deux services séparés car il n'existe pas de connexion dominante entre les deux secteurs d'activité, la politique de la jeunesse ne se limitant pas aux sports et la politique des sports ne se limitant pas aux jeunes. Le Conseil communal s'est également interrogé sur l'opportunité de transférer la gestion des infrastructures sportives au dicastère des infrastructures.

Le groupe de travail mis en place par le Conseil communal est arrivé à la conclusion que ce transfert n'était pas judicieux car l'entretien des installations requiert des compétences particulières. En outre, les priorités à accorder lors de la mise à disposition des infrastructures sportives pour les différents utilisateurs est une tâche du service des sports. Ce transfert aurait induit plus d'inconvénients que d'avantages. Bien entendu, des collaborations avec l'intendance des bâtiments sont indispensables. Elles seront précisées et modalisées selon les mêmes principes que ceux qui sont appliqués dans le cadre de la gestion des bâtiments scolaires.

En ce qui concerne le remplacement de M. Piller, deux options restent ouvertes à ce jour :

1. Remplacement par la création d'un poste d'administrateur (transversal) du dicastère
2. Remplacement par un chef d'équipe (contremaître) qui aurait pour charge de gérer les infrastructures et le personnel et de suppléer aux absences du chef de service

L'option définitive devrait être retenue par le Conseil communal au plus tard à la fin de l'année.

3. Secteur jeunesse

Le Conseil communal a constaté qu'il existait un problème de fonctionnement interne au sein du CAR et un manque de clarté en ce qui concerne la définition du poste du délégué à la jeunesse lié, aux yeux de certains, à un déficit relationnel.

Le Conseil communal a conduit ses réflexions en fonction d'une logique organisationnelle cohérente, la mieux à même de remplir les objectifs attendus, avant de prendre en considération les personnes en place. Il savait aussi que quelle que soit l'option retenue, cette dernière susciterait des réactions. Autrement dit, sa décision n'allait pas provoquer une « crise », puisque cette dernière existait déjà.

Il a ainsi retenu les options suivantes:

1. La création d'un « Service de la Jeunesse ».
2. La décision de mettre au concours par voie de presse un poste de chef du service de la jeunesse et de le nommer selon un calendrier. L'échéance des postulations a été fixée au 26 octobre 2007. La nomination du futur chef de

service devrait se faire avant la fin de l'année et l'entrée en fonction, au mieux, le 1^{er} janvier 2008.

3. La mise en place d'une structure de type pyramidal qui regroupera, à terme, sous la responsabilité de ce chef de service l'ensemble des activités de jeunesse, à savoir : le CAR, le repas de l'écolier, les crèches (crèche Beau-Temps et gestion administrative des crèches subventionnées), les activités du Parlement des Jeunes, l'accueil extrascolaire et tous les projets relevant de la politique de la jeunesse (Esplanade, Bellevue, Hors Classe etc.).

Dans cette structure, le CAR conservera une autonomie opérationnelle. Lors du départ de M. J.-M Tran, ce dernier sera remplacé, sans délai de carence, par un animateur responsable (80 à 100%).

B) Revue des différents services

Constat global

Depuis 2004, tous les services du dicastère ont diminué drastiquement leurs dépenses de fonctionnement. Tous les chefs de service sont d'avis qu'il sera difficile d'aller plus loin si nous désirons encore pratiquer des politiques culturelle et sportive dignes de ce nom. Le budget 2008 est un budget conservateur qui ne laisse pas de marge de manœuvre. Il doit permettre la consolidation financière de la Ville.

SECTEUR JEUNESSE

115 Parlement des jeunes

Questions : Le délégué à la jeunesse a-t-il toujours du mal à obtenir les justificatifs des dépenses du Conseil des élèves géré par la direction de l'école ? Oui.

Le Parlement des jeunes n'est-il qu'un distributeur d'argent, afin de mettre en place ses projets ? Non, Il est aussi une chambre de réflexion et de discussion. Durant cette dernière période les projets ont été mieux défendus grâce au comité. Les projets devaient lui être présentés à l'avance, ainsi que le budget, afin d'éviter d'arriver avec une demande imprévue le soir de la plénière. Des débats ont eu lieu, entre autres, une réflexion sur la politique de la jeunesse, les relations entre la jeunesse et la police cantonale ainsi qu'une séance sur l'avenir de la ville sous l'égide d'ID région.

Le projet de parc public où il serait possible de se rencontrer devrait être créé sur la place se situant à l'est du lycée Blaise-Cendrars. Cet espace serait mis à disposition de l'ensemble de la population et ne concernerait pas que les jeunes.

Un commissaire fait remarquer que les PV du Parlement des jeunes ne sont toujours pas affichés (exemple : CIFOM) comme cela avait été demandé.

540 Délégué à la jeunesse

Les frais divers pour projets s'élèvent à CHF 40'000.- à ce jour, soit conformes au budget 2007 . Ces frais sont difficiles à évaluer à l'avance car la maîtrise n'est pas toujours facile sur certains éléments. Ainsi, dans le projet Esplanade, le nombre de participants à une activité n'est jamais défini à l'avance. Ce projet a reçu une subvention de CHF 26'000.- dont CHF 10'000.- ont déjà été comptabilisés en 2006.

Le poste 3650600 Activités jeunesse diverses a été scindé en deux soit :

1. **3188500** : Frais divers pour projets jeunesse qui concernent des dépenses émanant du service
2. **3650600** : Activités jeunesse diverses qui couvrent des projets venant directement des jeunes.

Les séances d'information données aux étudiants externes des écoles post-obligatoires en collaboration avec tourisme neuchâtelois, le service économique et le chargé de communication ont été un grand succès. Il s'agira à l'avenir de mieux cibler les informations en fonction des écoles. Les besoins des étudiants de la HEP n'étant pas les mêmes que ceux des étudiants du Lycée ou du CIFOM. Un commissaire pense que cette information devrait également être donnée aux élèves chauds-de-fonnières de ces mêmes écoles.

530 CAR

Le poste repas de l'écolier sera augmenté de CHF 6'500.- par rapport au budget présenté. En effet, il serait important de consolider les postes de travail de personnes qui travaillent sans garantie depuis le début de cette action (contrat temporaire). C'est une question d'éthique et de reconnaissance de l'important travail effectué. Le Conseil communal sera prochainement saisi d'un rapport à ce propos.

Le développement du repas de l'écolier dès 2009 dans les quartiers ouest va dépendre de la construction de la Halle Volta située en face de l'ancienne usine électrique. Il est aussi envisagé de développer cette action aux Foulets. Les besoins sont bien réels, mais le développement de ce service dépendra aussi de la subvention que l'Etat est prêt à verser (actuellement 10% à 12%) et des normes qu'il fixera. Si ces dernières sont trop contraignantes (espace à disposition, etc.) il ne sera pas possible de poursuivre.

Des privés sont également prêts à développer des structures de ce type.

Les animations hors les murs répondent à une réelle demande. Les familles participent aux animations.

SERVICES DES SPORTS

520 Office des sports

3142600 : Entretien des bâtiments imprévus. Ce poste est supprimé. En cas d'imprévu, la dépense est de la compétence du Conseil communal. (article 95).

Le budget correspond aux possibilités financières de la Commune. Il est difficile d'anticiper sur certaines dépenses telles que gaz, eau, électricité sur lesquelles le service n'a pas de prise en ce qui concerne l'évolution des coûts énergétiques, mais pour chaque réparation il essaie de mettre en place et d'utiliser des techniques qui permettent d'économiser.

Une des préoccupations du service est le développement du projet « sport pour tous », mis entre parenthèses, faute de moyens.

Les investissements prévus sont raisonnables compte tenu des besoins objectifs. La Commune, étant donné la situation financière, a un grand retard en ce qui concerne l'entretien de ses infrastructures sportives. Il faudrait investir 3 à 4 millions par année pour remonter la pente.

Avant les arbitrages qui devront être rendus par le Conseil communal, il est prévu pour 2008 la rénovation de deux terrains synthétiques à la Charrière (stade et collège), à hauteur de CHF 550'000.- pour chacun ainsi que celui des Forges pour CHF 1'300'000.-. A l'avenir, il faudra aussi penser à passer de 6 à 8 pistes pour la totalité de l'anneau d'athlétisme de la Charrière (CHF 410'000.-). Les championnats suisses de relais de cette année ont démontré l'utilité de cet aménagement. Il sera également indispensable d'investir quelque CHF 40'000.- pour terminer la restauration de certains vestiaires conformément au postulat qui a été adopté par le Conseil général.

La décision de construire la halle Volta devra être prise avant la fin 2007 si l'on veut bénéficier de la subvention fédérale de CHF 1'000'000.-. Elle sera destinée aux élèves du collège de l'Ouest, de l'ESTER et aux associations sportives.

Un groupe de travail émanant de la commission des sports analyse les subventionnements directs et indirects mis à disposition des sociétés sportives.

Un poste nouveau, La Trotteuse, est apparu dans la liste des subventions (voir annexes). Il s'agit d'une demande conjointe du cross club et du CID afin d'organiser une manifestation au centre ville. Il s'agit d'une corrida (course à pied tracée sur une boucle au centre ville) qui se courra en nocturne avec toute une série d'animations à la clé. La première édition a été fixée au 20 décembre 2008. Un groupe de travail formé du cross club, du CID, du service des sports et du service économique travaille sur ce projet. Il devrait réunir environ 800 coureurs pour sa première édition et à terme quelque 3000 participants. Ces manifestations connaissent un grand succès dans toutes les villes où elles sont organisées.

521 Terrains de jeux – halles de gymnastique

Les postes 3111000, 3141900 et 3142400 ont été répartis de manière plus logique entre eux, mais à la baisse. Ainsi, les contrôles d'entretien au niveau de la sécurité des halles se feront tous les 2 ans, induisant des économies sans en faire pâtir la sécurité.

522 Exploitation de la piscine

L'été calamiteux n'a pas permis de remplir l'objectif budgétaire en ce qui concerne les entrées. Elles seront inférieures de CHF 90'000.- au budget qui prévoyait CHF 200'000.-. Cela fait partie de l'imprévisible et, comme pour la neige, ce poste se lisse sur les années.

523 Exploitation de la patinoire

Les charges de personnel étaient jusqu'à aujourd'hui réparties entre la piscine et la patinoire à raison de 50% pour chacune d'entre elles. Pour 2008, il a été décidé de mieux tenir compte du temps imputé à chacune.

Un commissaire demande pourquoi ne pas créer un seul poste budgétaire piscine – patinoire.

La question s'est déjà posée à plusieurs reprises. Cependant deux comptes séparés ont toujours été maintenus car cela permet de mettre en évidence les charges de chacun des sites.

BIBLIOTHÈQUES 501 ET 502

Comme pour les autres services, le budget d'exploitation a été calculé au plus bas.

Les résultats de la recherche réalisée dans le cadre du séminaire d'introduction à la recherche sociologique 2006-2007 sous la direction du professeur François Hainard, dont le titre était « Profil pratique et attente des usagers de la bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds », a été un sujet de satisfaction. Elle a coûté moins de CHF 2'000.- et a été effectuée par 41 étudiants. On peut constater que les services proposés ne sont pas tous connus (par exemple les fonds BD et musique). Il faudra donc travailler sur la visibilité. A ce sujet la BJ réfléchit à faire des animations dans les écoles. Elle a été présente cet été à la piscine.

En ce qui concerne les DVD, certains utilisateurs pensent que le fonds n'est pas assez développé. Le souci a toujours porté sur le maintien d'une ligne de qualité et il n'est pas question d'entrer en concurrence avec le privé.

L'avenir de la lecture publique a provoqué une discussion sur le plan cantonal, ainsi que sur l'avenir des bibliothèques. Une étude est en cours, mandatée par la Ville de Neuchâtel, afin de désenchevêtrer et de mieux utiliser les synergies entre

la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et les 19 (!) bibliothèques universitaires.

A ce stade les trois villes et l'Etat sont dans l'attente du résultat de cette étude afin de poursuivre les réflexions sur un plan cantonal.

D'autre part une motion déposée au Grand Conseil demande si l'Etat a une vraie réflexion documentaire, afin de mieux répartir les tâches entre le Haut et le Bas.

L'Etat a en outre décidé de proroger la convention pour 2008, ainsi la subvention de CHF 700'000.- est maintenue.

MUSÉES DU PARC ET MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

Madame Lada Umstätter, nouvelle conservatrice du Musée des beaux-arts, et Monsieur Arnaud Maeder, nouveau directeur des Institutions zoologiques sont présentés aux commissaires.

511 Musée d'histoire naturelle

3187700 : Expositions et animations. Il est constaté qu'avec CHF 13'500.- il n'est pas possible de faire de l'animation spécifique et de monter des expositions propres. La plupart des expositions sont des locations faites auprès de musées partenaires. Il serait très utile de disposer d'un poste pédagogique qui travaillerait au service des institutions, et des écoles en particulier.

3165300 : Location et chauffage. La hausse est due au fait que le propriétaire des locaux (La Poste) a décidé d'augmenter le loyer de plus de CHF 30'000.-.

Le conservateur aimerait développer à terme les synergies entre le Bois du Petit Château et le MHN. D'autre part, l'engagement de civilistes, souvent très compétents, doit être intensifié car il permet, à moindres frais, de développer des projets.

Le fait d'avoir introduit un prix d'entrée semble confirmer la baisse des entrées. Toutefois, la quantité des visiteurs dépend aussi des thèmes des expositions temporaires.

733 Parc zoologique et vivarium

La reconstruction de l'enclos des lynx arrive à son terme. Des animaux sont décédés : une loutre et un raton laveur. Un crédit spécial sera demandé pour l'enclos des chats forestiers.

512 Musée d'histoire

Le rapport concernant la réorganisation architecturale et muséographique du Musée d'histoire sera terminé fin octobre.

La réalisation pourrait se faire globalement ou en trois étapes. Quel que soit le choix, la première étape portera sur le drainage des caves, l'installation du chauffage, le percement d'une voûte pour l'ascenseur. Ensuite, il sera important d'attendre quelques temps afin que le « climat » fort humide puisse s'équilibrer pour aménager à ce niveau 4 salles d'exposition.

La candidature à l'UNESCO rend nécessaire la rénovation. L'histoire des deux villes doit y figurer et marquer son lien entre l'horlogerie et l'urbanisme.

En ce qui concerne l'archivage des données, autre tâche de la conservatrice du MH, un groupe de travail où l'on trouve les représentants des trois villes, du Canton et de la commune de Cressier, a entrepris une réflexion sur ce dossier. La nouvelle loi devrait permettre au canton de mieux suivre les archives communales. Un logiciel pour archivage est en fin de test. Cependant, il faudrait pouvoir dégager du temps pour effectuer ce travail, ce qui manque cruellement actuellement.

513 Musée international d'horlogerie

L'exposition prévue en collaboration avec le Musée des beaux-arts et le Musée d'histoire « Ciel et homme » ne se réalisera pas pour deux raisons :

1. le Conseil communal aurait voulu un projet plus précis
2. l'arrivée de la nouvelle conservatrice au Musée des beaux-arts

L'exposition reposait sur un budget de CHF 100'000.-.

Une autre exposition sera organisée autour du peintre Hans Erni. L'année 2008 coïncide avec les 50 ans de l'exposition universelle de Bruxelles où Hans Erni avait exposé des fresques.

L'exposition temporaire sera voisine de l'exposition permanente afin de libérer les autres salles. Les amis du MIH offriront un tableau avec historique dans lequel les personnages de la fresque seront décryptés. L'horloge qui donnait l'heure à l'exposition universelle sera exposée.

La décision de renoncer à l'exposition prévue initialement permettra de dégager des forces pour travailler au projet de réaménagement de l'exposition permanente.

Les recettes sont en baisse, en particulier par le fait qu'il n'y aura pas de restauration de montres ou d'horloge exceptionnelle en 2008.

Il a été demandé à ce que la somme de CHF 1.- figure pour les postes budgétaires dans lesquels rien n'est prévu, afin qu'ils ne soient pas supprimés en attendant des jours meilleurs.

514 Musée des Beaux-Arts

Les budgets à la baisse posent le même problème que dans les autres institutions, soit peu de possibilités pour organiser des événements particuliers.

Un gros travail d'inventaire est à réaliser afin d'avoir une systématique lors de la recherche d'œuvres. Le MIH dispose d'une base de données pour ses inventaires. Elle devrait aussi convenir pour le MBA. Le logiciel est déjà utilisé par une dizaine de musées dans le canton.

La conservatrice insiste aussi sur le fait qu'il est important de disposer de stagiaires du service civil pour effectuer des travaux de ce type.

AFFAIRES CULTURELLES

La discussion sur une éventuelle carte indigène, afin de favoriser les personnes qui ont élu domicile en ville est reprise. Le contrôle des habitants y est opposé car la création d'une telle carte n'est pas facile à mettre en place. En outre, il existe des oppositions par rapport à la péréquation financière. Ce type de démarche s'inscrirait également « à rebours » des réflexions concernant le RUN.

Une demande est faite afin que le détail des différentes subventions figure dans les comptes plutôt que dans les tableaux annexés.

Le rapport de gestion de la fondation Arc en scènes ne peut pas être directement inséré dans les comptes car ce n'est pas un service communal. Il est systématiquement envoyé aux conseillers généraux à l'époque de sa publication.

Est-il possible de réduire la subvention à Arc en scènes, afin de la reporter sur des institutions telles que Bikini Test et La Plage ? Ces deux dernières sont portées par des personnes qui s'engagent bénévolement et qui risquent de s'essouffler à terme, alors qu'elles jouent un rôle essentiel dans l'offre culturelle de la région. Il est répondu qu'Arc en scènes a déjà perdu CHF 175'000.- de subventions en quatre ans et qu'il serait dangereux de poursuivre ainsi si l'on désire que le TPR puisse assurer sa pérennité dans le cadre du centre dramatique régional.

Qu'en est-il de la démarche lorsqu'une subvention est accordée sur dossier ? La déléguée culturelle exige que le budget soit adjoint au dossier et que la date de la manifestation soit programmée. Aucune subvention n'est versée si ces conditions ne sont pas remplies. Ensuite, la déléguée va voir le spectacle afin de juger de sa qualité et, enfin, les comptes doivent être présentés.

Est-il bon de conserver la fête de mai, qui a un coût, alors que c'est une activité purement commerciale ? Le marché aux puces est un bon moment pour toute une partie de la population. Cependant, il vaudrait la peine de se poser la question de poursuivre avec le concert du soir, dont l'infrastructure coûte cher et attire peu de monde. Le prix des emplacements pour le marché aux puces a été augmenté de CHF 5.-. Il n'est guère possible d'aller plus haut car les résistances sont très fortes.

Il est constaté que les commentaires de la visite de la ville faite par des guides ne sont pas toujours adaptés à la population, en particulier lorsqu'il s'agit de jeunes, ceci sans critiques sur le contenu de base.

Les membres de la sous-commission remercient les personnes qui ont participé à la séance pour leur engagement personnel et adressent également des remerciements aux collaborateurs des services pour le travail accompli.

Le rapporteur
Philippe Lager

Annexes : Tableaux détaillés des subventions

Budget 2008
validé CC le 11
septembre 2007

500 AC / Groupe 36

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 0700	Participation annonces/publicité	SFr. 13'500.00	Agenda des musées + agenda TN
365 1400	Fanfares et orchestre	SFr. 52'000.00	Voir annexe 1
365 1600	Activités théâtrales	SFr. 1'554'000.00	Voir annexe 2
365 1800	Fondation du Musée paysan	SFr. 107'000.00	
365 1900	Université populaire	SFr. 0.00	Transfert au 420 365 1900
365 2100	Locaux pour artiste	SFr. 7'000.00	1 local pour 1 artiste
365 2210	Autres activités culturelles	SFr. 133'000.00	Voir annexe 3
365 2310	Manifestations locales	SFr. 164'000.00	Voir annexe 4
365 5200	Société de musique	SFr. 16'200.00	
365 6000	Maison Blanche	SFr. 23'000.00	Selon convention
365 6300	Ludothèque	SFr. 21'375.00	Transfert du 420 365 6300
365 6400	Club 44	SFr. 45'000.00	Selon décision CC 29.09.2006
365 7000	Festival Amplitude	SFr. 10'000.00	
365 8100	Ecolades	SFr. 10'000.00	CHF 10'000.- par an x 3 ans
365 8200	ISSKA / tour OFS	SFr. 0.00	
	Total :	SFr. 2'156'075.00	

Annexe 1

Fanfares et
orchestres 365
1400

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
		Sur base budget 2007	
365 1400	Fanfare Croix Bleue	SFr. 5'400.00	Base CHF 2'700.- + CHF 90.- par musicien
365 1400	Ass. des amis de la musique	SFr. 8'100.00	Base CHF 2'700.- + CHF 90.- par musicien
365 1400	Musique La Persévérante	SFr. 6'390.00	Base CHF 2'700.- + CHF 90.- par musicien
365 1400	Orchestre de chambre CdF	SFr 12'000.00	Plus CHF 3'000.- pour 10ème
365 1400	Les Armes réunies	SFr. 9'360.00	Base CHF 2'700.- + CHF 90.- par musicien
365 1400	Ceux de la Tchaux	SFr. 2'700.00	
365 1400	Accordéon	SFr. 3'600.00	4 clubs * CHF 900.-
365 1400	Evénements ponctuels	SFr. 4'450.00	
	Total :	SFr. 52'000.00	

Annexe 2
 Activités théâtrales
 365 1600

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 1600	TPR / activités générales	SFr. 160'000.00	AeS baisse de CHF 100'000.- en 05 et 06
365 1600	TPR / créations	SFr. 150'000.00	AeS baisse de CHF 50'000.- en 07
365 1600	TPR / Ecole de théâtre	SFr. 110'000.00	AeS baisse de CHF 25'000.- en 08
365 1600	HB / bâtiments	SFr. 435'000.00	Total AeS
	HB / saison	SFr. 460'000.00	SFr. 1'315'000.00
365 1600	ABC	SFr. 116'000.00	
365 1600	Bikini Test (Association KA)	SFr. 98'000.00	
365 1600	Danse	SFr. 25'000.00	
	Total :	SFr 1'554'000.00	

AeS = baisse de
 CHF 175'000.- en
 quatre ans / Dès
 2007 + CHF
 25'000.- par
 sponsoring SIM SA

Annexe 3
Autres activités
culturelles 365
2210

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 2210	NEC	SFr. 20'000.00	
365 2210	CMC	SFr. 8'000.00	
365 2210	Fondation CMA	SFr. 2'000.00	
365 2210	Poudrière	SFr. 8'000.00	Festival marionnette
365 2210	Chœurs NE (5)	SFr. 15'000.00	
365 2210	Corodis	SFr. 5'000.00	Aide à la diffusion
365 2210	Evénements ponctuels	SFr. 75'000.00	
	Total :	SFr. 133'000.00	

Annexe 4
Manifestations
locales 365 2310

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 2310	Plage des Six Pompes	SFr. 45'000.00	
365 2310	Cirq'Alors	SFr. 6'500.00	
365 2310	Serre 17 (O. Linder)	SFr. 3'000.00	
365 2310	1er Août	SFr. 4'500.00	Selon décision CC 29.09.2006
365 2310	Fête de mai	SFr. 30'000.00	
365 2310	Evénements ponctuels	SFr. 75'000.00	
	Total :	SFr. 164'000.00	

Budget 2008

validé CC le 11
septembre 2007

**520 Office des
Sports / Groupe 36**

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 7100	Soc. De tir Les Armes Réunies	SFr. 14'000.00	CHF 12'000.- + CHF 2'000.- (entretien des cibles)
365 7700	FCC + St Bernard (abonnements)	SFr. 31'500.00	
365 7700	Basket Club	SFr. 2'500.00	
365 7700	HCC + Puck d'Or (abonnements)	SFr. 47'500.00	
365 7700	Téleski Chapeau Râblé	SFr. 9'000.00	
365 7700	Badmington Club	SFr. 5'000.00	
365 7700	SEP Olympic	SFr. 5'000.00	
365 7700	Tennis Club	SFr. 8'000.00	
365 7700	Evénements ponctuels	SFr. 15'000.00	
365 7700	La Trotteuse	SFr. 10'000.00	Selon décision CC du 24.09.2007
	Totaux :	SFr. 147'500.00	SFr. 133'500.00

Groupe 36

Compte 365 7700

Budget 2008

Validé CC le 11 septembre

110 Conseil communal
/ Groupe 36 (tourisme)

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 3600	CAPMN	SFr. 111'000.00	37'000 hab * 3.-
365 4800	Tourisme Neuchâtelois *	SFr. 111'000.00	37'000 hab * 3.-
365 4800	Tourisme Neuchâtelois *	SFr. 148'000.00	37'000 hab * 4.-
	Total :	SFr. 370'000.00	

* Le règlement d'exécution de la loi sur le tourisme prévoit :

71 Une contribution annuelle des communes de trois francs par habitant

72 Une contribution annuelle volontaire de quatre francs par habitant pour les communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle

Rapport de la sous-commission du budget 2008 Dicastère de Monsieur Didier Berberat

COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION

M. Laurent Iff (Libéral/PPN)
Mme Katia Babey (PS)
Mme Pascale Gazareth (POP), rapporteuse

La sous-commission s'est réunie le mardi 23 octobre 2007.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Monsieur Berberat indique que, cette année également, des efforts ont été faits dans tous les domaines.

Suite à une question concernant les remplacements en cas d'absence, il indique que les choses sont claires pour les enseignant-e-s et les orthophonistes car ils cotisent à une caisse de remplacement. Pour les autres fonctions, le remplacement est étudié au cas par cas. Pour rappel, le contrat d'assurance de la ville prévoit un délai assez long (6 mois) avant le versement des prestations de perte de gain, ceci afin de maintenir les primes à un niveau bas.

124 Service juridique

Est présent : M. Haag

Avec le retrait de l'hôpital et de la police, la dotation du service est maintenant suffisante. Une offre avait été faite à l'Hôpital Neuchâtelois pour sous-traiter ses affaires juridiques, mais l'HNe a préféré créer son propre service juridique. Les traitements du personnel reflètent la suppression de la retenue de 2,5% comme dans tous les services, ainsi qu'un léger rattrapage DECF pour Me Haag, suite à une modification de son cahier des charges.

3180500, Frais judiciaires – Frais acte a été volontairement réduit quand bien même il est assez imprévisible.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Sont présents : M. Laini (directeur administratif), Feuz (ES) et Kernén (EE + EP)

Remarques générales :

L'école enfantine n'est pas représentée car elle est désormais intégrée à l'école primaire, avec un poste complet de directeur/trice adjoint-e occupé actuellement par deux personnes, à 50% chacune.

L'Instruction publique travaille activement aux nombreuses réformes liées d'une part à Harmos et à la nouvelle convention scolaire romande, et d'autre part au projet Direction 08. Une adaptation des compétences sera nécessaire pour une partie du corps enseignant. Si le coût direct sera pris en charge par le Canton, la Ville devra y contribuer à hauteur de sa participation de 55% du salaire des personnes concernées durant les heures de formation. Le dialogue avec Le Locle concernant les écoles obligatoires est positif et a déjà amené quelques collaborations. Un potentiel d'économies d'échelles existe.

Peu de changements dans la masse salariale, qui dépend en grande partie des décisions cantonales (personnel pédagogique). Il y a eu de nombreux départs en retraite dont quelques-uns liés aux mesures cantonales dans ce sens, ce qui amène un rajeunissement perceptible du corps enseignant et une baisse de la masse salariale.

Les effectifs de classes sont en très légère baisse du fait de la démographie, mais il n'y aura pas de suppression de classes vu les 13 classes déjà fermées en 8 ans. Une forte baisse démographique s'approche qui obligera bientôt à réduire le nombre de classes et à supprimer des postes. Une classe à l'EE et une à l'ES ont déjà été fermées dans ce cadre. A noter que, par contre, une classe spéciale dite « Oasis » (Outil d'Adaptation Scolaire et d'Insertion Sociale) ne rentre pas dans le cadre du calcul de l'indice d'encadrement. A noter que les écoles du canton supportent peu de coût d'intégration des élèves requérant un enseignement spécialisé, le Canton ayant décidé de privilégier leur regroupement dans des structures institutionnelles. Les élèves avec un handicap physique sont très rares et sont intégrés sans difficulté particulière dans l'enseignement normal.

La situation concernant le secondaire II est régularisée. L'Etat devrait racheter l'ensemble des bâtiments moyennement un paiement échelonné sur plusieurs années. Il est par ailleurs revenu sur sa décision concernant les transports scolaires mais reprendra ce point durant l'année 2008.

400 Ecole enfantine (EE)

3187500 : Activités culturelles : ce poste était auparavant compris dans le 3110700. Les CHF 5'000.- prévus permettent d'organiser un spectacle par an pour les élèves.

400-405-410 : le poste 4391000 : Autres recettes est vide car il avait été créé en 2006 pour y faire figurer la dissolution de la provision « leasing RPN » suite à la prise en charge de l'informatique scolaire par l'Etat dès 2005.

420 Participation aux institutions parascolaires

3651900 : Université populaire : ce poste était auparavant sous 500.3651900. Le poste 3656300 Ludothèque figure désormais sous 500.3656300.

3653400 : Colonies de vacances : il n'est toujours pas envisagé de vendre le chalet d'Arveyes, mais de continuer à le laisser, pour l'instant, en gérance afin de couvrir totalement les frais.

3655000 : Accueil enfants : la Maison des Jeunes a été reprise par Sombaille Jeunesse qui pourrait être transformée en fondation, obligeant alors à revoir ce poste pour le budget 2009.

3655400 : Collège musical : la subvention cantonale sera malheureusement supprimée l'année prochaine.

SERVICE COMMUNAL DE L'ACTION SOCIALE

Sont présents : MM. Scheurer et Bossy

Remarques générales :

La bonne conjoncture économique n'a malheureusement que peu d'impact sur la facture de l'aide sociale si ce n'est au niveau des mesures d'insertion professionnelle. Ceci tient surtout au fait que la situation physique et psychique d'une partie de la population rend sa réinsertion particulièrement difficile. De plus, cette bonne conjoncture ne se répercute pas toujours sur les salaires : le service compte entre 1/4 et 1/5 de " working poor " engagés avec des salaires particulièrement bas, parfois inférieurs au minimum vital.

Le travail d'insertion socioprofessionnelle a été important (env. 30 personnes, seulement par l'Office du travail de la Ville ISP), mais a révélé deux problèmes majeurs : la durée limitée des placements dans le secteur public (contrats ISP et mesures cantonales d'insertion et d'intégration professionnelle) qui bloque le processus de reconstruction avant son terme, et les risques des placements dans le privé (il faut déjà un bon niveau pour viser ce type de placement, faute de quoi l'échec risque de démotiver et l'employeur et l'employé). Le service prépare donc plusieurs projets pour offrir des placements de plus longue durée et dans des cadres protégés (collaborations avec Feu-Vert et avec Alfaset, peut-être avec Sombaille Jeunesse). Les discussions avec le Canton sont en cours.

Le service réfléchit aussi aux moyens de faire sortir du financement par l'aide sociale des catégories de bénéficiaires qui ne devraient pas y émarger (p.ex. placements pénaux, requérant-e-s d'asile débouté-e-s). Il a signé une convention avec la CCNAC pour éviter que les personnes au chômage dont les indemnités sont suspendues en attente d'une décision se tournent vers l'aide sociale (la CCNAC fait désormais une avance correspondante au montant d'aide sociale que la personne toucherait). Un problème existe aussi pour les bourses et prêts d'études qui sont si bas dans le canton que l'aide sociale doit intervenir, avec le risque d'habituer certain-e-s jeunes à recevoir l'aide publique. Le planning familial fait part du cas de jeunes femmes qui ne trouvent pas d'intégration, ni scolaire, ni professionnelle et choisissent de devenir mères pour se donner une identité sociale mais se retrouvent alors à l'aide sociale. L'accès au crédit et l'endettement chronique, surtout parmi les jeunes, est aussi un point où la liberté du marché pèse sur les finances publiques.

Le service poursuit enfin sa politique d'exigence envers les bénéficiaires et de dénonciation systématique des abus (< 1% par an, soit env. 12-15 cas).

Crèches

La révision de la loi cantonale étant reportée à 2009, seul un arrêté provisoire règlera la situation pour 2008. Le Canton entend financer l'accueil parascolaire (p.ex. foyer de l'écolier), d'où une subvention nouvelle de CHF 150'000.- inscrite sous 321.4614300. Parallèlement, il entend reconnaître 3 nouvelles crèches et 10 nouvelles places à quoi s'ajouterait la crèche de l'Hôpital. Il en résulterait une facture globale plus salée pour la Ville, qui tente d'obtenir une opération blanche (sans tenir compte de la charge administrative de travail supplémentaire – env. 20% de poste). Le coût des crèches, multiplié par 5 en quelques années, grève la possibilité de développer le parascolaire.

311 Planning familial

La subvention cantonale est toujours réduite de 10%. La Ville réagira pour faire rétablir le montant original.

315 Maison de retraite

La reconnaissance par le Canton est en veille avec Nomad. Vu cette situation, le passage du patrimoine administratif au patrimoine financier sera proposé en 2008 déjà. Cette mesure permettrait de réduire par 4 la charge d'amortissement.

321 Participation aux institutions sociales

Une hausse probable du nombre d'ayants droit devrait provoquer une hausse de l'allocation communale. Une information sera faite pour rappeler que l'allocation d'hiver ne sera pas versée et que les personnes qui rencontreraient des difficultés peuvent s'adresser à la commune. La réduction de 10% sur les subventions accordées est réexaminée chaque année et au cas par cas ; la Ville conserve la trace des baisses plus importantes compensées par des prélèvements dans des fonds spéciaux.

SECTEUR PARASCOLAIRE

Sont présent-e-s : M. Latrèche et Mmes Wyser-Attinger et Hynek Hlavizna

483 Orthophonie

De vives discussions ont lieu avec le Canton concernant l'introduction de la nouvelle répartition des tâches entre cantons et Confédération (RPT). En principe, la RPT ne devrait pas avoir d'impact sur les communes. Dans les faits, le Canton s'est aperçu que la participation des communes à l'enseignement spécialisé (CHF 10.- par jour par élève) est nettement inférieure au coût de scolarisation à charge des communes dans l'enseignement ordinaire. Il propose donc de reprendre l'entier du secteur spécialisé à sa charge et de demander en contrepartie une participation d'environ CHF 20.- par heure d'orthophonie pour les cas actuellement financés par l'AI aux communes, le reste étant pris en charge par le Canton dans le cadre de la réforme RPT. Ce dernier point fâche

tout particulièrement ; il conduirait à introduire une participation communale au travail des orthophonistes du secteur privé. L'Etat souhaite également revenir sur la convention tarifaire négociée en 2001 avec l'AI et réduire le tarif actuel, chaque baisse de 1% équivaut à une perte de CHF 10'000.- des recettes. Au total, quelques CHF 50'000.- pourraient être en jeu.

482 Centre de santé scolaire

L'externalisation de la clinique dentaire va permettre une économie substantielle (env. CHF 500'000.-) sans perte de prestations pour la population. Cette décision se révèle donc judicieuse et beaucoup plus favorable qu'une fermeture pure et simple.

3091000 : Formation du personnel subit une légère hausse pour permettre au personnel du centre de se perfectionner en santé communautaire scolaire.

Le centre gère plusieurs projets qui rencontrent un succès certain. La prévention de l'obésité p.ex. est de plus en plus fréquentée. Dans de nombreux cas, un travail de réseaux permet de trouver des financements externes. Le projet obésité p.ex. coûte CHF 60'000.- mais seulement CHF 20'000.- à la Ville, la différence étant prise en charge par la FOPS et la Confédération. A terme, il pourrait être entièrement exofinancé. Plusieurs de ces projets sont menés en collaboration avec Le Locle. Le centre est responsable des 4000 élèves de la ville et des 2000 du CIFOM (convention).

Le centre de santé effectue encore les vaccinations pour le personnel communal (risques infectieux professionnel ou mesures pour les plus de 50 ans), avec de belles économies par rapport à une vaccination chez le médecin.

CONCLUSION

Comme souvent répété, les charges de ce dicastère sont largement conditionnées par des lois et décisions cantonales et échappent donc au contrôle de la Ville.

Nous remercions sincèrement l'ensemble des services pour le soucis qu'ils portent à répondre au mieux aux besoins de la population tout en préservant au maximum les finances de la Ville, souvent au prix d'importants efforts d'imagination et d'un investissement personnel conséquent, que ce soit pour aller chercher des soutiens extérieurs ou pour défendre les intérêts de la Ville face au Canton.

La rapporteuse
Pascale Gazareth

Rapport de la sous-commission du budget 2008 Dicastère de Madame Josette Frésard

Composition de la sous-commission

Mme Fabienne Girardin (POP)
M. Daniel Musy (PS)
M. Alain Parel (UDC)

La sous-commission s'est réunie le mardi 23 octobre 2007 de 8h30 à 12h15 en présence de :

Mme Josette Frésard, conseillère communale
M. Yves-Alain Maurer, chef de service de la sécurité publique
M. Jean-Michel Mollier, commandant du SIS (Service d'incendie et de secours)
M. Blaise Fivaz, chef du SDP (Service du domaine public)

D'emblée, il est souligné l'importance de faire un bilan de fonctionnement pour les deux services, SDP et SIS. En effet, l'un est tout neuf et l'autre est passé par des étapes de restructuration importantes.

870 SIS**3011100 Traitement du personnel**

Un retour sur l'organisation et la mise en application des propositions d'un groupe horaire répond à la question de l'augmentation de la masse salariale. Ainsi, on apprend que jusqu'à ce jour la compensation financière de la perte lors de la suppression des soldes n'a jamais été budgétée, alors qu'elles étaient toujours payées pour un montant de CHF 150'000.-. Par ailleurs, le système des indemnités pour inconvénient de service et astreinte donnait lieu à des indemnités compliquées à calculer et versées selon le modèle peu satisfaisant de l'arrosoir. Dans la réflexion, il est aussi apparu que le traitement des piquets, contrainte inhérente à ce type de travail, pouvait aussi s'aligner sur les autres services de piquet de la ville. Une réflexion globale était donc nécessaire. Elle a été menée par un groupe constitué d'un sapeur, d'un cadre par section, d'un membre de l'état-major et d'un membre de la direction de la sécurité. Elle a permis de redéfinir les besoins sur la base des missions. La réorganisation du temps de travail et les simplifications de traitement de salaire et d'indemnité ont été très bien accueillies par le personnel qui y voit un rééquilibrage de la reconnaissance du travail effectué en heures. De plus, il bénéficie d'une diminution des jours de piquet, ce qui signifie aussi une augmentation des congés. Autre point positif, ces changements permettent d'assumer les missions avec suffisamment de personnel. Si les RH et le CC ont validé ce nouveau fonctionnement, le calcul des indemnités doit encore être avalisé par le syndicat. Ce qui doit être encore fixé, c'est le montant de l'unité de l'indemnité et cela peut avoir une incidence sur le budget. Pour le reste, la différence tient à la

suppression de la contribution de solidarité (CHF 100'000.-), ainsi qu'au départ de Monsieur Monard et à l'arrivée de Monsieur Maurer.

Sur le plan du fonctionnement, une restructuration de la hiérarchie avec consolidation de l'état-major et la mise en place d'un cahier des charges pour chaque homme apportent une clarté et un recadrage qui semble rassurer chacun. Des décisions et des réponses ont été apportées par rapport aux attentes. La collaboration entre l'EM et la base s'en est trouvée améliorée, car chacun connaît maintenant sa place.

La démarche est neutre sur le plan financier. Cette réorganisation a conduit à une amélioration certaine du fonctionnement. Ceci étant posé, il nous a clairement été dit que pour autant que la mission du SIS reste ce qu'elle est, il n'est pas envisageable de réduire l'effectif.

A souligner que le service a aussi à répondre aux exigences et contraintes cantonales. Des discussions au niveau cantonal doivent avoir lieu à la fin de l'année. Des regroupements ont été faits avec notamment la commune des Brenets, des réorganisations de matériel ont été conduites, d'autres réflexions doivent être menées. Les hommes du SIS exercent 2 métiers, ambulancier et pompier, c'est une contrainte en formation importante, mais qui s'avère une option économiquement performante.

Quant aux perspectives d'avenir, elles sont les suivantes :

- Une analyse des coûts des prestations pour le sanitaire et le feu peut être faite grâce à la comptabilité analytique d'ici fin 2007, en tout cas pour 2008. Il nous est fait remarquer que la facturation des prestations ambulance n'est pas équivalente à celle d'autres cantons (montants inférieurs), mais que cette situation devrait changer à moyen terme lorsque tout le personnel sera au point en terme de formation. A ce moment la reconnaissance IAS pour le SIS permettra de réajuster la facturation pour autant que le processus de reconnaissance IAS de la centrale d'alarme cantonale puisse avoir lieu également.
- Une analyse et évaluation des besoins en matériel selon les attentes des communes, les dispositions de l'ECAP et les contraintes du canton.
- Quelques petites modifications d'appréciation des besoins au niveau cantonal pourraient permettre des regroupements de forces sans incidence sur le SISMN.

Le souci majeur pour l'avenir concerne le remplacement du logiciel informatique de la centrale d'alarme du SISMN. Le logiciel actuel pourrait rendre l'âme brutalement, il faudrait pour anticiper pouvoir déjà faire le choix de celui qui devra le remplacer. Or, cela est rendu difficile par la situation cantonale. L'organisation actuelle de la centrale d'alarme cantonale pourrait être améliorée pour être encore plus pointue dans la réponse donnée aux appels. Deux systèmes informatiques sont en concurrence dans le canton, SAGA le logiciel de la Police cantonale et GARRY le logiciel du SIS de Neuchâtel. Chacun des outils présente des intérêts pour la ville, mais la difficulté du choix réside dans le fait que le canton doit encore se déterminer sur une stratégie politique. Est-ce que le canton va reprendre toute la sécurité cantonale et comment les tâches seront-elles dès lors redéfinies entre l'Etat et les communes ? Ceci est un immense chantier qui prendra nécessairement du temps, même si des synergies entre les

centres de santé et de secours existent déjà. Nous serons coincés si notre système tombe en panne.

Un commissaire remarque qu'il est, dans ces conditions, indispensable de s'approcher du CE et de mettre en route la réflexion rapidement. Il nous est confirmé que des démarches sont déjà en cours, notamment avec la formation d'un groupe de travail qui a pour mission de réfléchir au regroupement des systèmes en une centrale d'alarme et d'engagement unique pour l'ensemble du canton voire même dans une formule élargie de type BEJUNE par exemple.

3111000 Achat matériel et mobilier

Les questions de détail sur le budget ont été peu nombreuses, à part l'achat d'un appareil spécifique (Questor) et nécessaire qui devrait permettre un retour sur investissement en 3 ans, pas d'évolution majeure sur ce budget. Un commissaire remarque que l'effort fait sur l'entretien du matériel est important.

Une rapide discussion sur la fonction et le statut distincts des sapeurs et des membres de l'état major permet de clarifier quelques questions quant à l'occupation du temps de travail de chacun.

Globalement le bilan de fonctionnement de cette année se caractérise par une bonne amélioration. La performance de l'ensemble est jugée bonne, car à satisfaction de tous, les objectifs ont été atteints.

Pour terminer, saluons la très bonne préparation et formation technique des sapeurs qui se montrent très efficaces et hautement compétents lors des interventions feu.

860 SDP

Après quelques mois de fonctionnement le bilan du SDP est nuancé. Il faut rappeler que le déficit était de taille. Reprendre tout le monde et permettre à chaque personne de trouver sa place au sein d'une nouvelle entité, définir les missions, assurer les prestations demandées et cela, tout en respectant le budget 2007. Pour le personnel, c'est une nouvelle perception de son travail, d'autres missions qui viennent parfois bouleverser des habitudes acquises de longue date. Les changements de fonction, de statut, voire de rôle ne sont jamais faciles. Madame Frésard avait volontairement placé la barre très haut car il était difficile dès le départ de connaître les besoins réels. Ainsi les difficultés qui sont apparues ne la surprennent pas. En particulier, il est évident maintenant que le service administratif est trop développé par rapport au travail de terrain. Un recentrage est donc nécessaire et nous sommes maintenant en période de rectification. Un objectif est d'associer les personnes à la réflexion et de remplacer les départs dans l'administration par des personnes de terrain. Toutefois, les missions du SDP restent encore à préciser et les moyens pour les assurer doivent être actualisés.

Par exemple, il est apparu que le service d'ordre à organiser lors des manifestations prend beaucoup de temps et celles-ci ont été nombreuses cette année. En résumé, c'est un service encore fragile qui n'a pas trouvé ses marques et dont les activités doivent encore être régulées. Pour cela, des correctifs doivent être trouvés et mis en place.

Les commissaires souhaitent que le travail des collaboratrices et collaborateurs du SDP soit mis en valeur et reconnu comme étant fondamental et d'utilité

publique. Il est complémentaire de celui de la police de proximité, et, quoique moins spectaculaire, tout aussi indispensable.

Plus en détail, voici les faits marquants de cette année :

- Beaucoup de manifestations, Tour de Romandie, Helvetissima, les matchs, la Braderie. Tout cela assuré avec l'équipe de base.
- Manque d'effectif de base sur le terrain dû à une sous-dotation, mais également au fait que deux personnes sont en congé maternité et une autre pour maladie de longue durée.
- Le lien avec la police de proximité sur le terrain est encore à affiner.
- Beaucoup d'heures supplémentaires qui sont reprises en congé.
- Au niveau du budget, la ligne d'économie a été respectée, même si le gain de 1 million ne se fait pas encore sentir.

Malgré les difficultés rencontrées, Monsieur Fivaz relève que l'équipe est soudée, motivée et travaille en esprit de camaraderie. Les missions ont été menées à bien et sont réussies. Malheureusement, certaines missions sont insuffisamment couvertes par manque de personnel. Il rappelle également que son estimation à lui des besoins en personnel était de 10.

Il est évident pour les commissaires que la charge de travail est lourde et qu'on est certainement parti trop léger en effectif face à un cahier des charges très important. L'ampleur du travail qui doit être fait nécessite des moyens qui sont à l'évidence insuffisants, pour preuve les heures supplémentaires.

Pour Monsieur Fivaz, l'objectif de faire des économies sur les heures supplémentaires est atteint, mais en contrepartie, il n'y a pas toujours du monde pour assurer les missions.

Madame Frésard estime que la démarche proposée était la bonne. On a ainsi montré ce dont on a besoin et on a adapté les réactions aux conclusions.

Un commissaire fait observer que, en donnant des moyens à ce service, on lui reconnaît aussi l'importance qu'il a à nos yeux. Est-ce que deux postes supplémentaires seront suffisants ?

Monsieur Fivaz relève que cela fait 7,5 personnes si tout le monde est là, et que, quoiqu'il en soit, la situation continuera d'être analysée de 6 mois en 6 mois.

Ainsi la discussion met en évidence deux éléments :

- 1- Les missions ne sont pas remplies correctement faute de moyens.
- 2- Les effectifs doivent être augmentés si l'on veut être plus présent sur le terrain.

Ceci nécessite une description précise de ce qui peut être fait et de bien cerner les besoins.

Madame Frésard nous fait remarquer que le budget 2008 nous permet d'augmenter la dotation. Cela a été fait pour 2007 et cette marge de manœuvre a déjà été activée pour corriger ce qui devait l'être.

La suite de la discussion aborde des problèmes d'ordre général. En particulier, il est relevé par un commissaire que des routes prévues à la circulation à 30km/h ne sont toujours pas activées. Un autre, que les travaux et les chantiers en ville ne sont pas assez coordonnés.

Il nous est répondu que les zones 30km/h et leur aménagement sont un problème très complexe et font intervenir beaucoup de personnes et de services. Les travaux ont été suspendus pour l'instant dans l'attente d'un rapport qui doit

préciser ce qui reste à faire et, combien cela a déjà coûté. Les TRN font opposition à cause de la vitesse commerciale qu'ils veulent tenir. Il existe des désaccords entre les services qui ne défendent pas toujours les mêmes priorités. Quant aux chantiers, il est reconnu : des difficultés dans la gestion de la signalisation des chantiers, l'information à la population n'est pas suffisante, les arrêtés de circulation sont inopérants et la communication entre services pas optimale.

La situation devrait s'améliorer. Il est prévu une rencontre entre les travaux publics, l'urbanisme et les services industriels.

Un commissaire rappelle qu'il n'est pas question de nommer un nouveau poste, mais que nous souhaitons qu'une meilleure concertation et des échanges plus soutenus permettent d'améliorer la coordination des chantiers. Par ailleurs, l'hypothèse est posée que trop de chantiers sont menés simultanément dans cette ville. Les commissaires sont finalement d'accord pour que cette question soit ramenée en commission financière pour une discussion entre les différents services.

Il n'y a pas de question de détail. Les commissaires tiennent à remercier Monsieur Fivaz et tout le personnel du SDP pour leur travail et les assurer de leur soutien et de l'importance de leur mission. Monsieur Maurer relaiera notre message lors d'une séance particulière.

La sous-commission se déclare satisfaite. Alors même que tout n'est pas idéal, l'ambiance est agréable et constructive.

Le budget est accepté et le mandat de prestation reconduit pour un an, le recul nécessaire pour l'évaluer n'étant pas suffisant et de nouvelles discussions avec le CE demeurant indispensables.

La rapporteuse
Fabienne Girardin

Rapport de la sous-commission du budget 2008 Dicastère de Monsieur Pierre Hainard

Composition de la sous-commission

M. Pierre-Alain Borel (PS)
M. Pierre-André Monnard (Lib)
M. Fabien Fivaz, rapporteur (Verts)

La sous-commission s'est réunie mardi 23 octobre 2007 de 8h00 à 11h30.

La sous-commission tient en premier lieu à remercier toutes les personnes présentes à la séance ainsi que l'ensemble du personnel pour son travail.

200 Services des bâtiments

Un poste n'a pas été repourvu depuis 3 ans, il le sera en 2008. Ce poste est nécessaire au bon fonctionnement de ce service. Un demi-poste a été transféré au SUE.

Les achats de produits et matériel de nettoyage ont été regroupés dans le budget de ce service pour un montant global de CHF 155'800.-. Ceci devrait permettre de mieux gérer les achats et d'obtenir des meilleurs prix auprès des fournisseurs.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

L'ascenseur de la gare pose toujours autant de problèmes et le montant budgété pour son entretien a encore été révisé à la hausse. Ce problème devrait pourtant disparaître à l'avenir avec la construction de la passerelle de la gare et la reprise de l'ascenseur par les CFF.

740 Cimetière et centre funéraire

Ce service rencontre en ce moment quelques problèmes au niveau du personnel. Plusieurs collaborateurs sont en congé pour raison de santé (3 à 4 personnes sur un total de 10) et un poste à 50% n'a actuellement pas pu être repourvu malgré des annonces, par manque de qualification des candidats. L'équipe est actuellement un peu déstabilisée et cela se voit au fait que l'entretien du cimetière n'est pas optimal.

Les achats de plantes sont en baisse car les dernières couches ont été terminées en 2007. De plus, la majorité des pensées et la totalité des bégonias sont fournis par les Espaces verts.

Des bruits courent au sein de la population comme quoi le cimetière des Eplatures serait rapidement désaffecté. Cette rumeur est fausse. Il n'y a effectivement plus d'inhumation, mais la désaffectation du cimetière n'aura pas lieu avant 30 à 50 ans.

730 Services des Espaces verts

Lors du budget 2007, le poste *Compostage* avait été réévalué pour tenir compte du fait que les Espaces verts de la ville s'occupent depuis cette année des jardins de la Gérance communale et de la Caisse de pensions du personnel communal. En fonction de l'expérience acquise, ce montant a été diminué de moitié pour 2008.

L'arbre de la victoire a été abattu en octobre 2007. Un nouvel arbre sera planté en novembre et financé par la Société d'horticulture à hauteur de CHF 1'500.-, comme il y a plus de 100 ans déjà.

Une partie du personnel de ce service est en congé maladie plus ou moins prolongé, principalement pour des problèmes de dos (5 personnes sur 30). A la voirie, des séances de gymnastique spécifiques sont organisées pour les collaborateurs. La Ville finance la moitié de l'abonnement. Un commissaire s'interroge sur la fiscalité de ce type de mesure en raison de l'introduction du nouveau certificat de salaire. Le dicastère prendra contact avec l'administration cantonale pour se renseigner.

123 Service informatique communal

Le budget 2008 tient compte du transfert de ce service au sein de l'entité cantonale (SIEN). Un poste et demi reste au budget de la Ville. L'augmentation générale du budget par rapport aux comptes 2006 est principalement liée au fait qu'il y a deux ans, en période de crise, tout a été bloqué et qu'aujourd'hui, certains projets doivent être impérativement menés à bien et qu'une partie du matériel doit être modernisé.

Un commissaire s'interroge sur la pertinence du regroupement du Service informatique au sein du SIEN si cela n'entraîne pas, à terme, d'économies d'échelle. Il lui est répondu que ce ne sera pas au niveau des achats que des économies pourront être effectuées car ceux-ci sont cantonalisés depuis longtemps. Les économies seront plutôt réalisées au niveau de la maintenance et du développement conjoint d'applications et des synergies créées.

La durée d'amortissement du parc informatique a été portée à 8 ans, contre 4 auparavant. C'est un pari risqué. De plus, l'évolution des systèmes informatiques obligera les collectivités publiques à renouveler, dans environ deux ans, une partie importante de leur parc vieillissant. Les machines ne seront plus en *leasing* mais achetées, ce qui fera intervenir de relativement lourds investissements.

770 Géomatique

La baisse des charges salariales résulte du passage à 80% de la cheffe de service.

Les fluctuations au poste *Acquisition des données* résultent du fait que les données sont achetées la première année et qu'ensuite la Ville paie encore un abonnement annuel, moindre, pour leur utilisation.

La Ville est pionnière dans le canton dans le domaine de la gestion dynamique des données spatiales. Par exemple, le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) est informatisé. La Ville ne fournit pas uniquement des plans, mais possède un outil de gestion dynamique qui lui permet de suivre finement l'évolution de la situation.

Actuellement, il n'y a pas de facture entre SIM SA et la Ville pour par exemple le projet de digitalisation du réseau d'eau potable. Ces données servent en effet à la fois à la Ville et à SIM SA.

Le service de géomatique est actuellement à un tournant de son évolution. Il est à la croisée des chemins (services) et trois scénarii ont été évoqués pour son développement :

1. Son intégration au SITN (Service d'information du territoire neuchâtelois, cantonal), une solution prématurée.
2. Le statu quo.
3. Faire le pari de la géomatique en engageant un-e technicien/ne en géomatique pour effectuer la mise à jour des données et la digitalisation et en vendant ensuite ces services à l'interne mais surtout à l'extérieur. Cette voie est privilégiée, mais des discussions sont encore en cours. La géomatique est finalement un bel outil qui est actuellement sous-utilisé en Ville et qu'il faudra développer à l'avenir.

710 Voirie-frais d'entretien

Le personnel a diminué dans ce service, mais cette diminution est compensée par l'augmentation des traitements / charges de personnel. Le poste *Manifestations locales* a été déplacé du 900 au 710.

L'augmentation au poste *Entretien des bâtiments* résulte d'une normalisation par rapport à un budget « de crise » les années précédentes. Idéalement, 1% de la valeur du parc immobilier devrait être investi dans son entretien, soit environ CHF 230'000.-. Nous en sommes encore loin et certains bâtiments vieillissent, ce qui pourrait à terme nécessiter d'engager des sommes considérables pour régler cette situation.

Un investissement important devra être consenti à la STEP (environ 1 million) pour le traitement des boues de dépotoirs (bords de routes par exemple). Deux installations verront le jour dans le canton, et celle de la Chaux-de-Fonds traitera les boues de l'ensemble des routes du haut du canton.

711 Enlèvement de la neige

Le poste *Signalisation routière* est créé pour montrer les coûts de pose et d'enlèvement des panneaux pour les mesures hivernales. A terme, une signalisation fixe devrait être posée, les services travaillent actuellement sur ce projet.

La Ville déneigera et salera les routes du canton dans le Haut. Un mandat de prestations a été signé avec le Canton et un agrégat de salage a été acheté. La facturation à l'Etat de ce mandat n'a pas pu être budgétée, mais sera dans les comptes.

715 Service des ateliers

La signalisation routière a été reprise du SDP et ce poste est en légère augmentation. Il a été adapté et la signalisation pour les pistes cyclables a été budgétée.

716 Enlèvement des déchets non valorisables

2008 sera la dernière année où la taxe déchet sera prélevée. En 2009 (et au plus tard en 2010), elle devrait être remplacée par une taxe au sac et une taxe de base. Une augmentation de la taxe est probable au vu de l'épuisement de la réserve. La quantité de déchets incinérés est en augmentation, ce qui traduit la bonne santé de l'économie.

717 Enlèvement des déchets valorisables

Dans le cadre du passage à la taxe au sac, un transfert des déchets non valorisables vers les déchets valorisables est à prévoir. En effet, les expériences ailleurs montrent que les habitants recyclent lorsqu'il y a une taxe au sac.

720 Station d'épuration

La taxe d'épuration est volontairement maintenue plus haut que nécessaire pour couvrir les charges actuelles en prévision de la construction de l'exutoire qui engendrera des investissements importants.

Le poste *Recettes épurations des boues* est en augmentation et reflète la prise en charge des boues d'épuration de la France voisine (contrat : environ 200'000 €/an).

210 Gérance - secrétariat

L'augmentation des charges de personnel est liée à un transfert interne d'un poste à 80% afin de permettre à la Gérance de gérer les nouvelles charges qui lui incombent, en particulier la reprise de la gestion de bâtiments de la Caisse de pensions du personnel communal (CPC) précédemment gérés par des gérances privées. Les nouveaux bâtiments de la CPC (Chemin perdu et Paddock) augmentent également le travail à fournir. Les honoraires de gérance sont eux aussi en augmentation proportionnelle.

Les taux des honoraires de gérance sont en baisse. De 5% dans le passé, ils sont passés à 4.75% en 2007 et passeront à 4.5% en 2008. Grâce aux nouveaux

bâtiments de la CPC, le montant total devrait toutefois augmenter à partir de 2009.

Le chef de service est actuellement très occupé par le projet de gérance unique / caisse de pension unique. Il a en effet la charge de la réévaluation de tous les immeubles gérés par les caisses, 225 au total. Environ CHF 25'000.- ont été facturés pour ce « service » rendu aux caisses, dont nous profitons également, car la réévaluation totale aurait coûté environ CHF 500'000.- si elle avait été sous-traitée.

211 Bâtiments locatifs

Le poste *Entretien des bâtiments* est actuellement trop bas pour les 105 immeubles de la Ville car des rénovations importantes sont nécessaires.

La rénovation des immeubles de la Ville est importante, mais peut poser des problèmes sociaux et un transfert de charges à l'aide sociale. En effet, la Ville joue un rôle important en louant des objets à des personnes qui se font refuser par les gérances privées.

Le montant des réserves pour rénovations est actuellement de CHF 1'800'000.- et ne sera sans doute pas utilisé comme annoncé en 2006.

212 Parkings

La Ville gère le parking de l'hôpital et celui des Alérac. Cette année encore, la gestion du parking des Alérac devrait être transférée à la PPE, il ne reste en effet plus qu'une seule place à vendre.

L'augmentation des tarifs du parking de l'hôpital a impliqué une augmentation des recettes. La barrière a été foudroyée en 2007, l'ECAP a pris en charge sa réparation.

213 Bâtiment d'utilité mixte

Les bâtiments d'utilité mixte sont : la Maison du peuple, l'Ancien stand, les Abattoirs, Doubs 34 ainsi que la grande halle de l'usine électrique. Une convention entre la Ville et SIM SA pour l'usine électrique est actuellement négociée, notamment pour régler le problème des frais de chauffage.

Aux Abattoirs, un bail de trois ans a été négocié en conciliation. Le boucher qui exploite actuellement une partie du complexe a accepté de quitter les locaux dès le moment où un permis de construire est délivré.

240 Domaines

Les produits des loyers sont en augmentation suite à l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile et la renégociation du contrat avec l'entreprise Von

Bergen SA. Le poste *Entretien des bâtiments* est en augmentation car des travaux urgents doivent être effectués dans une ferme.

205 Forêts

Le budget de la Ville du Locle arrive généralement plus tard. D'après les indications de la ville, le budget semble maîtrisable et maîtrisé, sauf au poste des subventions du Canton et de la Confédération. En 2009, un investissement important devra être consenti pour la (re)construction de la cabane des bûcherons, actuellement délabrée (ils n'ont même pas de douche !). L'investissement est estimé à environ 1 million de francs et devrait être partiellement subventionné par le Canton et la Confédération (à hauteur de CHF 200'000.-).

Des coupes ont été retardées en 2006 mais ont ou seront rattrapées.

900 Administration générale (Services Industriels)

Avec la création de SIRUN en 2008, l'éclairage public sera facturé à la Ville. Le dividende est bloqué à 6% pour des questions de fiscalité.

A l'avenir, la redevance d'utilisation du domaine public devra être inscrite sur les factures des clients.

Un commissaire demande qui gère l'éclairage public. Il est répondu que la Ville définit le concept d'éclairage et que SIM SA exécute les travaux.

911 Eaux-réseau

La réserve Presta-Jogne est à nouveau approvisionnée à partir de 2008. Des réflexions sont en cours pour savoir si la construction du réservoir du Crêt-du-Locle ainsi que la station de filtration de la Corbatière peuvent être financées à l'aide de cette réserve.

Conclusion

En conclusion, les commissaires tiennent encore une fois à remercier l'ensemble des personnes venues présenter le budget et l'ensemble du personnel dans les services pour le travail accompli.

Le rapporteur
Fabien Fivaz

Mme Katia Babey Falce, présidente : Nous allons passer directement à notre ordre du jour et entrer dans le vif du sujet avec la discussion générale. Je passe directement la parole au président de la commission financière, M. Musy.

M. Daniel Musy, président de la commission financière : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Le vote du budget d'une collectivité publique est l'acte législatif le plus important. Il détermine les moyens avec lesquels cette collectivité fonctionnera l'année qui suit et choisit quels investissements seront privilégiés. C'est dire que c'est d'une responsabilité particulière dont je me sens investi pour introduire, comme président de la commission financière, cette discussion du budget 2008 de la Ville de La Chaux-de-Fonds. La responsabilité de parler au nom de tous ses membres, sans esprit partisan, et de refléter le mieux que je pourrai l'esprit qui l'a animé durant ses travaux. Rappelons que cette commission est composée de quinze membres, chacun réparti dans cinq sous-commissions permanentes. Celles-ci sont chargées d'élaborer pour la commission et pour notre Conseil un rapport qui a deux buts : premièrement, examiner le budget de chaque service en présence du conseiller communal chef du dicastère et du chef de service et, si accord il y a, proposer des modifications à ce budget; secondement discuter de la marche du service, les problèmes qui s'y posent, les satisfactions apportées quand ceux-ci sont résolus.

Je tiens d'abord à faire de nombreux remerciements. Remercier en premier lieu la population de cette ville, qui, en particulier par l'intermédiaire de la presse locale (merci à elle aussi de son nécessaire travail de relais), est la première concernée par nos décisions. Parmi nos concitoyennes et concitoyens, certains réussissent dans cette période florissante, d'autres sont plus fragilisés, souvent depuis longtemps. Nous essayons, nous, élus miliciens, par les dizaines d'heures par mois que nous consacrons bénévolement à notre ville, de la faire avancer sur le chemin qui nous paraît le mieux correspondre à l'intérêt général. Entre nos six partis, nous sommes, dans la chance de nos diversités, chacun dans nos réseaux respectifs, à l'écoute de nos concitoyennes et de nos concitoyens, en relayant leurs préoccupations, satisfactions et mécontentements.

Le deuxième remerciement va à l'ensemble du personnel communal pour l'effort constant, souvent difficile, jamais relâché, qui lui a été demandé depuis trois ans. Tous les groupes de ce Conseil savent à quel point les services travaillent dans des conditions souvent limites; les 2,5% de retenue exceptionnelle pendant deux ans sur les salaires ont marqué un sacrifice qu'on doit reconnaître, puisque les contribuables ont continué de bénéficier de prestations de qualité. Notre commission a donc trouvé légitime la proposition du Conseil communal de rétablir ces 2,5% depuis janvier 2008. Et plus aucun conseiller général ne pourrait aujourd'hui dire sans vergogne que notre administration est bouffie d'elle-même.

Merci aussi à tous les chefs de service qui doivent chaque année jongler avec les restrictions et frustrations de toutes sortes pour arriver à diriger leur service et continuer d'être imaginatifs. Si la prospérité est parfois un oreiller de paresse, la rigueur, sinon stimule, du moins mobilise les énergies pour trouver des solutions.

Nous leur savons gré de nous accueillir avec bonne humeur, avec un sens aigu du dialogue et de la pédagogie pour toujours nous expliquer avec précision comment fonctionnent leurs services.

Merci à Madame et Messieurs les cinq conseillers communaux pour avoir su, cette année surtout, instaurer, dans la concordance démocratique entre vous, et entre vous et nous, le meilleur climat de discussion de la législature au sein de notre commission. Fermes dans vos objectifs de rigueur, vous avez préparé un budget qui tient compte du travail effectué depuis trois ans dans notre commission et des pistes que nous vous avons suggérées depuis 2006 : meilleur fonctionnement des services par transversalité, regroupement de leurs compétences ou restructuration hiérarchique de leurs organigrammes, collaborations avec d'autres collectivités publiques, en particulier le Canton et les grandes villes voisines, prise à bras le corps de problèmes difficiles comme l'absentéisme ou les heures supplémentaires. Vous avez répondu à toutes nos questions avec clarté et transparence pendant nos séances de commission. Vous avez incarné pendant ces quatre années de préparation budgétaire avec nous la collégialité qui a fait cruellement défaut à 73 kilomètres d'ici.

Merci enfin aux membres de la commission financière qui ont permis à nos trois séances plénières de fonctionner dans l'écoute mutuelle et la courtoisie. La preuve en est que notre commission a accepté le budget tel qu'il vous est présenté ce soir sans opposition.

Je voudrais dire un merci particulier à chacun des groupes : le groupe de l'Union Démocratique du Centre qui a légitimement proposé que la contribution financière aux partis soit augmentée; grâce à son intervention, la commission financière de la prochaine législature déterminera si oui ou non il faut rétablir cette contribution.

Le groupe radical-libéral qui a convaincu l'ensemble de la commission d'imposer au Conseil communal d'inscrire Frs 30'000.- de recettes supplémentaires pour l'ensemble des travaux de déneigement réalisés par notre ville pour le canton. Ce point de la discussion dans nos séances de commission souligne que cette année il a été assez difficile de faire accepter par le Conseil communal la moindre proposition de modification du budget établi par ses soins après les séances de sous-commission, ne fût-ce que de quelques milliers de francs, dans un sens ou dans l'autre. Nous avons eu, dans la courtoisie qui a présidé à nos débats, l'impression d'avoir parfois devant nous un exécutif fermé comme une huître.

Le groupe du Parti Ouvrier Populaire qui a, non sans témérité, pensé que le débat devait continuer de se porter sur les subventions à la vie culturelle et associative; la discussion autour de ce thème fut la plus animée de la commission de cette année, elle n'est apparemment pas terminée.

Le groupe des Verts qui, inlassablement, nous rappelle qu'il existe une commission du développement durable et que ce thème central de tous les rapports du Conseil communal doit mieux se concrétiser dans les faits.

Le groupe socialiste enfin qui a eu la lourde tâche, en la personne de M. Pierre-Alain Borel, de rédiger le rapport de dix-neuf pages que vous avez entre les mains; ce n'est pas la tâche la plus facile d'un conseiller général et M. Borel s'en est acquitté avec bonheur; nous l'en remercions.

Dans la seconde partie de cette intervention, je voudrais, à l'aide d'une image, essayer de caractériser le budget 2008 qui nous est soumis. C'est un budget de lumière et d'ombre, lumière conjoncturelle et ombre structurelle.

La conjoncture économique est en effet bonne, voire excellente dans certains domaines, et ce budget s'en ressent puisque c'est le meilleur de la législature, avec des recettes fiscales en augmentation de 7% (jugées d'ailleurs sous-estimées par une partie de la commission financière), avec une dynamique positive à consolider avec l'Etat, ce qui génère des économies. Une heureuse détente, a dit le Conseil communal. Mais cette éclaircie durera-t-elle ?

L'ombre des difficultés structurelles pourrait nous faire dire que c'est le moins mauvais budget depuis longtemps : cela dépend de l'éclairage qu'on veut lui donner. Nous voudrions brièvement faire une analyse de ce problème structurel dont notre ville souffre. Nous avons des infrastructures adaptées à une ville de 40'000 habitants qui aurait une pyramide démographique et socioculturelle différente (plus de jeunes, plus de cadres du secteur tertiaire). Il nous faut donc en même temps :

Premièrement, réduire le train de vie de notre administration, ce que nous avons fait au point même de la rendre si svelte qu'elle en devient presque exsangue. Deuxièmement, trouver des ressources fiscales nouvelles (plus de contribuables aisés, d'entreprises performantes et riches, une meilleure péréquation cantonale et éventuellement le prélèvement d'un impôt à la source sur les pendulaires non-frontaliers), sans penser une seconde à augmenter les impôts, mesure impensable politiquement à l'heure actuelle. Et, troisièmement, continuer à investir avec l'Etat, pour attirer ces nouvelles entreprises et ces nouveaux contribuables.

Le cercle est apparemment vicieux, mais des indicateurs sont réellement au vert : les multiples projets d'implantations de nouvelles entreprises performantes ayant confiance en l'avenir d'une région qui n'est pas encore asphyxiée par l'urbanisation galopante de son milieu naturel, l'agrandissement possible de Neode, le développement du quartier Le Corbusier, l'image renouvelée de notre ville, pour les autres et pour nous, générée par la future et possible inscription au patrimoine UNESCO, et, la nouvelle est tombée hier, un concept touristique cantonal centré sur le temps. Voilà des atouts et des indicateurs au vert.

La bonne santé économique peut ne pas durer et nous plonger à nouveau dans une nouvelle crise, horlogère en particulier. De même, la localisation du site mère-enfant à Neuchâtel serait très néfaste pour l'établissement ici de jeunes familles mais, d'un autre point de vue, l'orthopédie regroupée à La Chaux-de-Fonds, dans un hôpital rénové et de pointe dans le domaine, permettrait de développer des synergies avec des entreprises novatrices en matière de fabrication d'implants orthopédiques artificiels. La responsabilité du Conseil d'Etat dans les futures et prochaines décisions en matière hospitalière est immense. Jamais notre région n'acceptera que le déséquilibre existant s'accroisse.

Mme la présidente, Mesdames et Messieurs, voyons donc ce budget avec le sens de la mesure et l'art de la nuance, du clair-obscur. Le vouer aux gémonies ou l'encenser, voir tout blanc ou tout noir, n'a été le fait de personne dans notre commission.

En conclusion, et avant que notre plénum passe au débat, je voudrais dire que, dans ce sens de la nuance, la commission me paraît avoir fait un bon travail. Que

dans la palette des interventions qui vont suivre nous puissions produire un tableau pas trop désordonné ! Sûrement pas un chef-d'œuvre, mais de grâce, chers collègues, pas une vieille croûte.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Je vous remercie. Avant de passer la parole aux différents groupes, à tellement vouloir battre le record du marathon, j'ai oublié de saluer Mme Sarah Diaz, à qui je propose de se lever pour vous la présenter. Elle a été nommée parmi nous depuis un moment déjà. Pour un heureux événement, elle a dû rester alitée longtemps, ce qui nous a privés de sa présence. Elle est enfin là parmi nous ce soir. Nous la saluons.

Je vais maintenant passer la parole aux différents groupes. Qui veut prendre la parole ? Mme Morel.

Mme Sylvia Morel, rad. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe radical remercie tout d'abord le rapporteur de l'important travail qu'il a fait au sein de la commission, car rédiger une douzaine de pages nécessite une douzaine d'heures de travail, ce qui n'est pas rien en plus de son travail habituel.

Merci au président qui est fermement décidé à favoriser le consensus au sein de la commission et qui tient compte de toutes les tendances politiques. Il n'hésite pas à venir à la rescousse des partis minoritaires contre l'avis du Conseil communal quand cela s'avère nécessaire.

Nous aimerions maintenant faire quelques remarques quant au fonctionnement de la commission financière qui est devenue une commission permanente. Cela signifie que les commissaires sont les mêmes durant quatre ans. Ils sont également désignés pendant quatre ans dans la même sous-commission. Résultat, en séance plénière, nous discutons les rapports des sous-commissions, mais nous ne passons plus en revue tous les services où chacun pouvait être informé en détail de l'activité du service et où l'on nous justifiait les demandes de crédits spéciaux, ce que nous regrettons.

D'autre part, il y a énormément de changements dans l'organisation comptable, ce qui ne permet pas de suivre l'évolution des charges et produits depuis les comptes 2006 au budget 2008 aisément, ce d'autant plus que nous n'avons plus une vue d'ensemble du budget. En outre, nous venons de recevoir le budget par nature de comptes, ce qui devrait nous permettre d'évaluer les améliorations structurelles mises en place, mais il est trop tard pour poser des questions puisque la commission a terminé ses travaux.

Nous pourrions formuler toutes nos questions de détail ce soir, mais cela ne nous paraît pas être une bonne solution, d'autant plus que certaines réponses ne peuvent pas toujours être rendues publiques. De plus, finir notre séance à l'aube n'enchanté évidemment personne.

En fonction des remarques que nous venons de faire, vous comprendrez que nous demandons au Conseil communal de prévoir à l'ordre du jour de la commission financière de la prochaine législature de mettre en discussion son mode de fonctionnement qui, à notre avis, mériterait d'être revu.

Quels commentaires pour le budget 2008 ? Tout d'abord, le groupe radical remercie le Conseil communal et l'ensemble du personnel des efforts qu'ils font pour

réduire les dépenses de notre ville. Chacun essaie de réduire au maximum ses dépenses et d'éviter le superflu. Nous sommes conscients de vos efforts, que nous apprécions, mais qui, hélas, ne suffisent pas pour redonner une bonne santé financière à notre ville.

Nous avons depuis au moins une décennie des problèmes structurels et nous les avons toujours. Cette législature qui s'achève a été le théâtre de mutations, d'améliorations dans l'organisation, mais nous n'avons pas renoncé à distribuer des prestations. Nous avons conservé notre patrimoine et nous continuons d'octroyer des subventions, parfois réduites, il faut le dire.

Dès lors, le groupe radical n'est évidemment pas satisfait de la proposition de budget pour 2008 que nous fait le Conseil communal. Nous attendions un budget équilibré, voire même un budget qui dégage du bénéfice.

Même notre voisin, Le Locle, arrive à équilibrer son budget et, cerise sur le gâteau, à baisser ses impôts de 2 points. La majorité au Locle, comme chacun le sait, n'est pas de droite mais d'extrême gauche. Le Conseil communal du Locle arrive donc à faire comprendre à ses conseillers généraux qu'il n'est pas possible d'augmenter ses dépenses, mais qu'il est impératif de réduire les impôts si l'on veut redorer un peu l'image de la ville. Notre autre voisine, la Ville de Saint-Imier, d'un autre canton, il est vrai, baisse également ses impôts. Pourquoi notre Conseil communal n'a-t-il pas les mêmes ambitions ?

En commission, nous n'avons jamais demandé une réduction d'impôts durant cette législature pour ne pas envenimer les débats, mais l'équilibre budgétaire était pour nous une évidence. Or, nous sommes loin du but. Le résultat proposé permet de financer les crédits spéciaux et ceux déjà accordés. Accepter des crédits d'investissement durant l'année, voire déjà le 18 décembre prochain, c'est accepter de continuer à s'endetter à moins que l'investissement proposé ne dégage une rentabilité d'au moins 5%. Cette situation ne peut pas continuer et le Conseil communal le sait ! Nous sommes convaincus que le Conseil communal souhaite aussi l'équilibre budgétaire et comptable. Malheureusement, les changements prennent du temps pour se mettre en place et les diminutions de charges tardent à venir.

Nous avons le sentiment que beaucoup de services sont en cours de réorganisation, mais l'aspect financier ne semble pas être l'objectif principal car les économies ne sont pas visibles, à l'exception de la clinique dentaire où, là, effectivement nous économisons Frs 500'000. La police réduit son budget d'environ Frs 800'000.-, quoique, pour ce service, l'avenir nous inquiète, car l'Etat n'hésite pas à changer les règles une fois les transferts effectués. En ce qui concerne la rubrique "culture, sports, loisirs, cultes", pas de changement. Elle coûte toujours 13,3 millions alors que nous attendons une dynamisation de ce secteur tout en réduisant les coûts.

La prudence dans l'évaluation des recettes nous convient, car il faut construire son budget de dépenses avec les dernières recettes encaissées, soit celles de 2007. Boucler son budget avec des recettes excessives est dangereux, car la haute conjoncture ne dure pas forcément et nous pourrions avoir de gros soucis si l'économie se porte moins bien.

D'un autre côté, ce budget nous semble extrêmement prudent. Certaines charges, comme les pertes sur débiteurs pourraient être diminuées. Les mesures prises pour réduire l'absentéisme et limiter les heures supplémentaires devraient aussi réduire

considérablement le budget des salaires, mais le Conseil communal n'a pas intégré ces gains dans son budget. Sur ce dernier point, nous aimerions dire qu'il est impératif que tous les groupes acceptent le rapport relatif à la modification partielle du Règlement général pour le personnel de l'administration communale. Il est d'ailleurs étonnant que ce rapport passe après le budget, car il est l'élément clef qui nous fait soutenir ce budget. Nous attendons donc quelques explications du Conseil communal à ce sujet.

A nos yeux, il aurait été possible de présenter un budget équilibré sans prendre de gros risques, mais le Conseil communal préfère être pessimiste de peur de ne pas maintenir les envies de dépenses de ses collaborateurs ou surtout de certains conseillers généraux. Nous comprenons cette approche, mais nous la regrettons pour deux raisons. Tout d'abord, nous sommes en période de haute conjoncture et pratiquement toutes les communes arrivent à boucler leur budget. Nous donnons à nouveau une piètre image de notre ville. D'autre part, présenter tout à coup des comptes équilibrés, voire bénéficiaires, en 2008 plutôt qu'un déficit discrédite le Conseil communal, car il sera vite fait de conclure qu'il ne maîtrise pas la situation.

En conclusion, nous sommes en désaccord avec le Conseil communal sur la façon de présenter ce budget, mais nous avons le même objectif, soit retrouver la santé financière de notre ville et pouvoir entreprendre de beaux projets avec les bénéfices engrangés ces prochaines années.

Convaincus que les comptes 2008 seront en réalité équilibrés, comme le seront certainement les comptes 2007, le groupe radical acceptera du bout des lèvres le budget 2008, dont certains postes prêtent à contestation et pour autant qu'aucune charge ne soit rajoutée ce soir et que le Conseil communal s'engage à présenter le rapport relatif au personnel de l'administration. Nous attendons bien entendu un soutien de tous les groupes qui ont accepté le principe de ce rapport en commission financière.

Enfin, quel que soit le montant des amendements, ils entraîneront le refus du budget 2008 pour le groupe radical. Il en va d'une question de principe. Nous aurions aussi envie d'amender certains postes mais nous ne le ferons pas par respect du consensus, pour autant que chaque parti politique en fasse de même. Pour nous, ne pas respecter ce principe, c'est vouloir à tout prix faire parler de soi dans un but électoraliste, les élections communales ayant lieu dans moins de quatre mois. Nous souhaitons sincèrement qu'aucun groupe ne s'engage dans cette voie qui déboucherait forcément sur des affrontements. Je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Lager, Les Verts : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Voilà maintenant plusieurs années qu'un budget déficitaire est soumis à notre approbation. Cependant, les efforts consentis par les services communaux et la population en général nous ont amené à un déficit que nous avons qualifié de presque raisonnable en commission financière.

Évaluons la progression, la diminution devrait-on dire, sur les trois dernières années. Le déficit budgétaire 2006 avoisinait les 15 millions de francs, celui de 2007 était proche des 12,5 millions de francs alors que le budget soumis pour 2008 dépasse légèrement la barre des 5 millions. Le résultat des comptes 2006 liés à la bonne situation économique a permis de faire des projections en nette amélioration

pour 2008. Mais si la conjoncture actuelle est au beau fixe, notre budget est toujours déficitaire. Cet état de fait est inquiétant car la moindre petite secousse conjoncturelle pourrait en peu de temps nous ramener en enfer.

Et chacun le sait, la croissance économique passe par des cycles : à une phase d'expansion suit toujours une phase de récession. La seule chose difficile à définir avec exactitude, c'est le moment où la courbe s'infléchit vers le bas. Et nous restons toujours et encore une proie facile face à un tel basculement car l'ampleur de nos rentrées fiscales dépend pour une bonne partie de la santé de l'économie.

On pourrait qualifier le budget présenté par le Conseil communal de trop prudent étant donné cette situation économique. Mais, les constatations faites ci-dessus, nous incitent à dire : il vaudra mieux, lorsque nous analyserons le résultat, nous féliciter d'une amélioration plutôt que de regretter une péjoration. Ainsi donc, ce déficit supportable permet le maintien d'une fortune positive et d'échapper à une tutelle de l'Etat et à ses diktats.

Pourtant, depuis trois ans, nous jouons les illusionnistes en sortant d'un chapeau différentes surprises. Ainsi, des opérations particulières ont permis à notre ville de se maintenir à flots durant ces dernières années. Mais nous le savons, nous ne pourrons plus réévaluer nos actifs dans un proche avenir; nous ne vendrons pas deux fois nos actions du groupe *e* et de SIM ; les ventes de terrains et d'immeubles demeurent des opérations ponctuelles, même si les décisions prises dans cette assemblée en novembre concernant la politique en matière de droit de superficie et de vente de certains terrains sont prometteuses ; les réserves dissoutes en certaines occasions le sont définitivement.

En ce qui concerne les recettes, il est impératif que les discussions au niveau cantonal concernant la péréquation sur les personnes morales continuent, que la réintroduction de l'impôt foncier soit réalisée, car il permet non seulement d'augmenter les recettes mais plus généralement d'être un outil nécessaire de l'aménagement du territoire.

Il serait indispensable d'arriver à terme à une harmonisation fiscale afin de supprimer la concurrence dans ce domaine qui n'est profitable à personne et est génératrice de tensions entre les collectivités. Dans ce domaine, et en tenant compte de ce qui a été dit sur la conjoncture, il serait dangereux à l'avenir, si un seul résultat s'avérait positif, de jouer sur l'indice fiscal.

Nous constatons que le Conseil communal maîtrise parfaitement les dépenses malgré toute une série de postes budgétaires sur lesquels il n'a pas de prise puisque les montants enregistrés sont le reflet des factures de l'Etat. Les dépenses liées à la masse salariale sont à la baisse malgré l'amélioration notable des conditions de travail (suppression de la contribution de solidarité) et du paiement du renchérissement. Il est à souligner que l'effectif du personnel a encore baissé.

La fonction publique est ainsi toujours sous pression. L'abandon de la contribution de solidarité ne suffit pas pour dire que tout va pour le mieux. Nous regrettons que le maintien des délais de carence ait été prolongé, ils mettent souvent les services dans des situations inconfortables, et les prestations offertes autant que les conditions de travail se sont malheureusement détériorées. Certains services voient leurs effectifs lourdement diminués pour des arrêts de maladie prolongés. Cette situation n'est pas acceptable à nos yeux et il s'agira de trouver des solutions.

Le Conseil communal a travaillé, sans relâche, et avec succès, afin de réaliser des économies structurelles. Nous sommes aujourd'hui au mieux de ce qu'il était possible de faire en termes financiers. Il a également investi beaucoup de son temps pour redynamiser la région et favoriser un développement durable grâce au projet d'aménagements du Crêt-du-Locle et de la Gare aux marchandises sans oublier le travail, peu visible, mais efficace pour amener de nouvelles entreprises dans la région. Ces projets sont des axes de développement forts qui permettent d'entrevoir l'avenir de la ville sous un jour, nous l'espérons, meilleur.

En cette fin de législature, nous regrettons que, dans la plupart des cas, les efforts du Conseil communal se soient concentrés sur les seuls aspects économiques à travers les économies structurelles et les tentatives de redynamiser la région. Mais, nous en convenons, la situation financière de la Ville a demandé d'axer les efforts sur ce plan. Cependant, le développement durable, qui figure dans un petit paragraphe de tous les rapports du Conseil communal, nous insistons, exige une complémentarité entre l'économie, le social et l'environnement. Ces deux derniers points ont été les parents pauvres de la présente législature.

Au niveau de l'environnement, les projets sont proposés au coup par coup, sans vision globale. Dans ce domaine il reste presque tout à faire. Ainsi, pour les Verts, la question de la mobilité en ville et vers la ville n'est de loin pas réglée et nécessitera d'être prise sérieusement en compte ces prochaines années. L'attractivité de la ville en dépend et il nous faudra continuer de chercher des appuis auprès du Canton mais aussi auprès de la Ville du Locle et de la France voisine pour former une agglomération reconnue par la Confédération.

Les Verts regrettent que la volonté de généraliser la zone bleue au centre-ville, inscrite depuis deux ans au budget, ait été abandonnée. Ils déposeront un amendement à cet effet qui devrait, s'il était accepté, bonifier le budget de quelques Frs 211'000.-. Les questions liées à l'Agenda 21 auraient pu être traitées dans la commission du même nom qui a été instituée il y a deux ans, mais jamais mise en place effectivement. Tous ces aspects-là font aussi partie du développement, de la dynamique et de l'attractivité de la région.

Sur le plan de la culture, nous avons aussi déposé conjointement avec les autres partis de gauche un amendement qui permettrait de donner un peu de souffle à certains acteurs de la vie culturelle locale.

Sur le plan social, il sera important de ne pas négliger les conditions de travail dans tous les services. Trop de pression finit par lasser et user et peut provoquer le départ de personnes qui, par leurs compétences et leurs disponibilités, ont toujours servi la ville.

Au niveau des investissements, nous nous réjouissons de constater qu'ils sont en hausse et permettent le maintien de certaines infrastructures ainsi que la mise en route de projets porteurs d'avenir. Nous attendons, comme le Conseil communal, que l'Etat lève un peu les yeux, prenne de la hauteur et qu'il assume ses responsabilités dans ce domaine, afin de soutenir la dynamique actuelle des Montagnes et d'assurer sa pérennité.

Nous sommes conscients que le Conseil communal a dû travailler dans des conditions difficiles, qu'il a finalement peu de moyens pour améliorer la situation, confronté au risque de voir la conjoncture se péjorer. A noter aussi le manque de

soutien du Canton qui pèse plus qu'il n'aide sur les finances communales, et le fait qu'il faudrait développer plus de projets alors qu'il n'en a pas les moyens.

Nous pouvons affirmer que le Conseil communal a travaillé avec conviction et n'a pas plié face à une situation qui était plus que difficile. Nous le remercions de son travail, ainsi que tous les services et employés de la Ville qui concourent à maintenir dans notre cité des conditions de vie acceptables. Nous remercions également le rapporteur de la commission financière de son travail et le président de ladite commission pour avoir su créer un esprit serein durant nos débats.

Les Verts accepteront ce budget et les arrêtés y relatifs. Il est plus qu'acceptable et le meilleur possible en l'état actuel de la situation. Je vous remercie.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs, Mme la présidente. La Chaux-de-Fonds redresse lentement la tête. Le déficit 2008 retrouve un niveau proche de ceux que la ville a longtemps connus avant la grande crise financière. Mais la ville a encore la tête sous l'eau, alors que la bonne conjoncture, telle une bouée, la tire vers le ciel. Pourtant, on ne peut nier les efforts du Conseil communal pour l'alléger de toutes sortes de poids : depuis quatre ans, les réorganisations de service se succèdent, les collaborations avec d'autres collectivités se multiplient, les subventions sont réduites, les aides sociales également, le personnel communal soumis à différentes mesures destinées à limiter son coût. Toutes ces mesures mises bout à bout font des millions, mais pas l'équilibre. Nous savons bien pourquoi : si nous nous allégeons d'un côté, nous nous alourdissons de l'autre, à travers le poids des décisions cantonales qui se répercute automatiquement sur les communes. Cette année, ce sont ainsi Frs 800'000.- qui s'ajoutent encore à notre facture. Sur ce plan, le dialogue avec l'Etat est lent, difficile, trop souvent mal accueilli alors qu'il est pourtant légitime et nécessaire. Nous tenons à remercier le Conseil communal et les chefs de service qui mènent ce difficile dialogue pour corriger les déséquilibres et faire progresser la maîtrise des charges non désenchevêtrées.

Mais ce n'est pas le seul élément qui nous maintient sous la surface. Les recettes qui nous servent de flotteurs sont insuffisantes par rapport aux besoins d'une collectivité comme la nôtre. Nous dénonçons depuis longtemps la politique des caisses vides menée par l'ancienne majorité cantonale de droite, ses baisses d'impôts qui ne profitent qu'aux plus aisés et mettent les collectivités dans l'obligation de réduire leurs prestations. Faute d'avoir pu la combattre, nous en subissons aujourd'hui les effets. Et ce n'est pas le changement de majorité qui nous aide, la droite ayant pris soin de verrouiller la porte avant d'être projetée de quelques sièges dans la minorité, avec le vote populaire en faveur du frein à l'endettement. Face à cet étau qui compresse nos recettes, le Conseil communal s'est montré moins entreprenant. Les propositions déposées en 2005 sur le bureau du Grand Conseil sont toujours en stand by. Seule l'initiative communale sur la péréquation intercommunale votée lors de notre dernière séance promet, quand bien même ce n'est pas son objectif direct, une amélioration de nos recettes. Nous devons aussi reconnaître les efforts du Conseil communal pour attirer à La Chaux-de-Fonds de nouvelles entreprises et, surtout, des sièges sociaux générateurs de recettes fiscales. De fait, l'embellie que nous connaissons sur le plan des recettes et qui nous permet d'entrevoir la surface est largement le fait de l'impôt sur les personnes morales et de

l'excellente conjoncture que connaît le secteur industriel. Pour le reste, nous peinons à faire s'établir dans notre commune les employés venus occuper les centaines de places de travail créées ces dernières années. L'impôt des personnes physiques stagne, tout comme le nombre de contribuables, reflétant la difficulté que nous avons à profiter financièrement des richesses créées ici.

Ce constat nous en amène invariablement deux autres. Le premier porte sur le développement d'une société à deux vitesses que nous dénonçons de toutes nos forces au nom de l'idée même de progrès humain. D'un côté, une partie de gagnants profite des baisses fiscales accordées au début de la décennie et des retombées de la conjoncture via des hausses de salaires. L'accroissement de la fortune des contribuables en est le meilleur indicateur. De l'autre, toute une frange de perdants du système vivote entre chômage, aide sociale et jobs à très bas salaires. Elle rejoint les petits rentiers dans le rang de celles et ceux qui n'auront rien senti des baisses d'impôt mais encaissé de plein fouet la suppression de certaines prestations sociales et l'augmentation des taxes, émoluments et tarifs d'accès aux infrastructures communales. Entre ces deux groupes, une grande partie de notre population tire juste son épingle du jeu, arrivant à maintenir son niveau de vie en profitant des offres à bas prix et des facilités de paiement de la société de consommation, et en cédant aux discours lui proposant des boucs-émissaires de tous genres pour ne pas trop penser à sa propre précarité.

Le second constat est le besoin de notre ville, pour attirer de nouveaux habitants, de conserver une vie sociale et culturelle riche et diversifiée. Nos salles de sport, nos musées, nos subventions aux sociétés locales et aux activités culturelles ne sont pas un luxe : ce sont à la fois des prestations nécessaires pour promouvoir une certaine vision de l'humanité, et des investissements pour garantir la richesse et la diversité de notre population. De ce point de vue, nous avons défendu dès le début des discussions sur ce budget 2008 l'idée de ne pas réduire encore l'effort de la ville dans ce domaine. N'ayant pu être entendus en commission financière, nous venons ce soir avec un amendement sur les subventions aux manifestations locales qui maintient le montant global des subventions culturelles à leur niveau de l'année précédente, au risque de conduire certains groupes à refuser ce budget, ce que nous regretterions fortement, pour une aggravation des charges de 0,012%. Et en leur rappelant que la bataille menée par le POP au plan cantonal a permis de rétablir la catégorie 4 des subsides à l'assurance maladie, ce qui devrait par ailleurs contribuer à réduire la facture de notre allocation communale.

Donner un peu d'air, c'est ce que le Conseil communal a également fait au plan des investissements et du personnel communal. Croire en l'avenir de cette ville et le préparer est essentiel. Même si cela a un coût. Délivrer les employés communaux et employées communales de la retenue de solidarité, compenser l'inflation, appliquer les règles usuelles de progression individuelle et réintroduire les primes d'ancienneté au moins de manière symbolique ne sont pas des cadeaux : c'est le minimum que nous puissions faire comme employeur en plus de nos sincères remerciements face à un personnel qui n'a pas ménagé sa peine et ses intérêts pour contribuer à faire passer notre commune à travers les deux exercices comptables particulièrement chauds qu'elle vient de traverser. Nous estimons toutefois qu'un pas supplémentaire doit être fait : la suppression des délais de carence qui pèsent lourdement sur les

services et fâchent inutilement les employés et employées. Nous ne remettons pas en cause la nécessaire réflexion sur l'utilité et l'organisation des postes de travail qui se libèrent. Il se peut que dans certains cas, cette réflexion amène à repousser quelque peu le moment de repourvoir le poste. Mais un délai de carence comme mesure d'économie n'est plus acceptable dans le contexte actuel, tout comme le non-remplacement pour raisons financières des absences, en particulier les congés maternité.

Nous voterons ce budget qui ne nous fait pas sauter de joie mais qui marque malgré tout une notable amélioration de notre situation financière. Ce budget souligne la volonté du Conseil communal de maintenir l'essentiel des prestations à la population, de lever la pression sur le personnel communal et de ne pas laisser la commune sombrer dans la léthargie. Nous le remercions de ses efforts pour convaincre, encore et encore, de l'intérêt que présente notre ville et défendre ses intérêts contre toutes celles et ceux qui n'y voient qu'un ramassis d'irréductibles grincheux. Mais nous le rendons attentif à ne pas scléroser certains domaines et certaines couches de la population en consentant certains assouplissements uniquement là où se profilent des retombées économiques directes. Je vous remercie de votre attention.

Mme Annie Clerc-Birambeau, soc. : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Le budget 2008 appelle plusieurs remarques. Des remarques d'ordre technique et des remarques d'ordre politique. Le budget repose sur trois piliers. Une réduction des frais de fonctionnement de 3 millions par rapport au budget 2007. Une augmentation des recettes fiscales de 4,5 millions. Une volonté d'investir avec des crédits ordinaires à solliciter pour 21 millions.

Le Conseil communal nous propose un budget axé prioritairement sur la continuité de l'effort demandé ; c'est un budget qui maintient la ligne tracée celle de la diminution des charges ; c'est un budget à travers lequel nous percevons l'image d'une ville en redressement, à travers lequel nous percevons le bien fondé des réformes structurelles.

Ainsi les efforts demandés depuis trois ans (efforts sur les salaires, non-renouvellement de postes, délai de carences) et les restructurations entreprises et abouties portent une partie de leurs fruits et des résultats sont visibles et lisibles.

Nous saluons la volonté de maîtriser les coûts des biens et marchandises, les recherches de synergies et les économies obtenues par les regroupements d'achats, les regroupements de services ou par l'externalisation de tâches.

Le Conseil communal a réussi à réformer pour assainir, sans mettre la ville dans une impasse, en gardant son destin en mains. Même si le travail doit encore être poursuivi, nous pouvons ici d'ores et déjà remercier nos autorités et surtout l'ensemble du personnel de la Ville pour tout le travail accompli et surtout les efforts fournis d'autant plus que ceux-ci ont parfois apporté déstabilisation, travail supplémentaire, atteinte dans les santés et difficultés de se projeter positivement sur l'avenir.

Au vu de l'évolution favorable des comptes, le Conseil communal a pu renoncer au prélèvement de solidarité auprès des fonctionnaires, ce dont nous nous félicitons.

Le caractère temporaire a été respecté et nous remercions le Conseil communal d'avoir respecté son engagement.

La situation financière se redresse sans toutefois retrouver les couleurs qu'on aimerait lire. Les positions drastiques prises, si elles ont permis de redéfinir des priorités structurelles et durables, n'ont pas encore permis de rattraper les retards accumulés dans la modernisation de certaines de nos infrastructures et le traitement de dossiers.

Les ruptures de conduites attestent du vieillissement des installations et les investissements en matière d'infrastructures sportives, de développement urbanistique et de soutien à la vitalité culturelle de la région restent faibles alors qu'ils sont parties-prenantes et complémentaires au développement économique et démographique de la ville. Ces mesures d'assainissement doivent permettre maintenant de produire des améliorations sociales, des aménagements urbains et des infrastructures d'accueils extra-scolaires pour les familles. Elles doivent permettre d'entreprendre et de développer pour assainir à long terme.

La structure socio-économique du tissu démographique de notre ville reste source d'inquiétude et nous oblige à réflexion. Réflexion sur le rôle des centres urbains qui assurent les développements, les mises à disposition d'infrastructures industrielles, sportives et culturelles par rapport aux petites communes qui encaissent. Nécessaire réflexion aussi sur la nécessité d'une redistribution plus juste de la richesse créée entre les collectivités publiques qui créent et entretiennent les infrastructures et les communes des sièges fiscaux. Comment récupérer en terme de recettes les infrastructures consenties pour les milliers d'emplois créés ? Réflexion enfin sur une redistribution plus juste de la richesse créée entre les différents acteurs de celle-ci; en effet, beaucoup de ménages vivent dans une fragilité financière, et comment comprendre et accepter que des personnes ayant recours à une aide sociale soient obligées de le faire alors même qu'elles travaillent et touchent un salaire qui ne leur assure pas le minimum vital.

Si l'évolution de la situation financière doit continuer de susciter attention et rigueur, elle doit aussi nous permettre de relire notre ville en positif et lui accorder les projets qu'elle mérite. Vouloir rester attentifs et vigilants n'est pas contradictoire avec le désir de montrer une image volontaire, avec le désir de formuler des propositions innovantes, avec l'envie de refuser l'immobilisme.

Les efforts portent sur des projets qui auront des répercussions sur le quotidien des habitants comme des trottoirs dignes de ce nom, des zones sur lesquelles il fera bon déambuler et se rencontrer, des terrains et halle de sport, et des projets qui seront sources de vitalité pour la ville à travers le projet Le Corbusier de la Gare aux marchandises, le projet du Crêt-du-Loche, le dépôt du dossier pour l'inscription de la ville au patrimoine de l'UNESCO.

Que veut-on faire ensemble pour les dix prochaines années ? Ensemble au niveau de la ville elle-même mais aussi ensemble au niveau du canton. Au niveau de la ville en contribuant à lui redonner les couleurs qu'elle mérite. En faisant fructifier ses atouts et son image par des projets d'avenir dans une perspective dynamisante et créatrices de richesses mais en veillant à une répartition équilibrée de celles-ci, en ayant le souci des conditions de travail. Ensemble en étant attentifs au maintien des équilibres régionaux.

Nous le savons, et nous remercions le Conseil communal de l'intensité des efforts qu'il fait à ce sujet. La survie du canton, son développement passe par un développement harmonieux de tout le canton du Haut comme du Bas, de l'Est comme de l'Ouest. Cela passe par une juste solidarité, par un rééquilibrage des dynamiques, par une répartition plus équitable et conséquente des investissements, par des mesures d'accompagnement qui tiennent compte des disparités par un signal déclencheur que l'Etat peine à donner.

En conclusion, le parti socialiste constate que derrière les chamboulements et les sacrifices demandés, on voit peu à peu se dessiner un fonctionnement normalisé. C'est le moins mauvais budget de la législature. Le budget sert à octroyer des moyens aux différents services mais encore et surtout à donner des impulsions et à promouvoir des projets. Le budget 2008 est encore un budget d'assainissement. Mais même s'il ne faut pas relâcher l'effort, il faudra tenir compte des attentes de la population pour préparer l'avenir dont nous avons besoin en mettant en valeur nos atouts et contrairement à ce que beaucoup pensent, ils sont très nombreux.

Le parti socialiste votera le budget et les arrêtés.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Le groupe UDC souhaiterait remercier le rapporteur de la commission pour les douze pages écrites et résumant nos débats. Merci au président de la commission qui vient de nous donner des détails précis sur ce qui s'est passé au sein de cette dernière, ce qui a permis à ceux qui n'y siégeaient pas de suivre un peu son déroulement. Je serai donc très bref pour que nous puissions ce soir brosser un beau tableau. Merci à l'administration de tout le travail qu'elle fait, de tous les efforts consentis dans ces moments de restructuration. Et pour terminer, merci au Conseil communal, qui, par son engagement et son travail de restructuration, s'est donné beaucoup de peine pour cette commune. J'aimerais le remercier de tout le travail effectué et qui sera encore fait pour réorganiser l'ensemble des services, pour diminuer l'absentéisme et pour mettre en place une gestion des heures qui soit digne de ce nom.

Malgré cela, le groupe UDC est un peu inquiet. 5 millions de déficit. Il est vrai que c'est bien par rapport aux 15 millions de déficit que nous avions. Nous sommes dans la bonne pente. Pas la pente descendante, mais la pente remontante. Néanmoins, le souci est de se dire : 5 millions de déficit, dans une période où la conjoncture est excellente. Pourquoi cela nous inquiète ? Parmi les questions que nous poserons au Conseil communal, nous lui demanderons comment il va faire par la suite pour dissoudre ces 5 millions de déficit ? Il est bien entendu que le jour où nous n'aurons plus de fortune, nous ne pourrons plus faire de déficit et que nous n'envisageons nullement une hausse des impôts. Comme vous avez pu le constater ces derniers temps, certaines communes sont plutôt à la baisse, ou de nombreuses communes vont faire un budget qui est équilibré. C'est réjouissant. Dans la commission, nous n'avons pas parlé de baisse fiscale, mais au moins de maintenir le statu quo.

Deuxième inquiétude, les investissements. S'il est vrai qu'il ne faut pas nous arrêter de vivre, il faut continuer à croire en l'avenir, nous avons quand même un souci d'être repassé à près de 30 millions d'investissements. A un moment donné, nous avons eu un frein. Nous nous sommes dit : réfléchissons avant d'investir, parce

que nous devons supporter les amortissements durant de longues années. Maintenant, nous sommes de nouveau à près de 30 millions. Nous allons inévitablement payer cela dans les prochaines années.

En commission, il a été dit beaucoup de choses et je ne veux pas tout reprendre. Ce que nous voulons faire, c'est être des partenaires. Pouvoir réfléchir comment nous pouvons arriver à un budget équilibré dans les futures années. Nous avons dit en commission et nous nous tiendrons à ce que nous avons dit : "le groupe UDC, même s'il n'est pas satisfait de 5 millions de déficit, acceptera ce budget". Mais nous avons aussi été très clairs et le groupe UDC a été clair de la même manière au Grand Conseil, nous avons dit : "nous acceptons ce qui est présenté par le gouvernement ou par le Conseil communal ce soir, parce que nous considérons que le travail a été fait sérieusement, que chaque compte a été analysé correctement, que nous n'avons pas trouvé d'erreur grossière comme nous avons pu en trouver il y a quelques années". En donnant notre accord, nous voulons montrer que nous voulons encourager le Conseil communal à continuer dans cette même voie. Néanmoins, nous ne pouvons pas accepter que des amendements, quels qu'ils soient, viennent détériorer ce budget, étant entendu qu'à la commission financière, nous avons eu longtemps l'occasion de discuter de différentes choses. Je suis donc extrêmement surpris ce soir, pas surpris par le POP, parce que nous savions qu'il allait déposer ces amendements, mais surpris par les membres du parti socialiste qui ont signé ces amendements. Là, je dirais qu'il y a une certaine déception.

Nous aurions encore une question. Comment pensez-vous absorber ces 5 millions de déficit ? J'irai dans le sens de notre ami Vert qui disait : "on ne pourra plus dissoudre des provisions, on ne pourra plus faire ci, on ne pourra plus faire ça, etc.". Et c'est vrai. Comment faire autrement pour pouvoir économiser ces 5 millions ?

La deuxième question qui nous intéresse aussi : nous avons vu dans le projet qu'il était prévu de changer de méthode par rapport au calcul des vacances. Nous savons que la commune ne provisionne pas les vacances non prises, comme cela se fait dans le privé, ce qui fait que dans le dernier rapport que nous avons eu, on parle de plusieurs centaines de milliers de francs. Si nous changeons le système au 1^{er} janvier 2008, est-ce que le coût de ce changement a été prévu dans le budget qui nous est soumis ? Et si oui, quel est le montant de ce changement de système ? Je vous remercie.

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Je voudrais en préambule déjà remercier le président et le rapporteur de la commission financière du travail qu'ils ont fait. Nous avons bien pu délibérer au sein de cette commission ; c'était agréable.

A l'instar du Conseil communal, le groupe libéral-PPN n'est pas satisfait du déficit de plus de 5 millions inscrit au budget 2008. Depuis le temps, je pense que vous savez que nous militons en faveur de budgets et de comptes équilibrés. Cependant, notre groupe est heureux de constater que la situation financière de la commune évolue positivement et que les efforts consentis par la population et le personnel communal commencent timidement à être récompensés.

Le nombre de mesures prises par le Conseil communal en vue de réduire le déficit structurel est significatif et les réformes se mettent en place lentement mais

sûrement. Bien sûr, nous ne sommes pas encore sortis de l'auberge, mais nous nous éloignons du trou béant qui nous aspirait ces dernières années. Nous remercions le Conseil communal de son inlassable travail en sachant qu'il ne considère pas qu'il est arrivé au bout de ses peines et qu'il ne relâche pas, par conséquent la pression. C'est cet élan qui doit être préservé et que nous tenons à encourager en acceptant ce soir le budget.

Toutefois, nous serons attentifs à ce que cet élan ne soit pas affaibli et nous nous opposerons à toute mesure qui augmenterait le déficit annoncé. Le moment n'est pas encore venu de délier les cordons de la bourse communale et les ardeurs de certains de nos collègues feraient bien d'être tempérées, s'ils ne veulent pas que cela devienne une habitude ces prochaines années. De nombreux indicateurs, tels que la baisse des montants reçus de la péréquation et l'augmentation de la participation de notre commune aux divers "pots communs" sont agités comme autant de garde-fous. Nous ne sommes pas sortis de la tourmente. Ce n'est pas le moment de dépenser à tout va. Le fait que toutes les restrictions au niveau de la rémunération de la fonction publique n'ont pu être levées en atteste.

Notre groupe souscrit aux décisions prises par le Conseil communal en vue d'améliorer en 2008 le traitement de la fonction publique qui a dû faire preuve de solidarité durant ces deux dernières années. Nous espérons que ces décisions pèseront dans la balance lors des discussions entamées au sujet de la modification partielle du Règlement général pour le personnel de l'administration communale. Le Conseil communal peut-il du reste nous renseigner à ce sujet, quand bien même nous en reparlerons lors de notre prochaine séance, puisque ce paramètre pourrait avoir une incidence sur le compte de fonctionnement 2008.

Un mot encore à propos des relations entre la commune et l'Etat. Nous relevions dans le rapport de la commission financière que nous nous inquiétons de l'augmentation des montants facturés à la commune par l'Etat, montants sur lesquels nos décisions n'ont aucune influence et qui annulent en partie les économies réalisées. Compte tenu d'une perte de plus de 1 million de la péréquation et d'une augmentation des charges sur notre commune d'environ Frs 800'000.- reportés par l'Etat, ces deux postes représentent à eux seuls 40% du déficit budgété en 2008. Nous ne voulons pas rechercher les causes de nos problèmes financiers chez nos voisins, mais nous aurions au moins souhaité que le budget de l'Etat présente un bénéfice ou soit équilibré permettant ainsi une réduction de la pression fiscale encore plus marquée dans le Canton. Or, cela n'est pas le cas. Les communes sont étranglées et l'Etat est toujours dans les chiffres rouges, alors que la conjoncture se porte bien.

Compte tenu des efforts réalisés par La Chaux-de-Fonds dans de nombreux domaines, nous attendons à présent que l'Etat nous renvoie l'ascenseur ou le TransRUN et qu'il consente à investir plus massivement dans le Haut du canton ces prochaines années. On ne peut continuer à créer des richesses dans les Montagnes sans développer les infrastructures. Nous relaierons d'ailleurs ces demandes également par le biais de nos députés.

En conclusion, nous ne sommes pas satisfaits du déficit de 5 millions budgété, mais notre groupe acceptera le budget 2008, en signe d'encouragement pour les réformes en cours, pour autant bien sûr qu'aucun amendement augmentant le déficit ne soit accepté et qu'aucune incertitude concernant les négociations avec les

représentants de la fonction publique ne laisse présager une détérioration des comptes. Je vous remercie de votre attention.

M. Francis Stähli, POP : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai juste une petite question qui concerne les investissements. Question à laquelle je ne demande pas une réponse détaillée, mais quelques indices.

Le représentant de l'Union Démocratique du Centre a exprimé quelques craintes au niveau de l'augmentation de nos investissements. La représentante du parti radical a elle aussi dit qu'un investissement devrait avoir pour retour sur investissement 5%. Ma question est la suivante: tout le monde le sait, si une commune investit trop, elle devra amortir et s'il n'y a pas de retour sur investissement, comme l'a dit M. Legrix, il y a un dysfonctionnement. D'un autre côté, si une commune n'investissait plus, très manifestement, ce serait osé. J'aimerais savoir s'il est possible d'estimer le retour sur investissements? Point 1. Point 2, devrait-on n'engager que des investissements présentant un bon retour sur investissements? Lorsqu'on doit mener une politique globale, peut-on parfois se permettre des investissements qui n'ont pas forcément de retour? Si on peut me donner quelques indices, ça m'intéresserait pour ma réflexion et peut-être celle des autres.

M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, Economie et Urbanisme) : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. J'aimerais, en préambule, au nom du Conseil communal vous remercier de l'accueil favorable et constructif que vous accordez à ce projet de budget 2008 longuement travaillé en commission financière, élaboré sur plusieurs mois comme d'habitude, ce qui nous permettra d'être un tout petit peu plus brefs aujourd'hui. D'ailleurs, cette année, le responsable des finances est le même que le président, ce qui vous évitera deux interventions... !

Ce budget 2008 est le meilleur de la législature: 5,1 millions de déficit, par rapport à 18 millions, rappelons-le, aux comptes 2004 et 15 à 12 millions pour tous les derniers budgets. C'est deux à trois fois moins, voire davantage, que tous les derniers exercices, à l'exception des comptes 2006 qui étaient proches de ce budget-là.

C'est aussi le quatrième et dernier budget de la législature. Il nous permet donc de mesurer une évolution et de prendre un peu de recul sur cette période. Par rapport à 2005, le premier et le pire de la législature (et de l'histoire de la ville d'ailleurs, car seuls les comptes 2004 ont été moins bons), la comparaison permet de mesurer le chemin parcouru. De 1'679 postes, on a passé à 860. Certes l'Hôpital a été cédé et vendu à l'Etat, mais cette mesure ne représente que 729 postes, reste une baisse de l'ordre de 90 postes: pas tous traduits en économies, c'est juste, mais cela traduit l'ampleur des réformes entreprises.

Entre le budget 2005 et le budget 2008, les charges de personnel sont passées de 179 à 102 millions. Même si on enlève les 72 millions de l'Hôpital du budget 2005, il reste 5 millions de réduction sur la masse salariale, malgré la compensation de l'inflation, malgré la revalorisation des traitements. Là aussi, si parfois cela a été compensé par des charges dans des mandats de prestations, compte tenu des collaborations mises en œuvre, on peut mesurer l'ampleur des réformes qui ont été menées.

Au niveau des biens, services et marchandises, des 77 millions du budget 2005, on est passé à 37 millions, soit une baisse de plus de 50%. Si l'Hôpital représentait 35 millions, il reste là aussi une baisse de 5 millions, ce qui atteste d'une part d'économies réelles mais aussi que les éventuelles factures supplémentaires sous forme de mandats de prestations que j'évoquais tout à l'heure ont largement été compensées par des baisses de prestations et des économies voulues par le Conseil communal.

S'agissant du total des charges, on est passé de 338 à 215 millions entre le budget 2005 et le budget 2008. C'est une réduction de 123 millions, (le budget 2005 était déjà désenchevêtré, et on n'a donc pas sorti les fameux 30 points de charges et de recettes). Mais ça fait toujours 10 millions de baisse supplémentaires aux montants relatifs à la suppression de l'Hôpital. On arrive donc à 10 millions de baisse de charges entre le budget 2005 et le budget 2008.

Dans le même temps, les impôts ont augmenté de 6 millions avec sur les personnes physiques et les personnes morales un passage de 82 à 80, donc une baisse de 2 millions au chapitre des personnes physiques et une augmentation de 11 à 19 millions au chapitre des personnes morales.

C'est dire que ce budget traduit aussi bien l'amélioration de la conjoncture, certains d'entre vous l'ont aussi relevé, qui se traduit notamment par l'amélioration de la fiscalité sur les personnes morales, que les très importants efforts fournis par la population, par l'administration et par le Conseil communal pour réformer l'appareil administratif de la Ville et repenser ses prestations. Cela avec le souci permanent de préserver l'essentiel et en veillant à ne pas provoquer de dégâts irrémediables tant sur les plans social et culturel que sur le plan de la dynamique économique à préserver ou à amplifier.

Mais à bien y regarder, ce budget traduit encore les plus lourdes faiblesses de notre ville. D'abord un rapport entre la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques, bien qu'amélioré, très nettement déséquilibré. La Chaux-de-Fonds compte un quart environ des emplois cantonaux, mais 18% seulement des recettes des personnes morales.

Deuxième faiblesse persistante de notre ville, une faiblesse démographique souvent relevée. Il suffit de voir à ce sujet la stagnation voire la légère baisse de 2 millions du produit de l'impôt sur les personnes physiques.

Cela étant, si on peut parler d'ombre et de lumière, pour reprendre l'expression de M. Musy, on peut être positif néanmoins, en examinant l'évolution plutôt que la situation. L'évolution sur la durée plutôt que la situation au temps T.

Sur le plan financier, on l'a dit, le déficit est le plus faible de la législature; il est à nouveau dans la fourchette des déficits d'avant 2004.

Sur le plan des personnes morales, outre la conjoncture, de nouvelles implantations voient le jour et la confiance dans la région s'accroît, notamment du fait des projets lancés au Crêt-du-Loche et sur le site de la Gare aux marchandises. L'amélioration, M. Musy, au chapitre des personnes morales, est donc aussi structurelle.

L'image de la ville s'améliore elle aussi - sauf peut-être aux yeux des Neuchâtelois - notamment du fait de l'essor économique, mais aussi du fait de projet comme la candidature à l'UNESCO.

L'évolution de la démographie enfin. Bien que cela ne transparaisse pas quand on prend les relevés de la dernière année au 31 décembre, l'évolution de la démographie est positive. Pour la première fois cette année au deuxième semestre, pour la première fois depuis six ans, la démographie est en hausse. La politique du logement adoptée par le Conseil communal commence donc à porter ses fruits.

Ces éléments conjugués permettent donc de présenter, on l'a dit, le meilleur budget de la législature, malgré une nouvelle baisse du produit de la péréquation (environ 1 million par rapport au budget précédent et 2 millions par rapport aux comptes 2006), un manque à gagner de 2,8 millions de recettes sur les personnes physiques, du fait des modifications introduites au plan cantonal et une charge d'environ 1 million liée à la sortie de la contribution prélevée sur les traitements en 2006 et 2007.

Et, malgré les soucis provoqués par les décisions à venir du côté de l'Etat, qu'il s'agisse de décisions de coupe, de retrait ou de décisions d'investissement que nous souhaitons obtenir, les projets continuent. SIRUN a été formellement constitué cette semaine et SIM a bouclé ses comptes pour la dernière fois hier. Le plan de prévoyance prévu pour la Caisse de pensions unique pour la fonction publique neuchâteloise a été présenté ce matin aux partenaires concernés, employeurs et représentants du personnel. Le dossier de candidature à l'UNESCO sera déposé avant Noël à Paris. Le plan spécial du quartier Le Corbusier est à l'enquête publique aussi. D'importants projets d'entreprises privées sont à l'enquête publique à l'heure actuelle. Le projet de halle de gymnastique double aux Forges vous sera soumis la semaine prochaine.

Le Conseil communal conserve la très ferme volonté de mener ces projets, comme ceux qui suivront, avec les gens concernés plutôt que contre eux. Cela prend parfois en apparence un peu plus de temps qu'une méthode autoritaire, mais les résultats engrangés au cours de cette législature montrent qu'en réalité, cette manière de faire produit des résultats non seulement visibles, mais solides et durables, M. Lager.

Cela étant, la tentation est forte de relâcher l'attention, de considérer que l'amélioration de la situation donne l'occasion de recréer de nouveaux postes, de réaugmenter ou de renoncer à réduire là où cela est possible le niveau des subventions, d'accorder de nouveaux crédits.

Pour le Conseil communal, les efforts fournis depuis trois ans n'ont de sens que parce qu'ils rétablissent progressivement la capacité de la Ville à jouer son rôle : celui de catalyseur de projets, celui de la solidarité et celui de la cohésion sociale. Remettre en cause la rigueur aujourd'hui et laisser repartir la situation de la ville dans la mauvaise direction, alors qu'elle n'est même pas encore totalement rétablie, rendrait tous les efforts de ces dernières années vides de sens, inutiles, et à vrai dire plus douloureux encore pour celles et ceux qui y ont consenti. Si le Conseil communal doit s'astreindre à poursuivre la discipline qu'il s'est imposée depuis le début de la législature, il en demande autant au Conseil général et à la population, simplement pour que les ressources de la collectivité puissent à l'avenir encore jouer leur rôle. Sur cette position, le Conseil communal a pu apparaître comme fermé à certains, il s'est montré trop prudent pour d'autres. La récente analyse de la Confédération sur les conséquences des résultats 2007 de l'UBS sur les recettes fiscales de l'exercice atteste de l'extrême fragilité des ressources des collectivités publiques et de la nécessité

d'être en effet prudent. Quant à notre réticence à toute modification du budget, elle découle de notre conviction comme exécutif qu'au terme de plusieurs mois de travail, le projet de budget est équilibré - certes pas financièrement - mais équilibré dans les efforts qu'il sollicite de chacun. Remettre en question un paramètre ou l'autre est toujours possible, mais c'est à nos yeux remettre en cause l'équilibre global de l'édifice. C'est dans cet esprit que le Conseil s'est opposé et s'opposera aujourd'hui à toute modification du budget.

Au cours des trois années écoulées, le Conseil communal a tenu tous ses engagements. Il a écouté, il a réformé, il a assaini, y compris en profondeur et parfois de façon peu visible. Je pense notamment au travail réalisé avec M. Barbezat pour consolider la situation de notre dette, pour assainir au niveau de nos amortissements, chiffres qui sont peu apparents, chiffres qui font peu de titre dans les médias, mais qui assainissent durablement la situation de la ville et dont on profitera dans les vingt ans qui viennent. Dans le même temps, le personnel de la fonction publique a certes été très fortement sollicité, mais il a bénéficié de notables améliorations, qu'on se préoccupe de sa santé, de ses vacances ou des rattrapages salariaux (des rattrapages à faire compte tenu des retards accumulés avant cette législature ou au cours de cette législature). Les secteurs de la culture, du social et de l'éducation ont également été mis à contribution, mais dans tous ces domaines l'essentiel a été préservé. Et enfin, la Ville a retrouvé foi en l'avenir, confiance dans sa capacité d'évoluer et de porter des projets surtout, et elle retrouve progressivement la confiance de ses partenaires, ce qui n'est pas le moindre des progrès. Le Conseil communal vous demande donc de poursuivre dans la voie tracée. Le vote du budget, tel qu'il vous est soumis est un acte important dans cette direction. Le Conseil communal poursuivra de son côté les réformes entamées, dans le même esprit également. Cet esprit, c'est celui de tenir et de construire.

J'en viens maintenant aux questions qui m'ont été posées. Pour certaines, on les reprendra peut-être dans l'examen chapitre par chapitre du budget. J'aimerais revenir néanmoins sur la comparaison qui a été faite avec la situation du Locle. Le Locle, c'est vrai, équilibre ses comptes et réduit ses impôts. Pourquoi pas la même ambition à La Chaux-de-Fonds ? L'ambition est la même. La situation est différente et la méthode est différente également. A La Chaux-de-Fonds, depuis le début de la législature, nous avons dit et redit que nous ne souhaitons pas tuer toute capacité à générer des projets. Nous souhaitons maintenir une dynamique et je vous promets dans l'ensemble des projets que nous avons mené avec Le Locle, c'est La Chaux-de-Fonds systématiquement qui a été moteur parce qu'il reste un minimum de ressources pour tirer les Montagnes neuchâteloises en avant. Dans toutes les dynamiques que nous mettons en place au niveau régional, c'est un Chaux-de-fonnier qui préside les projets, qui préside les organisations. Si on veut suivre le chemin du Locle, c'est à coup sûr un affaiblissement à long terme de cette région. Nous avons donc choisi un chemin sûrement un peu plus long, c'est vrai, mais qui est celui aussi d'une ambition à plus long terme pour cette région.

Mme Morel, vous avez dit que la culture, les sports et les loisirs coûtaient 13,3 millions. Je vous fais confiance, je n'ai pas refait les additions. Est-ce que c'est beaucoup, est-ce que c'est peu ? Je n'ai malheureusement pas avec moi les chiffres d'autres communes, mais je me souviens des comparaisons effectuées il y a deux ans

avec la Ville de Neuchâtel. Je pense que pour une ville de taille supérieure, on n'a rien à envier, en termes d'économies, à d'autres villes s'agissant du poids de ce poste budgétaire dans l'ensemble du budget de la Ville.

S'agissant de la question de l'absentéisme et des horaires de travail, d'abord, pourquoi est-ce que ce rapport vient après le budget ? Simplement, parce que c'est un dossier qui a été très long à élaborer, qui a été difficile à négocier et qu'il était impossible au Conseil communal de venir en novembre. Nous avons toujours admis par convention que la séance de décembre était celle du budget et que par conséquent nous ne viendrions pas à cette séance avec ce rapport. Pour pouvoir débiter au début de l'année 2008, nous l'avons inscrit à la dernière séance de décembre qui est celle de la semaine prochaine. J'ai dit aussi que le Conseil communal attachait une grande importance à travailler avec les gens et pas contre eux. C'est dire que le Conseil communal a tout mis en œuvre pour aboutir dans la concertation avec les syndicats à un accord. Nous pensions avoir cet accord au moment où nous avons envoyé le rapport, puisque la délégation syndicale avec laquelle nous avons négocié l'ensemble de ces mesures nous a, nous semblait-il à l'époque, confirmé son accord et a accepté de soumettre ce projet en assemblée générale. Le résultat de l'assemblée générale ne pouvait pas être attendu par le Conseil communal, compte tenu des délais pour arriver à passer en décembre, donc on a souhaité néanmoins mettre à l'ordre du jour, mais nous avons pris l'engagement de retirer ce rapport du mois de décembre et de le passer en janvier si l'assemblée générale ne ratifiait pas cet accord. L'assemblée générale, à l'unanimité, n'a pas ratifié cet accord et le syndicat nous a écrit en particulier sur un point sa divergence avec notre projet. Je ne cache pas que l'unanimité nous a un peu surpris, dès lors que pour le principe les six qui avaient négocié avec nous auraient au moins dû voter ce projet. Mais le Conseil communal a décidé de refaire le point sur la situation lundi. Il est déterminé à adopter les mesures qui permettent d'améliorer la situation et surtout de supprimer les criantes inégalités de traitement qui existent aujourd'hui d'un service à l'autre, j'en évoquerai tout à l'heure quelques-unes dans le passage chapitre par chapitre. Mais il est tout aussi déterminé à essayer de le faire dans le cadre d'un accord et du dialogue avec les syndicats. Il n'ira pas néanmoins jusqu'à céder sur tous les points pour obtenir cet accord. Au bout d'un moment, il y a une limite, pour les syndicats comme pour nous, et il arrive qu'on doive constater une divergence. C'est le point de situation que nous ferons lundi. Donc je ne peux pas vous donner la garantie que ce rapport sera maintenu à l'ordre du jour de mardi prochain, je peux vous donner en revanche la garantie de la détermination du Conseil communal de s'attaquer à ces problèmes, de les résoudre, et ceci relativement rapidement.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des remarques des Verts par mon intervention générale, sinon vous reviendrez peut-être dans l'examen chapitre par chapitre.

S'agissant de la remarque du POP sur des délais de carence, j'aimerais faire une observation. Il est vrai, les délais de carence sont vécus comme un poids par les employés des services. Mais les délais de carence ne servent pas qu'à faire des économies immédiates. Ils servent aussi, d'ailleurs vous l'avez relevé, à remettre régulièrement en question une organisation, des prestations, je dirais à saisir l'opportunité qui est donnée lors d'un départ. Faute de se donner le temps de faire

cette remise en question, c'est comme ça qu'on recolle du gras sur les structures. Le Conseil communal pense qu'on ne peut pas se permettre ça, raison pour laquelle, sur les délais de carence il admet toute une série d'exceptions, mais uniquement après avoir réexaminé la situation. Raison pour laquelle aujourd'hui, on continue de penser que c'est une bonne manière de faire que de profiter de l'occasion des départs pour s'interroger sur l'opportunité de maintenir ou pas un poste.

S'agissant de la question de M. Legrix sur les 5 millions de déficit restants, je crois que vous l'avez compris, des réformes continuent de se faire. Ça veut dire que l'ensemble des fruits des réformes n'est pas encore engrangé d'une part. D'autre part, je l'ai relevé, on a procédé depuis quelques années à la restructuration de toute une série d'éléments assez fondamentaux dans la gestion de la Ville. Je pense à la gestion de la dette où on a depuis ces deux dernières années une baisse très claire des taux d'intérêts moyens de notre endettement. Ça peut paraître une évidence, puisque les taux d'intérêts sur le marché ont baissé. Mais je peux vous dire qu'on a d'autres villes, y compris dans le canton, qui voient leur taux d'intérêts augmenter parce qu'elles ont misé un moment sur du court terme, parce qu'elles n'ont pas pris la peine de restructurer, parce qu'elles n'ont pas pris la peine non plus d'échelonner leurs dettes. Tout ça, c'est un travail de fond qui doit nous permettre dans la durée d'assainir. L'année passée, nous avons aussi pris des mesures pour provoquer des amortissements de toute une série de non-valeur qui fait que notre charge d'amortissement dans nos comptes se réduit. Et les mesures liées à l'absentéisme, à l'organisation du travail, vous l'avez relevé sur différents bancs, sont aussi des éléments qui sont de nature à réduire progressivement la charge qu'assume la collectivité. Donc ce sont en fait tous ces éléments-là, plus la poursuite des réformes avec d'autres collectivités, qui doivent nous permettre de trouver ces 5 millions. Les éléments structurels sur le renforcement de l'économie doivent aussi être une contribution évidemment.

Vous avez ensuite relevé qu'en investissant 30 millions c'était source d'inquiétudes. Je vais grouper la réponse ici avec la réponse à donner à M. Stähli. Vous l'avez constaté en lisant le rapport, le Conseil communal s'est livré cette année à une analyse beaucoup plus approfondie que par le passé de ses choix d'investissements en commençant par se référer aux indicateurs des institutions d'études qui examinent l'ensemble des collectivités publiques, qui passent au crible et qui les comparent. En l'occurrence, les critères de l'IDHEAP qui prévoient une fourchette raisonnable lorsqu'on est entre 8 et 11% d'investissement pour une collectivité publique.

Le Conseil communal a ensuite considéré que les investissements qui génèrent des charges financières d'amortissement, d'intérêt et de fonctionnement qui n'étaient pas assumés par l'impôt mais par des taxes spéciales (c'est le cas de l'eau), par le prix de l'eau, par la taxe d'épuration, voire par la taxe déchets, n'avaient pas à entrer dans cette appréciation des 8 à 11%. Il a donc considéré ces secteurs pour eux-mêmes en veillant à ne pas générer d'augmentation des taxes. Il a ensuite aussi sorti les recettes liées à ces secteurs du budget de la Ville pour que l'analyse soit cohérente et il s'est donné comme enveloppe de respecter ces critères dictés par l'IDHEAP qui sont ceux de 8 à 11%. On est à 11,1 ou 11,2% si je me souviens bien, donc on est dans la plaque de ce point de vue-là pour les autres investissements. Mais le Conseil communal ne

s'est pas arrêté à cette analyse en disant qu'on est au maximum de la fourchette, ça ira. Il a constaté aussi que systématiquement entre le budget et les comptes on avait un écart positif, ou disons négatif, si on ne parle que d'éléments chiffrés, c'est-à-dire qu'on était en dessous du budget aux comptes, et donc qu'on serait en dessous de ces 11% lors des comptes 2008 et que les chances d'être en dessous étaient encore un peu plus grandes cette année, dans la mesure où on sait qu'en année électorale, il y a une série de perturbations dans la conduite des projets, qui fait que certaines choses vont un peu moins vite que d'autres et qu'on sait d'emblée que tous les projets qu'on a budgétés n'arriveront pas à avancer au rythme prévu. Il a donc considéré qu'il était raisonnable d'être en haut de la fourchette. Il a de surcroît fait une analyse détaillée des investissements qui génèrent soit du développement, c'est-à-dire pas forcément des recettes directes mais des recettes de contribuables ou de contribuables personnes morales à terme, soit des recettes directes de façon à essayer d'orienter un peu ses choix compte tenu du fait qu'on est, c'est vrai, dans une enveloppe importante, vous avez raison, M. Legrix. Il a essayé de prioriser un peu dans ce sens-là. En revanche, je n'ai pas d'indicateur sur les proportions, mais on voit d'emblée que d'investir dans des infrastructures autour de Neode qui permettent à des entreprises de s'installer, ces entreprises qui d'une part vont payer des taxes d'équipement quand elles se raccorderont, qui d'autre part vont développer des activités économiques, ça n'est pas la même chose que d'investir dans des infrastructures sportives, culturelles, qui ont évidemment des bénéfices pour la collectivité publique, mais qui sur le strict plan financier génèrent en tout cas à court et moyen terme davantage de coûts que de retombées positives. Ce qui ne veut pas dire qu'elles ont moins de valeur en soit, j'insiste là-dessus, mais qui sur le strict plan d'analyse financière sont plus lourdes pour la collectivité. C'est celles-ci qu'il faut trier avec le plus de soin.

Pour répondre à M. Legrix, les vacances n'ont effectivement pas été provisionnées jusqu'ici. Elles génèrent chaque année des coûts importants lorsque les gens partent en retraite ou qu'ils démissionnent. Le Conseil communal a prévu de provisionner ces vacances sur les comptes de l'exercice 2007, quelle que soit l'issue du vote de la semaine prochaine, de façon à ce que soit on puisse faire le rattrapage comme vous l'aurez décidé, soit on puisse prélever dans cette provision pour payer ce coût effectif lorsque les gens nous quittent. Donc la provision sera constituée au bouclage des comptes 2007. Nous aurons l'occasion d'en débattre ici en avril.

S'agissant de la révision du règlement, question posée par M. Iff, je pense avoir répondu pour l'essentiel.

J'aimerais faire une précision par rapport à l'intervention de M. Iff. Les charges facturées par l'Etat, même quand elles augmentent, ne sont pas systématiquement des reports de charges. Pour une part, ce sont des charges partagées entre l'Etat et les communes qui augmentent aussi bien pour l'Etat que pour les communes. Donc il n'y a pas forcément un transfert dans ce sens-là. Pour être honnête, je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de report du tout, vous avez vu que nous avons dû nous battre une ou deux fois pour en éviter aussi, il y en a quelques-unes encore qui nous guettent en particulier s'agissant de la crèche de l'Hôpital. Mais par rapport à la situation financière qui est celle de l'Etat et si on compare avec ce qui s'est passé dans les années 90 notamment, la tentative de l'Etat de reporter sur les communes est

aujourd'hui nettement moins aiguë qu'elle ne le fût. Ce qui ne veut pas dire qu'elle est nulle. S'agissant de la péréquation non plus, lorsque la péréquation baisse, ça n'est pas l'Etat qui baisse ses contributions, c'est bien l'ensemble des autres communes parce que la situation relative des communes s'est modifiée.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions de ce débat général. Evidemment la soirée n'est pas terminée. Je vous remercie de votre attention.

Mme Katia Babey Falce, présidente : La parole est-elle encore demandée ? Oui, Mme Gazareth.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs, Mme la présidente. Concernant les délais de carence, je crois que j'ai effectivement essayé de bien faire la différence dans mon intervention entre deux fonctions qu'ont qu'ils ont à mes yeux. La première fonction est de se donner le temps de réfléchir à l'utilité, à l'organisation d'un poste. Nous ne la remettons absolument pas en question. Bien au contraire. Elle est nécessaire. Effectivement, il faut prendre ce temps. N'oublions pas que les gens ont aussi des délais de dédite. Donc ce délai de dédite doit aussi servir à cette réflexion. Il n'y a pas forcément besoin de prolonger systématiquement au-delà des trois mois de dédite des gens. La deuxième fonction est une fonction purement économique. Economiser un poste pendant un certain temps. C'est cette partie-là que nous souhaitons très vivement voir disparaître.

Mme Katia Babey Falce, présidente : La parole est-elle demandée ? La parole n'est plus demandée sur la discussion générale. Comme l'entrée en matière n'est, me semble-t-il, pas contestée, je pense que nous pouvons nous passer du vote.

Par contre, effectivement, nous battons tous les records. Nous n'allons peut-être pas aller manger tout de suite, mais je vous propose une petite pause de dix minutes. Nous reprendrons ensuite l'examen poste par poste. Nous en ferons peut-être un ou deux avant l'agape. Je ne sais pas si cette manière de faire vous convient.

Brouhaha dans la salle.

Mme Katia Babey Falce, présidente : On peut continuer directement poste par poste si personne ne sollicite une pause. La pause est contestée par M. Legrix. RIRES.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Je disais simplement que nous pouvons commencer poste par poste et faire la pause après. Mais ce n'est pas contesté. C'est un petit peu fort ! C'est une proposition.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Je vous propose donc de prendre l'agape à 19h. Est-ce que vous êtes d'accord sur cette manière de faire ? Très bien. Nous commençons l'analyse poste par poste. Page 31, administration générale.

Administration générale*110 Conseil communal*

M. Serge Vuilleumier, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je rassure tout de suite nos collègues qui se trouvent à la droite de ce parlement, réduction d'impôts, il y aura. Malheureusement, ce ne sont pas les bons qui vont en profiter. Et on peut s'attendre à ce que le 24 février prochain en votation populaire la réduction de l'imposition des dividendes des actionnaires possédant 10% des entreprises soit acceptée par le peuple suisse. Hans-Rudolf Merz, on le sait, a trop d'argent et il a décidé de faire ce cadeau à un certain type de contribuables. Et cette acceptation aura des conséquences très importantes, puisque les cantons verront une diminution de 850 millions de francs de leurs impôts, à quoi va s'ajouter une baisse de 200 millions pour l'AVS. Dans les répartitions cantonales, la part neuchâteloise s'élève à environ 2,8%. Donc, avec 2,8% de 850 millions, on peut s'attendre à une baisse d'impôts pour le canton de 22 à 25 millions. Par cascade, on peut estimer d'après le Canton que les communes verront leur situation se péjorer de 12 millions. Comme la nôtre, toujours par cascade dans ces répartitions, compte pour environ un quart, on peut estimer qu'il y aura 3 millions de baisse fiscale à terme pour notre commune uniquement en accordant une réduction d'imposition sur les dividendes des actionnaires. Compte tenu de ce que je viens de dire, le Conseil communal compte-t-il s'engager dans la campagne contre ces cadeaux fiscaux aux gros actionnaires ? Merci.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Nous allons tellement vite ce soir, que j'oublie même de vous rappeler comment nous fonctionnons au poste par poste. Ce qui vient d'être fait est un bon exemple. La question a été posée au poste 110. Le Conseil communal répondra à la fin d'"administration générale". C'est la même chose pour les interpellations. Par contre, pour la clarté des débats, il nous a paru judicieux que les amendements soient cités poste par poste, mais en les votant à la fin, juste avant les arrêtés, afin qu'on sache exactement où nous en sommes au niveau des chiffres. Il est clair que si nous en avons au tout début et à la fin, cela va être difficile. Mais ce soir nous n'en avons pas énormément, contrairement à ce que nous pouvions penser. Est-ce que cette manière de faire vous convient ? Très bien. Nous passons directement au 121.

121 Chancellerie

Mme Katia Babey Falce, présidente : Là, nous avons une interpellation de M. Huther et consorts déposée le 25 septembre 2007 : politique de communication et image de la Ville.

Interpellation de M. Xavier Hüther

Politique de communication et image de la Ville.

Il y a quelques semaines, un tout-ménages devant vanter les atours de notre Ville a été distribué. L'avant-propos de cette plaquette en quadrichromie d'une soixantaine de pages est signé par notre Conseil Communal. Jusque là pas de problème. Mais lorsqu'on s'attarde plus attentivement sur le document en question, l'on remarque de nombreux problèmes.

Hormis les coquilles typographiques, il convient de relever que tant la forme que le fond sont discutables. En effet, la ligne graphique ne correspond pas à celle choisie par notre Ville, les photographies représentent notre cité sous un jour plutôt austère et le contenu est truffé d'erreur crasses.

Les efforts entrepris par notre Ville depuis de nombreuses années en vue d'améliorer sa visibilité et son image (publication de calendriers, candidature UNESCO, année Art Nouveau, ...) sont anéantis. La publication de ce fascicule, soi disant clé en mains et, de surcroît, imprimé hors de nos frontières cantonales est un échec cuisant.

Nous sommes véritablement déçus et surpris qu'à aucun moment, notre administration n'ait su filtrer les erreurs, corriger le tir et empêcher la publication d'un tel torchon. Nous sommes également déçus que nous n'ayons pas pu exploiter tous les bénéfices d'une telle publication.

Nous souhaiterions dès lors avoir les réponses aux questions suivantes:

- *Par quel processus de validations est passé le bon à tirer de ce document?*
- *Le chargé de communication a-t-il été tenu à l'écart de ce projet?*
- *Une politique de communication cohérente et uniforme a-t-elle été édictée par le Conseil Communal?*

Nous remercions par avance le Conseil Communal pour ses réponses et sommes convaincus qu'il saura, à l'avenir, profiter au maximum des outils et compétences disponibles au sein de notre administration pour faire parler notre Ville d'une voix forte mais surtout séduisante.

M. Xavier Hüther, lib.-PPN : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Notre ville va mieux mais nous peinons à le faire savoir; les preuves sont pourtant chaque jour plus nombreuses : candidature UNESCO, plan spécial Le Corbusier, rénovation de la Fontaine Monumentale, concours d'urbanisme au Crêt-du-Loche, etc.

Nous souhaitons accueillir de nouveaux habitants mais les clichés nous concernant sont tenaces et ce, même si nos atouts sont toujours aussi flagrants : emploi, nature, espace, qualité de vie et, vous en conviendrez, j'en passe et des meilleurs. Evidemment, lorsqu'un "partenariat public privé" peut nous mettre sur la bonne voie et nous aider à donner de la voix, nous applaudissons des deux mains. Malheureusement, lorsque cette opportunité est galvaudée et que le résultat est aussi mauvais que ce qui nous a été proposé cet automne, cela nous frustre.

Citons par exemple quelques points, ... navrants : En couverture, par exemple : l'écusson de notre Ville est estropié et amputé de deux de ses quartiers historiques (si, si, vous savez, les deux petits carrés bleus, en bas). Voyez le règlement général, art. 3.

En page 13, nous apprenons que le point culminant (1'329 mètres) est "La Rodre-aux-Crocs". Je n'ai pas trouvé.

En page 17, nous sommes informés que la chancellerie dépend du dicastère des Infrastructures et énergies. Si, si M. Hainard.

Entre les pages 19 et 23, nous apprenons que l'Hôpital, SIM, Cridor, Aresa et les TRN sont des services communaux.

Enfin, au fil des pages les appellations et les numéros de téléphone de certains services évoluent, ... aléatoirement.

L'énumération pourrait être longue encore mais cela gâcherait le jeu des "X" erreurs proposées aux lecteurs de cette publication. Ceci étant dit, rassurons-nous ! Car dans un courriel de réponse à l'un des annonceurs s'étonnant de la piètre qualité de ce document, le directeur de l'entreprise éditrice nous informe que 95% du contenu est correct - RIRES - et qu'une remise commerciale nous serait accordée pour la prochaine édition. Là, j'ai mis "sic". Je ne sais pas comment on dit "sic", mais enfin au-delà de la mauvaise qualité de cette brochure et des bévues ayant entaché sa rédaction et sa publication nous sommes confiants. Gageons que les réponses aux questions soulevées par cette interpellation et les actes correctifs qui en découleront permettront de porter haut les couleurs de notre cité grâce à une politique de communication digne de la troisième ville de Suisse Romande. Mme la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Merci. On vient de me faire remarquer que j'ai passé le Parlement des Jeunes, 115 (et non pas sauté, M. Veya) ! RIRES.

115 Parlement des Jeunes

M. Daniel Musy, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. J'avais une question sur le Parlement des Jeunes.

J'aimerais avoir des informations sur l'état du Parlement des Jeunes. Nous avons à plusieurs reprises dans le cadre des sous-commissions, insisté sur peut-être un point de détail, mais qui nous paraît important. C'est qu'on puisse avoir un Parlement des Jeunes qui fonctionne selon le règlement qui lui est donné. En effet, et ce n'est pas à un enseignant qu'il faut le dire, il est important que les jeunes puissent dans leur fonctionnement avoir la rigueur qui prévaut dans notre fonctionnement à nous, adultes. Donc si on lit les articles du règlement du Parlement des Jeunes, il est noté que le Parlement, par son comité, a la compétence d'établir les procès-verbaux des plénières, en adresser copie au bureau du Conseil général et au Conseil communal et les afficher sur les panneaux, en particulier des écoles supérieures. A l'art. 16, il est noté que le Parlement des Jeunes peut se faire assister dans ses travaux par un conseiller qui a pour tâche de l'aider dans l'élaboration et la concrétisation de ses projets ainsi que dans ses relations avec la commune. Après information, Mme la présidente, je crois que vous n'avez pas souvent reçu ces procès-verbaux. Dans notre lycée, il y a deux ans qu'ils ne sont plus affichés. Nous avons en mars, par l'intermédiaire de notre représentante à la sous-commission, demandé que le délégué à la jeunesse, dans le rôle d'appui et de conseil auprès des jeunes, puisse rappeler au Parlement que c'est une autorité avec un règlement dans lequel il est entre autre précisé que ces projets acceptés doivent avoir un intérêt public et que les procès-verbaux doivent parvenir au Conseil général et être affichés sur des panneaux en

ville. Dans la séance de la sous-commission de cette année, il y a quelques semaines donc, la même commissaire a fait remarquer que les PV du Parlement des Jeunes ne sont toujours pas affichés. Vous me direz que ce sont des détails. Mais moi j'aimerais savoir par le Conseil communal ce que fait le délégué à la jeunesse dans cette histoire. Merci.

122 Service économique

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. J'ai une question, une inquiétude aussi. Il semble que plusieurs commerces vont se fermer. Je sais que dernièrement il y a eu un article dans le journal. Des petits commerces : Dam'Oiseau, rue de la Serre 9, Coutellerie Defago, rue Neuve 8, ALJA Nouveau SA, rue du Grenier 7, Classymode, avenue Léopold-Robert 11, Chaussures Mauri & Cie SA, avenue Léopold-Robert 32, La Chaussurière, avenue Léopold-Robert 31a, PKZ, avenue Léopold-Robert 62, Boutique Cap Cœur, rue Neuve 2, L'Enfance de l'Art, Av. Léopold-Robert 38.

S'il est clair qu'il y a des cessations d'activités, qu'il y a toutes sortes de bonnes raisons pour que ces commerces ferment ou doivent fermer, nous savons qu'une personne s'occupe spécifiquement de ces problèmes. Elle a été engagée, il y a une année ou deux ans. Nous aimerions savoir ce qui est entrepris, bien que nous soyons conscients que la commune ne peut nécessairement intervenir dans ces éléments-là. Il n'en reste pas moins que c'est la vie de notre ville qui en dépend et que nous ne pouvons pas seulement tabler sur des grands centres qui sont à gauche, à droite, et certainement beaucoup trop pour une ville comme la nôtre; la Coop a encore racheté dernièrement deux centres l'un à côté de l'autre du même propriétaire. Donc qu'est-ce qui est entrepris ou en tout cas qu'est-ce qui est fait pour que ces places soient rapidement relouées ou re-remplies par des commerces qui font vivre la ville ? Merci.

123 Service informatique communal

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'ai une question par rapport au Canton. J'ai été un peu surpris. Nous avons fait le budget de l'Etat et on m'a dit que les économies n'y intervenaient qu'à partir de 2010. On n'a pas de baisse au niveau du Canton liée à cette restructuration où on regroupe les services. Je voulais connaître la réponse de l'autre côté, c'est-à-dire d'ici, parce qu'il me semblait que le fait de restructurer devait rapidement dégager des économies autant pour la commune que pour l'Etat. La réponse qui m'a été donnée de la part M. Studer est que l'économie au niveau du Canton n'interviendra qu'en 2010. Je voulais savoir si nous pouvions avoir des éléments de réponse à ce sujet.

150 Transport

Mme Katia Babey Falce, présidente : Nous nous trouvons ici en présence d'un amendement que je me permets juste de citer, mais que nous voterons plus tard. Il n'y a plus d'autres questions. La parole au Conseil communal, M. Kurth.

M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, Economie et Urbanisme) : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. S'agissant des conséquences sur ce qu'on pourrait appeler "le nouveau régime d'imposition des gros actionnaires", (vous m'excuserez de le dire comme ça, ce n'est pas forcément très élégant), est-ce que le Conseil communal fera campagne contre celui-ci ? Le Canton a annoncé environ 12 millions d'impact sur les communes neuchâteloises. Nous n'avons pas réussi dans le délai qui nous était donné à faire le calcul précis sur les mêmes bases que le Canton pour voir quelle serait la proportion pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. En fait, nous avons deux paramètres qui peuvent tordre la proportion dans un sens ou dans l'autre. D'une part, on peut imaginer qu'on a un tissu de PME plus dense ici qu'ailleurs dans le canton où on a plus de grosses sociétés, donc on pourrait avoir plus d'actionnaires concernés, puisque ce sont des actionnaires qui ont des parts importantes dans la société. D'un autre côté, souvent les gros contribuables ne sont proportionnellement pas majoritairement domiciliés dans les Montagnes neuchâteloises. Donc cela pourrait avoir un impact chaque fois dans un sens ou dans l'autre. Dès lors, on s'en est tenu à la règle proportionnelle, ce qui fait effectivement 2,5 à 3 millions pour la Ville de La Chaux-de-Fonds par hypothèse pour l'instant. Je ne peux que répondre que la question est excellente. Le Conseil communal n'a pour l'instant pas décidé s'il ferait ou non campagne sur cet objet. Mais ce que je peux dire, c'est qu'il n'a pas l'habitude d'applaudir aux réductions de recettes. Mais il examinera la question. C'est tout ce que je peux vous dire à ce stade. Le Conseil communal n'a pas pris de position définitive.

Ce n'est pas moi qui répondrai à la question sur le Parlement des Jeunes.

J'en viens maintenant aux questions sur le Service économique. D'abord la personne qui s'occupe de ces questions fait bien son travail, puisque tous les noms que vous avez cités ne me sont pas inconnus. Donc l'information circule dans nos services. Il y a effectivement toute une série de commerces qui sont annoncés comme commerces qui ferment. J'aimerais faire une première remarque. On n'a pas tellement l'habitude à La Chaux-de-Fonds de cette situation, alors que très souvent dans les villes, c'est la routine dans les zones les plus denses de commerces d'avoir des commerces qui ferment et d'autres qui rouvrent. Là il faut espérer que ça rouvre derrière. Mais je veux dire qu'à La Chaux-de-Fonds on est habitué à des commerces qui durent dix ans, vingt ans, dans les mêmes locaux. Et on a là affaire à une évolution quelque part qui est assez conforme à ce qui se passe ailleurs. Pour prendre un exemple, des travaux de transformations sont régulièrement faits à la rue du Seyon à Neuchâtel, parce que le commerce a été remis et que c'est le suivant qui vient. On est moins habitué à cela à La Chaux-de-Fonds. Derrière neuf fermetures, il n'y a pas forcément neuf locaux vides dans quelques mois. Il y a peut-être simplement un renouvellement normal. Ce qui me fait pencher plutôt sur cette interprétation, c'est qu'une analyse faite, le responsable s'est effectivement approché de quasiment tous ceux que vous avez mentionnés. Nous en avons un qui déménage (qui ne ferme pas mais qui déménage et qui restera en ville). Un autre qui considère que ses locaux sont trop petits. Là, on a une crainte, parce que c'est sa succursale qui considère que les locaux sont trop petits et il envisage de se concentrer sur Neuchâtel. On lui a signalé des locaux plus grands, moins chers, etc. Ce que nous avons fait pour d'autres également dont les motifs de fermeture sont des charges de

loyers trop importantes alors qu'ils sont effectivement dans des locaux qui sont parmi les plus chers sur l'avenue Léopold-Robert. Donc là, on les a informés sur ce qu'il y avait d'autre de libre sur l'avenue. D'autres qui sont sur le point de fermer avaient annoncé, il y a deux ou trois ans déjà, que c'est à peu près maintenant qu'ils fermentaient pour prendre leur retraite et essayer de remettre leurs commerces. Je sais qu'il y en a un dans ceux que vous avez mentionnés qui est déjà remis. Donc la personne arrêtera mais le commerce subsistera. Et on a en plus, concours de circonstance malheureux, des cas de maladies qui forcent les gens à abandonner leur activité. Là évidemment il y a un concours de circonstance qui fait qu'on a le sentiment qu'il y en a beaucoup. Mais l'expérience quand même depuis ces trois dernières années, c'est que d'une situation où on avait beaucoup de vide sur la place du Marché, l'avenue Léopold-Robert surtout, on a quand même aujourd'hui un taux d'occupation des locaux commerciaux qui est nettement supérieur. Reste le gros problème de l'ancien ABM où le Conseil communal a pris position il y a quelques mois pour autoriser la transformation du sous-sol dans la perspective d'une installation mais qui n'était pas encore définie. Je vous promets que l'intention du Conseil communal n'est pas de se lancer dans une course poursuite pour savoir qui aura les plus grandes et le plus de grandes surfaces dans ce canton ou dans cette région, mais vraiment de porter une attention importante au commerce local de proximité.

Pour compléter ma réponse sur ce que fait le responsable de ce secteur, il est notamment chargé de suivre tous les projets voire d'en élaborer de nouveaux dans des projets d'animation du centre-ville pour y faire venir du monde. Je crois d'ailleurs qu'il y aura un projet qui sera annoncé encore la semaine prochaine également dans ce sens-là. Je dirais de façon très factuelle, c'est vraiment l'indication systématique de ce qui est vide pour moins cher et les réponses adaptées à la situation concrète qu'on nous décrit qui nous occupe. Je crois que je n'avais pas d'autres questions, mais une interpellation. Donc je vais laisser mon collègue répondre sur les autres questions auxquelles il devait répondre.

M. Jean-Pierre Veya, vice-président du Conseil communal (Affaires culturelles, Santé, Sports et Jeunesse): Oui volontiers Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Je suis un tout petit peu surpris de la question, même si elle était annoncée. Je vais vous expliquer pourquoi. En principe, le procès-verbal, et donc les décisions qui sont prises par le Parlement des Jeunes, sont systématiquement envoyées aux autorités (à deux membres du Conseil communal, en l'occurrence mon collègue Didier Berberat et moi-même, ainsi qu'à la présidence du Conseil général) ainsi qu'à la direction de toutes les écoles. Cette pratique est systématique depuis l'instauration du poste de conseiller du Parlement des Jeunes, c'est-à-dire il y a quelques années, y compris du temps où M. Junod remplissait cette charge.

Par contre cela ne se fait pas directement après la séance plénière du Parlement des Jeunes mais en même temps que l'annonce de la suivante. J'ai d'ailleurs ici la convocation pour la séance du 20 décembre, accompagnée du PV de la séance du 4 octobre. J'ai reçu ces documents hier ou avant-hier.

Tous les membres du Conseil général peuvent bien sûr demander de figurer sur la liste de distribution qui compte actuellement plus de 200 personnes. Nous nous

ferons un plaisir de leur envoyer ces documents. Il s'agit bien sûr d'une liste de distribution informatique.

Un petit peu surpris de cette question, parce que comme le relève M. Musy, la question est venue par deux fois en tout cas ces derniers mois en séance de sous-commission budget et comptes. J'ai également eu l'occasion de rencontrer le comité du Parlement des Jeunes à plusieurs reprises. Je suis un petit peu surpris, car quand je discute avec le comité du Parlement des Jeunes, eux me font part de leurs difficultés alors qu'ils envoient l'information à pouvoir faire afficher ces documents dans les écoles. M. Musy, je ne vous dis pas que c'est juste ou faux, je vous dis ce que me dit le comité du Parlement des Jeunes. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion en sous-commission au moment des comptes d'avoir un échange particulier sur cet objet-là. J'avais le sentiment que suite à la discussion qui a eu lieu entre M. Bédât qui présentait ce point de vue du Parlement des Jeunes et Mme Annie Clerc-Birambeau, qui est membre de la sous-commission, et qui se trouve être aussi directrice de l'Ester, qu'une solution pratique avait pu être trouvée pour régler ce problème. Maintenant, si ce problème n'a pas été réglé comme il en avait été discuté dans la sous-commission, je l'apprends ce soir. Compte tenu de ceci, si c'est le cas, j'interpellerai le comité du Parlement des Jeunes parce que c'est une autorité. Le rôle du conseiller n'est pas de faire le travail du comité. Le rôle du conseiller est de rappeler effectivement le règlement au comité du Parlement des Jeunes, ce qu'il fait. Mais si le Parlement des Jeunes ne s'exécute pas, c'est de sa responsabilité comme autorité. S'il n'y a pas eu de suite, je reprendrai la question directement avec le comité du Parlement des Jeunes.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Très bien. M. Hainard, voulez-vous prendre la parole pour répondre à la dernière question ?

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et Energies) : Oui Mme la présidente, je réponds à la question de M. Legrix concernant le Service informatique communal. M. Legrix, vous avez dit que M. le conseiller d'Etat Studer estimait que des économies informatiques n'arriveraient qu'en 2010. Ça, c'est son problème. Ce que je sais, c'est que la Ville de La Chaux-de-Fonds a signé avec l'Etat un mandat de prestations d'une durée de quatre ans. Il y a un certain nombre de prestations dans ce mandat, je les ai ici et nous les avons listées dans le rapport que votre Conseil avait accepté. Dans ce mandat de prestations, sur les quatre prochaines années, figurent Frs 30'000.- d'économies sur les applicatifs et Frs 30'000.- d'économies de synergies. C'est notre mandat de prestations. Nous allons donc être facturés Frs 60'000.- de moins dès 2009, 2010 et 2011 sur les quatre ans de durée de ce mandat de prestations. Ensuite, comment l'Etat fait pour faire ces économies, ça, ... chacun garde ses brebis et s'occupe de ses problèmes. RIRES. De ses moutons !

Je rappelle aussi qu'au niveau du budget de la commune, restent les photocopies, la téléphonie, l'achat de matériel. Le reste est sous le mandat de prestations dont nous attendons Frs 60'000.- de moins par année, pour les trois prochaines années, donc sur la durée du mandat de prestations de quatre ans.

Voilà, Mme la présidente, je crois avoir répondu à la question.

Mme Katia Babey Falce, présidente : M. Kurth va répondre à l'interpellation de M. Hüther.

M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, Economie et Urbanisme) : Interpellation sur ce fameux guide qui fait tant parler, y compris M. Hüther. Je le recacherai vite, je vous rassure ! Etant donné qu'il y a vos questions, mais également tout ce qu'on a entendu depuis sa publication, vous me permettrez d'apporter juste quelques précisions sur ce qui se fait concrètement et pourquoi on a fait ces choix-là. Il ne s'agit pas de défendre les 5% d'erreurs, mais de donner quelques explications sur ce qui s'est fait.

Pour rappeler d'abord que jusqu'en 2002, on avait un mémento commun entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, produit avec la collaboration de l'Impartial et de Publicitas, qui demandait un très important travail à l'administration car c'est la Ville qui fournissait toutes les informations, les textes, etc. Cela nous coûtait en plus un montant de Frs 20'000.- par édition (annuelle), avec une présentation sur papier journal et sans photo. Le partenaire n'étant plus intéressé, on a réfléchi à la façon de poursuivre.

Le choix du Conseil communal s'est porté sur une collaboration avec inEDIT Publication SA à St-Sulpice. Il ne s'agit donc pas d'une entreprise française contrairement à ce qu'on a pu entendre ici ou là. Cette entreprise propose un concept clef en main de brochures communales. Pour La Chaux-de-Fonds, on en est à la troisième édition, puisqu'elle est maintenant bi-annuelle 2003 - 2005 - 2007. Globalement, indépendamment du contenu, je crois que le concept général est nettement mieux que ce qui était fait auparavant. C'est une entreprise qui appartient au groupe Gassmann multimédias de Bienne qui est l'éditeur du Journal du Jura et, en l'occurrence, la brochure est imprimée dans une entreprise chaux-de-fonnière. Le travail n'est dès lors pas complètement externalisé. Ce sont aussi des reproches que nous avons entendus à propos de cette brochure.

Cette même entreprise publie une centaine de brochures communales similaires à la nôtre toujours selon le même concept, notamment pour des communes de l'Arc jurassien. Je pourrais vous en citer d'autres comme Vevey, Carouge, Fribourg, Lausanne, Montreux, Morges, Nyon, Neuchâtel, Moutiers. Toute une série de communes neuchâteloises, Cressier, Bôle, Colombier, Corcelles-Cormondèche, etc. Globalement, l'appréciation du Conseil communal est que la Ville de La Chaux-de-Fonds, même inscrite au patrimoine de l'UNESCO, n'est pas suffisamment supérieure dans l'idée qu'elle se fait d'elle-même pour que le concept ne soit pas adopté.

En revanche, vous avez raison sur les contenus. Nous avons eu beaucoup de remarques. Toutes justifiées. Il y avait beaucoup d'erreurs et c'est pour une grande part notre responsabilité. Globalement, ce qui s'est passé, c'est que les contrôles qui devaient être faits ont été faits à la chancellerie. C'est arrivé dans une période particulièrement chargée pour la chancellerie, avec beaucoup de mouvements de personnel et des absences. En plus, il y a eu cette fois beaucoup de changements dans l'organisation de l'administration, ce qui signifie beaucoup de choses à contrôler. Il y a aussi eu une bonne volonté, mais très maladroite, d'une des personnes qui a relu, qui a pensé que les gens qui chercheraient le Service d'hygiène par exemple,

continueraient à le chercher sous Service d'hygiène, ne connaissant pas les changements intervenus. Evidemment, ce n'est pas tout à fait conforme à l'organisation qu'on a mise en place. Aux yeux du Conseil communal, c'est un peu malheureux. Mais cela partait d'une bonne intention de vouloir que les gens s'y retrouvent. Ce sont donc des petits couacs qui se passent quand on est à la fin d'une période où on a un peu chamboulé l'administration. Le Conseil communal ne passe pas trois de ces séances à relire ce document, mais on peut nous reprocher, c'est vrai, de ne pas y avoir porté suffisamment d'attention cette fois.

S'agissant de la qualité de ce qui est produit, c'est une brochure gratuite qui est distribuée en tout-ménage. Contrairement à d'autres éléments qu'on a eu l'occasion d'évoquer ici récemment, on n'a jamais eu de plainte d'un seul annonceur par rapport à la façon dont ça se passait avec eux. Nous sommes dès lors mieux qu'avec les bus, pour donner les sous-titres ! On a un stock suffisant pour pouvoir aussi le distribuer aux nouveaux habitants. Une partie des textes restent rédigés par l'administration. De plus, ce n'est pas un outil de promotion, mais vraiment un outil utilitaire qui reste dans chaque cuisine et pour lequel on n'a pas à mettre trop d'argent sur les aspects graphiques par rapport à la question de l'image que vous évoquiez. En revanche sur les contenus, il y a une série de choses qui sont impardonnables. Nous espérons, pour ne pas dire que nous vous promettons, de faire mieux en 2009.

Mme Katia Babey Falce, présidente : L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Xavier Huther, lib.-PPN : Oui, Mme la présidente.

M. Daniel Musy, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal est surpris par ma précédente question. Je suis surpris qu'il soit surpris. RIRE. Pour le moment, cette histoire de procès-verbal ne fonctionne pas. Alors, calmons-nous, prenons bientôt les sandwiches et nous vous donnons mandat que cela fonctionne. Et en particulier aussi le site Internet du Parlement qui depuis quinze jours est "out of work". Allez-y. Faites en sorte que ces procès-verbaux soient consultables. C'est tout ce qu'on vous demande. Et allons boire un verre maintenant.

Mme Katia Babey Falce, présidente : M. Legrix. Excusez-moi, je vous ai coupé la priorité.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Ce n'est vraiment pas grave. C'est par rapport à la réponse du Conseil communal concernant la question de M. Vuilleumier. Je trouve cela un peu dommage. On dit souvent que l'UDC est réducteur, mais c'est extrêmement réducteur de dire que la votation qu'on va avoir n'est qu'un cadeau aux riches. Il n'y a pas plus réducteur que ça. Je trouve vraiment dommage que devant un plénum comme ça, on présente ça d'une manière aussi simpliste, alors qu'on sait que dans ce projet il y a de la double imposition. J'aimerais juste vous rappeler que tous les patrons de PME ne sont pas des riches, clairement. Donc c'est faire un amalgame total. Et j'aimerais aussi rappeler que le Canton s'est fait taper sur les doigts lorsqu'il a mis avec le matériel de vote fédéral son avis personnel. Le Conseil communal ne peut donc évidemment pas le faire, puisque même le Canton a reçu

des ordres dans ce sens. Quand il y aura un vote fédéral, les gens recevront de la documentation fédérale et ils sauront lire ce que le Conseil Fédéral va joindre avec ce projet.

M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, Economie et Urbanisme) : Je ne peux évidemment pas répondre à la place de M. Vuilleumier sur la première partie de la question. J'aimerais peut-être juste amener une ou deux précisions. Le Conseil communal n'a évidemment pas pris de position mais différentes manières de communiquer sont possibles. Nous ne sommes pas obligés de joindre un papillon au bulletin de vote. Le Conseil communal reste une autorité. Il peut faire une conférence de presse, un communiqué de presse, envoyer de la documentation. Sans que cela soit une règle absolue coulée dans le bronze, le Conseil communal respecte en principe deux points lorsqu'il doit intervenir ou pas dans un débat qui n'est pas un débat de politique communale. Je crois qu'ils sont d'ailleurs adoptés aussi par le Conseil d'Etat très souvent. Les deux conditions sont que le Conseil communal soit d'accord, c'est-à-dire unanime, et que l'intérêt de la Ville soit en jeu. Encore une fois, ces deux règles ne sont pas absolues et permanentes, mais ce sont celles auxquelles nous nous sommes référés parfois pour décider si oui ou non nous prendrions position dans un débat qui n'était pas un débat de politique communale.

M. Serge Vuilleumier, soc. : Oui, je vais bientôt répondre à M. Legrix, mais comme je n'ose pas m'adresser à lui, je m'adresse à vous Mme la présidente, pour dire qu'après, j'aurai une question qui sera encore pire ! RIRES.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Merci de prévenir, M. Vuilleumier ! RIRES. Je vous suggère que nous prenions la pause et que nous nous retrouvions ici à 19h40.

PAUSE

210 Gérance, secrétariat

Mme Monique Gagnebin de Pietro, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Dans la mesure où la gérance communale va certainement fusionner avec la gérance de l'Etat, quels sont les risques de perdre les avantages liés à la localisation, à la connaissance du terrain, en résumé à la relation de proximité avec nos habitants ?

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et Energies) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je me permets de vous lire la charte de projets de la gérance unique neuchâteloise.

La création d'une gérance commune vise principalement à donner une suite logique au niveau de la gestion du patrimoine immobilier suite à la création d'une Caisse de pensions unique pour la fonction publique neuchâteloise. Offrir aux collectivités publiques ainsi qu'à la Caisse de pensions unique une solution efficace en matière de gérance de leur parc immobilier conforme à la politique du logement

de ces différentes autorités. Et - je saute - le projet veillera à respecter les conditions-cadres suivantes : garantir une présence de la gérance dans le Bas et dans le Haut du canton sous une direction unique sise dans l'un des emplacements.

Comme Le Locle ne fait pas partie de la gérance unique, dans le Haut du canton, la présence sera en Ville de La Chaux-de-Fonds, donc la notion de proximité sera respectée. Des bruits ont couru sur un emplacement de la Direction dans le Val-de-Ruz. Comme dans toute étude, il y a des scénarii qui se mettent en place. Un des scénarii était effectivement qu'il y ait un emplacement au Val-de-Ruz. Il y a autre scénario qui dit que c'est à La Chaux-de-Fonds et un autre scénario qui dit que c'est à Neuchâtel. Il faut savoir où sera le site de la Caisse de pensions unique.

Vu le temps qui m'est imparti, je ne veux pas revenir Mme la présidente sur tout ce qui a été fait concernant ce projet, mais je crois avoir répondu à la question.

Actions sociales

301 SCAS Office d'aide social

M. Serge Vuilleumier, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous avais promis une prise de parole. Il est vrai que je me sens plus à l'aise pour défendre les gens à peu de revenu qu'à défendre les riches. Donc j'ai peut-être été mauvais pour défendre les riches; vous avez raison, M. Legrix.

Dans le sens du raccourci, lorsqu'il a fallu voter pour la cinquième révision de l'AI, on a tout axé sur les fraudeurs et les abus de l'AI. Il s'agissait bien d'un raccourci qui a été utilisé par d'autres que moi. Et maintenant, on a les retombées de cette révision. Pour m'allumer un petit peu pendant la pause, on m'a dit, est-ce qu'il y a un cadeau de Noël pour nous ? Voilà le cadeau de Noël que les gens reçoivent maintenant.

Suppression de la rente complémentaire pour le conjoint de l'Assurance Invalidité du montant de Frs 568.- par mois. Donc un couple qui a le malheur de toucher Frs 2'414.- de rente AI se voit amputé d'un montant de Frs 568.- par mois parce qu'en plus ce couple a le malheur d'être marié. On l'ampute de Frs 568.- par mois parce que la rente-conjoint tombe. Avec la cinquième révision de l'AI acceptée en votation populaire au mois de juin 2007, les actuelles rentes complémentaires pour conjoint sont supprimées à compter du 1^{er} janvier 2008. Comme vous bénéficiez d'une telle rente complémentaire pour votre conjoint, cette suppression vous concerne. Même si la perte de cette prestation est conséquente pour les assurés, elle peut le cas échéant être atténuée ou compensée par des prestations d'autres assurances, dont la Caisse de pensions, l'assurance accident, l'assurance militaire, les prestations complémentaires ou les services sociaux des communes. Naturellement, la personne prend la première proposition qui est faite, c'est-à-dire d'écrire à la Caisse de pensions et la Caisse de pensions répond : "Nous avons pris connaissance de la communication émanant de l'Assurance Invalidité et vous informons de la suppression de la rente complémentaire pour votre conjoint à partir du 1^{er} janvier 2008. Dans sa prise de position, l'AI évoque quelques pistes pour tenter de compenser cette baisse non négligeable de votre revenu". Donc, pour la Caisse AI, c'est une perte de prestations conséquente et pour la Caisse de pensions, c'est une

baisse non négligeable. "Toutefois, parmi les possibilités avancées par l'AI, il est bien évident que vous ne pouvez rien attendre de l'assurance accident ou de l'assurance militaire. En revanche, nous vous conseillons de déposer une demande de prestations complémentaires. Au surplus et vu la baisse de votre revenu imposable, il y a éventuellement lieu à ce que l'autorité fiscale procède à une taxation intermédiaire, afin de vous éviter de devoir payer des acomptes d'impôts trop élevés. En vous remerciant, etc., etc."

Donc comme cadeau de Noël, les couples mariés à l'AI, reçoivent de telles lettres. Il m'intéresserait de savoir comment le Conseil communal a intégré cela dans le budget de l'année prochaine. Etant entendu que le peuple a toujours raison, même s'il suit des mots d'ordre débilés de certains partis. Merci de votre attention.

312 SCAS Crèche Beau-Temps

M. Xavier Huther, lib.-PPN : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant la crèche Beau-Temps, une réglementation entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier révisant le nombre de m² disponibles pour les enfants et le nombre de personnes nécessaires pour encadrer les enfants, sachant notamment que dix enfants de quatre ans pouvaient être encadrés par un adulte jusqu'à présent; quinze enfants le seront à partir du 1^{er} janvier. La crèche Beau-Temps est-elle prête à assumer ce nouveau règlement ? Qu'entend répondre le Conseil communal à ce changement? Je vous remercie.

321 Participation aux institutions sociales

Mme Nadia Kaious Jeanneret, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Après avoir lu dans la presse que le Conseil d'Etat ouvrira une crèche d'entreprise pour la rentrée d'août 2008 à La Chaux-de-Fonds, peut-on espérer qu'il conserve celle de l'Hôpital et même qu'il la développe, vu qu'on parlerait de dix places supplémentaires ? Nous demandons ceci dans le but de ne pas augmenter notre budget crèche qui est déjà suffisamment élevé, sans compter la crèche de l'Hôpital. Est-ce que le Conseil communal a une idée de la somme qu'il faudrait rajouter si cette dernière devenait subventionnée par la commune en 2008 ? Je vous remercie.

M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et Affaires sociales) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais d'abord répondre à M. Vuilleumier concernant la suppression de la rente de conjoint. Effectivement, cette suppression est la conséquence de la votation sur la cinquième révision de l'AI. Comme vous l'avez dit, le peuple a toujours raison, même quand il a tort et il a clairement accepté cette révision. A l'heure actuelle, nous pouvons dire qu'une grande partie des personnes verront une diminution notable de leur revenu, car il est vrai qu'on ne peut pas dire que Frs 568.- sur Frs 2'000.- et quelques c'est non négligeable. Je dirais que c'est très conséquent, très important, surtout quand on en est à calculer à Frs 20.- ou à Frs 30.- près.

En principe, la plus grande partie des personnes qui ont été confrontées à cette difficulté, puisqu'une annonce a été faite par les Caisses de compensation en

novembre, devraient bénéficier des PC (prestations complémentaires) qui sont financées par l'Etat. Par contre, nous ne pouvons pas encore vous dire (parce que nous avons déjà des cas de personnes qui sont à l'AI) combien ça va nous coûter, ce d'autant plus que nous le saurons qu'environ en mars 2008. Donc je ne peux pas répondre à votre question. Cette charge supplémentaire n'a pas été prévue au budget. Il est clair que nous aurons une augmentation des charges d'aide sociale qui, vous le savez, sont partagées à raison de 60% pour la commune et 40% pour le Canton. Mais étant donné que cette mesure risque de toucher de nombreuses personnes, l'augmentation de l'aide sociale sera inévitable dans ce domaine-là. Mais nous ne savons pas ce qu'il en est. Lundi au Conseil National, M. Couchepin répondait à une question de M. Rossini. M. Couchepin a signalé qu'en principe il n'y aurait pas de recours à l'aide sociale. Il me semble qu'il s'est engagé beaucoup dans cette voie, puisque les PC prendraient en charge. Il a annoncé que le Conseil Fédéral était favorable à une réglementation particulière qui compenserait la perte de la rente de conjoint lorsqu'il y a des enfants et qu'ils perdent également leur droit aux PC. Mais cela ne concerne pas le cas dont vous avez parlé. Malgré le fait que nous ayons pris contact avec la Caisse de compensation, je peux dire qu'en principe ce sera surtout les PC, mais il y aura je pense entre un quart et un tiers des personnes qui n'y auront pas droit et qui viendront, par conséquent, à l'aide sociale. Manifestement, ça augmentera la facture. Ce sera donc un nouveau transfert de charges de la Confédération sur les cantons et les communes.

En ce qui concerne la question de M. Huther, effectivement les règlements ont changé. Le nombre de m² a été diminué par enfant. Nous ne l'avons d'ailleurs pas fait pour le bétail, les règles n'ont pas changé dans ce domaine, mais pour les enfants. En ce qui concerne le personnel d'encadrement, nous avons aussi augmenté le nombre d'enfants par personne formée. Nous avons reçu officiellement de la part du Canton par courriel lundi et hier un certain nombre de fichiers dans lesquels se trouvent ces normes mais nous n'avons pas encore pu les analyser. J'ai demandé au Service communal de l'action sociale d'analyser les conséquences que ces changements pourraient avoir pour la crèche Beau-Temps. Visiblement, ça permettra d'avoir une augmentation de la capacité d'accueil de cette crèche, mais les conditions d'accueil seront évidemment un peu péjorées. Ce que je voudrais notamment avoir, c'est une comparaison avec ce qui se fait dans les autres cantons. Comme vous l'avez vu, les directrices de crèches se sont déjà plaintes amèrement du fait que ces normes avaient été changées. Nous n'avons pas été consultés, mais vous le savez. Je pourrais presque avoir un message enregistré, parce que nous sommes peu consultés par le Canton.

En ce qui concerne la crèche de l'Hôpital, c'est une vaste saga qui nous occupe, M. Scheurer et moi-même, depuis un certain temps; le Conseil communal aussi. Effectivement, dans le cadre des mesures d'économies qui ont été exigées par le Conseil d'Etat à Hôpital neuchâtelois, il a été demandé à ce qu'ils fassent une économie de 23 millions. A chaque fois que nous avons été consultés sur Hôpital neuchâtelois, nous avons fait preuve d'une constance exemplaire et avons toujours dit, attention, nous nous opposerons fermement à tout transfert de la crèche des hôpitaux (une crèche à Neuchâtel et une crèche à La Chaux-de-Fonds) sur les communes. Malgré le fait que nous ayons dit cela, le Conseil d'Etat n'a pas contesté la proposition d'Hôpital neuchâtelois, ce qui fait qu'au 1^{er} janvier il va en principe

devoir transférer la crèche de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et de l'Hôpital de Neuchâtel dans le cadre du plan d'équipement cantonal. Avant, les charges de cette crèche étaient totalement couvertes par les coûts hospitaliers et maintenant ça entrera dans le pot commun entre le Canton et les communes. Mais ce n'est pas un pot commun à 60-40 ou à 50-50. C'est un pot commun à 88 pour les communes et 12 pour le Canton. Nous avons eu de longues discussions avec le chef du département de la Santé et des affaires sociales. Nous nous sommes opposés fermement. Nous lui avons fait des propositions en lui demandant notamment de pouvoir compenser une partie de la perte par des subventions pour les structures d'accueil parascolaires, c'est-à-dire le foyer de l'écolier, le repas de l'écolier, etc. Mais malgré ce genre de compensations, on perdrait Frs 40'000.- en 2008, alors même que nous allons réduire le coût de la journée d'accueil pour les enfants et que nous allons augmenter la part des parents. Ça nous coûtera Frs 40'000.-. Sans compter le fait que normalement nous aurions dû toucher Frs 33'900.- au titre des institutions parascolaires, ce qui veut dire qu'en fin de compte, ils ont un peu compensé; nous sommes à Frs 80'000.- presque en 2008 et nous serions à plus de Frs 140'000.- en 2009 avec le même système. En 2010, nous devrions assumer la charge de Frs 250'000.-. Donc nous n'allons pas accepter cette proposition-là. Nous l'avons clairement fait savoir au Conseil d'Etat qui va nous accorder une audience avec M. Veya le 21 décembre. Malheureusement M. Studer qui est responsable du projet de crèche ne sera pas là.

Nous nous étonnons vraiment beaucoup du fait qu'on ne tienne pas compte de notre avis. Neuchâtel a trouvé des solutions avec des privés, avec l'université et d'autres institutions que l'Hôpital; solutions que nous n'avons pas pu trouver chez nous. Nous allons nous opposer clairement à ce transfert, quitte à saisir l'opinion publique sur cette question. Nous pouvons réaffirmer que nous sommes favorables à l'accueil de l'enfance et de la petite enfance, mais que nous ne saurions tolérer des transferts de charges importants.

Je ne vous cacherai pas que le Conseil communal est aussi étonné par la politique du Conseil d'Etat dans ce domaine, parce qu'alors même qu'il fait des effets de manches et des grands effets d'annonces en indiquant qu'il va travailler sur la politique familiale, qu'il va ouvrir une crèche à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, il fait en sorte de transférer aux communes la crèche de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds. En plus de ça, le Conseil d'Etat nous rabâche les oreilles depuis deux ou trois ans en disant qu'il fallait inciter les entreprises privées à créer des crèches pour décharger la collectivité publique, alors même qu'il en existe qu'une d'entreprise (la crèche des hôpitaux) et il veut la transférer aux communes. Nous nous opposerons à ce transfert et, s'il le faut, nous ne payerons pas les factures à l'Etat. Nous le disons clairement. Nous allons encore avoir cette discussion avec Messieurs Veya, Cuche et Debély, mais si ça ne fonctionne pas, le Conseil communal est prêt à aller jusqu'au bout dans la procédure.

Ce qui nous pose problème, c'est que cette somme-là nous serait très utile aussi pour l'accueil, notamment parascolaire, par exemple pour des repas de midi, domaine où il y a vraiment un besoin en Ville de La Chaux-de-Fonds. Nous allons être embêtés, ce d'autant plus, vous l'avez vu au budget, que nous dépenserons en 2008 environ Frs 500'000.- de plus qu'en 2007, puisque nous allons reconnaître trois crèches et augmenter la capacité d'accueil d'une crèche de dix places. Donc nous

n'allons pas pouvoir tout faire. Vous l'avez vu dans les rapports, en quelques années nous avons passé d'une somme d'à peu près Frs 600'000.- à Frs 700'000.- à Frs 3'500'000.-. Nous n'allons pas pouvoir encore absorber comme cela la crèche de l'Hôpital en plus de la reconnaissance normale de crèches. C'est pour cela que nous allons nous y opposer.

Instruction publique
400 Ecole enfantine

Mme Sonia Droz-Danzinelli, Les Verts : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Les Verts ont une question en général. Où en sommes-nous avec le projet de Direction 08 ? Les Verts ont l'impression - et d'autres personnes aussi - que les changements successifs au niveau des directions rendent les choses peu lisibles pour les enseignants, les parents ainsi que les enfants. Est-il indispensable de vouloir aller aussi vite ? Ne gagnerait-on pas en réflexion et finalement en efficacité en prenant son temps ?

405 Ecole primaire

M. Daniel Musy, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal peut-il nous assurer que les sommes supplémentaires de Frs 5'000.- affectées pour les spectacles scolaires à l'école primaire et à l'école secondaire (postes 318 67 500 et 318 22 00), seront consacrées à la présentation de spectacles scolaires à l'*Heure bleue* ?

Est-ce que ce sera enfin l'occasion de confier mandat à la direction d'Arc en Scènes de proposer une fois par an à ces deux écoles un spectacle dans notre théâtre ? Ce souhait a en effet été plusieurs fois émis dans diverses commissions par notre parti durant cette législature. Ainsi, chaque enfant chaux-de-fonnier serait accueilli au minimum deux fois dans sa scolarité obligatoire dans ce joyau de notre patrimoine.

410 Ecole secondaire

Mme Sonia Droz-Danzinelli, Les Verts : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Un audit a été effectué aux Forges pour comprendre les dysfonctionnements issus des changements au sein du corps enseignant dans ce collège. L'idée n'est pas mauvaise en soi, mais il semble qu'il y ait un sérieux problème de communication avec les enseignants en particulier. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur cet audit ? Nous dire en particulier par qui il a été commandé, et précisément dans quel but. Merci beaucoup.

482 Centre de santé scolaire

Mme Fabienne Girardin, POP : Mesdames, Messieurs. Le 21 novembre 2007, le Département fédéral de l'intérieur a procédé à diverses adaptations de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, adaptations qui entrent en vigueur le

1^{er} janvier 2008. Parmi elles, sont concernés les coûts des vaccinations des adolescentes et des jeunes femmes contre le papillomavirus humain - cause principale du cancer du col de l'utérus. Ils seront pris en charge par l'assurance maladie lorsque ces vaccinations sont effectuées dans le cadre de programmes cantonaux. On sait que le Conseil d'Etat attendait cette décision pour démarrer un programme dans le canton. Pour la mise en place de celui-ci, les centres de santé scolaire seront évidemment sollicités. Le POP aimerait savoir si notre centre est préparé à mettre rapidement en place un tel programme et avec quels moyens ? Je voudrais terminer en précisant que si le papillomavirus provoque le cancer du col de l'utérus, il touche aussi, certes de manière moins sévère, les messieurs. Ainsi, il s'agit d'un réel problème de santé publique.

M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et Affaires sociales) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais d'abord répondre à la question de Mme Droz-Danzinelli concernant Direction 08. Vous vous souvenez sûrement que j'étais venu au Conseil général concernant Direction 06; il s'agissait d'une étape intermédiaire avec la création d'un poste de directeur général, d'un poste de directeur ou de directrice général(e) adjoint(e), de trois directeurs de centre. Ces changements étaient liés au départ simultané de deux des trois directeurs de l'école secondaire.

Six groupes de travail ont été créés dans le cadre de l'école (des écoles enfantine, primaire et secondaire). Ils sont présidés par les directeur, directrice, directeur adjoint ou directrice adjointe des trois écoles et les enseignants y sont bien entendu associés. Ces six groupes ont siégé entre cinq et dix fois durant l'année. Il y a eu tout un travail de préparation de ce projet Direction 08.

Les enseignants ont déjà été informés par le biais d'un courriel qu'ils ont reçu il y a quelques temps. Un rapport de synthèse sera fait le 18 décembre par les six groupes. Le 19 décembre, des courriels vont partir aux enseignants, afin de donner l'état d'avancement des différents projets des six groupes de travail. La commission scolaire, qui a siégé mardi soir, a abordé cette question, de même que le groupe de pilotage (sous-commission de la commission scolaire) qui a également siégé mardi en fin d'après-midi. Le groupe de pilotage discutera de ces rapports de synthèse le 14 janvier. Sur la base de ce rapport qui sera rédigé par les directions, nous consulterons le corps enseignant qui a déjà été associé à plusieurs reprises. C'est seulement suite à la consultation que la commission scolaire va se pencher une première fois sur les propositions de Direction 08. Même si ça s'appelle Direction 08, il est plus que probable, il est même certain que toutes les propositions de modifications qui se trouvent dans les rapports ne seront pas mises en place pour la rentrée scolaire prochaine. Quelques propositions ou quelques changements seront peut-être apportés. C'est un processus évolutif qui se fera par étapes. Nous voulons vraiment associer le corps enseignant le plus possible, car nous ne pouvons pas travailler contre lui, nous devons travailler avec lui. C'est pour cela que nous avons souhaité prendre du temps.

Ce qui nous complique un peu la tâche, c'est que nous pensions qu'HarmoS (le concordat inter-cantonal qui est lié à l'harmonisation scolaire) entrerait en vigueur plus vite que prévu, notamment les changements de cycle, l'école enfantine

obligatoire dès quatre ans. Il y a une convention scolaire romande qui concrétise au niveau romand cet accord HarmoS. Ce que nous devons faire (c'est pour cela que je dis que ce serait évolutif) c'est que nous ne pourrions par exemple pas créer des cycles nouveaux -2+2, ce qui fera 1 à 4. En principe, l'école sera obligatoire dès quatre ans. Il y aura huit ans d'école primaire et trois ans d'école secondaire; la sixième passera dans le giron du primaire. Il y aura beaucoup de questions à régler. Un groupe de travail sera créé tout prochainement par le Canton, auquel seront associés les enseignants, les commissions scolaires, différents intervenants extérieurs pour discuter de toute cette mise en place. Par exemple, il est prévu que les cycles soient mis en place entre 2011 et 2014. Il ne faut pas qu'il y ait une trop grande inquiétude. Des petites modifications interviendront. Nous souhaitons la verticalité, c'est-à-dire qu'un élève qui est dans un secteur soit suivi par les mêmes intervenants depuis la première année (depuis l'âge de quatre ans) jusqu'à la fin de l'école secondaire. Ceci nous paraît intéressant, notamment au niveau du Service socio-éducatif. Parce que les élèves qui traversent l'école sont les mêmes, qu'ils soient à l'école enfantine, primaire ou secondaire. Nous souhaitons avoir une meilleure connaissance du milieu familial, ce qui nous permet d'être plus efficace. Nous verrons petit à petit ce que nous pourrions mettre sur pied, mais il n'y a pas d'urgence absolue. Il était normal que nous précédions le changement, mais nous nous sommes rendu compte que nous sommes tributaires de ce qui va se faire au niveau inter-cantonal.

Concernant les spectacles scolaires à l'*Heure bleue*, je vais répondre à la question de M. Musy. Nous avons effectivement proposé d'augmenter le budget de Frs 5'000.- tant pour l'école primaire que pour l'école secondaire. Nous sommes actuellement en train de discuter avec l'*Heure bleue* pour essayer de passer une convention qui permettrait aux écoles d'avoir une sorte de contrat annuel forfaitaire pour avoir accès au théâtre et à la salle de musique une fois par année, mais c'est difficile, car l'*Heure bleue*, comme l'école, a aussi des problèmes financiers. Ce qui ferait que chaque élève pourrait en tout cas aller au moins deux fois en neuf ans dans ces salles. Ça nous paraît important de pouvoir faire en sorte que ce lieu, qui est vraiment un lieu génial au niveau du théâtre et de la musique, soit aussi utilisé par les élèves. Actuellement, nous avons des demandes de surplus budgétaire, des demandes de réduction de certains tarifs de l'*Heure bleue* venant notamment de l'école primaire, parce qu'elle veut par exemple mettre sur pied un spectacle. Rien que pour la location de la salle, c'est déjà Frs 8'100.- pour un jour de spectacle, puisqu'il y a un jour de montage, etc. Nous souhaitons trouver des solutions avec l'*Heure bleue*, afin que ce haut lieu, qui nous a coûté relativement cher puisse être utilisé. Vu la technicité, vu qu'on a changé de catégorie au niveau technique, il est clair qu'il y a beaucoup de frais supplémentaires qui font que l'école aura de la peine à le faire. Mais je peux vous assurer que nous sommes en train de discuter, tant avec l'école primaire qu'avec l'école secondaire, d'un meilleur accès et d'une solution qui nous permettrait d'aller occuper l'*Heure bleue* plus souvent que ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Nous avons fait une expérience assez intéressante avec Phèdre. Le lycée y est allé, L'ESTER aussi, l'école secondaire a eu trois représentations. Deux se sont très bien passées, la troisième un tout petit peu moins, parce que les élèves étaient relativement turbulents. Ces représentations avaient été préparées par des dossiers pédagogiques. Pour ce faire, nous avons eu de nombreux contacts avec

l'administrateur du TPR, et la préparation s'est très bien déroulée. C'est comme cela qu'il faut que nous fassions pour sensibiliser les élèves à la culture.

Concernant les Forges, il y a effectivement eu un audit. Une expertise qui a été demandée à M. Gilles Léchet, responsable d'une entreprise qui s'appelle Compas Management Services Sàrl. C'est une entreprise qui est bien connue dans les Montagnes neuchâteloises, puisqu'elle a fait l'étude sur le rapprochement entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds (IDHEAP-Compas). M. Léchet était chargé d'examiner la situation qui régnait aux Forges. Nous avons constaté que sur les trois centres secondaires, il y avait de la part du corps enseignant des Forges une plus grande inquiétude concernant les changements qui allaient être apportés. Il y avait quelques problèmes de communication. Il est vrai que le quartier n'est pas le quartier le plus favorisé de la ville au niveau socioculturel et socioéconomique. Il y a également eu un certain agacement de la part du corps enseignant lié aux changements pédagogiques qui sont rapides, mais qui ne sont pas liés à la volonté de la Ville, mais à celle du Canton. Il est également vrai que nous avons remarqué qu'il y avait un problème de secrétariat. Le directeur de centre qui avait été engagé n'a fait qu'une année; il est parti. Donc il y avait un certain malaise. Nous l'avons ressenti lors des conférences de centre, raison pour laquelle, la direction de l'école secondaire m'a demandé de pouvoir procéder à une étude que nous avons confiée à M. Léchet. Il a fait un rapport que j'ai ici. Il a d'ailleurs été discuté à la commission scolaire mardi soir. Dans ce rapport, il y a un certain nombre de recommandations. Aujourd'hui même, c'est la raison pour laquelle je suis arrivé un petit peu en retard à 17h00, nous avons eu le compte-rendu lors d'une conférence de centre. Donc tous les enseignants et enseignantes des Forges étaient convoqués à 15h30 pour prendre connaissance du rapport qu'ils avaient pu lire au secrétariat et pour pouvoir avoir un certain nombre de pistes, d'améliorations qui pouvaient être apportées dans la communication, notamment avec les directions et les enseignants. Le fait que nous ayons engagé un nouveau directeur a aplani un certain nombre de difficultés, ce qui fait que j'ai ressenti un climat plutôt positif suite à cet audit. Mais il n'est pas inutile, parce qu'il a mis le doigt sur un certain nombre de problématiques de communication, de répartition des tâches. Il est vrai qu'avec Direction 06, certains enseignants ne savent plus à qui s'adresser lorsqu'il y a un problème d'intendance, etc. Il a été entendu que nous arriverions à mettre sur pied des documents qui permettent aux enseignants et aux enseignantes de savoir exactement qui est responsable de quel domaine. Je tiens à préciser que nous avons déjà fait cela, c'était dans les salles des maîtres, mais visiblement ça n'a pas traversé et il faut recommencer. Vous me direz que la pédagogie est un perpétuel recommencement. Dernier point, papillomavirus humain HPV, question qui m'a été posée par Mme Girardin. Effectivement, l'Office fédéral de la santé publique a annoncé qu'il y aurait une campagne de vaccination HPV sous réserve qu'il y ait un programme cantonal, donc dès janvier 2008. La Confédération souhaite notamment que toutes les adolescentes âgées de onze à dix-neuf ans soient vaccinées. Le Canton a décidé qu'il mettrait sur pied un tel programme, ce qui veut dire que la vaccination sera gratuite et sera prise en charge par l'assurance de base. Il faut noter que le Service de la santé publique travaille en étroite collaboration avec les médecins scolaires, les médecins privés et les hôpitaux. Tous les parents des enfants qui sont à l'école secondaire (qui ont entre onze et quinze ans) seront

informés par le Service de la santé publique du canton de Neuchâtel par le biais des services des centres de santé scolaire. En principe, il y aura une vaccination de toutes les jeunes-filles entre onze et quinze ans. Nous attendons simplement des recommandations, des directives du Service de la santé publique. Pour les jeunes-filles qui sont plus âgées, qui sont plutôt dans le secteur du Secondaire II, ça passera en principe par les médecins privés et par les hôpitaux. Nous devrions réussir à faire une vaccination d'ici quelques temps de toutes les jeunes-filles entre onze et dix-neuf ans, ce qui est plutôt une bonne chose pour éviter des cancers du col de l'utérus. Nous travaillons donc en étroite collaboration avec l'Office de la santé publique. J'en dirai peut-être plus lorsqu'il y aura une autre question aux comptes, parce qu'entre temps, nous aurons réussi à mettre sur pied le programme en question. Il est vrai que nous aurons des coûts plus bas que prévu, puisque nous arriverons à faire baisser les prix de Frs 700.- à Frs 500.-; le vaccin est extrêmement cher et il faut trois doses. Cela coûtera Frs 500.- par personne. Je crois que pour éviter des drames humains, et même pour éviter des coûts de santé publique beaucoup plus importants, c'est un investissement qui est tout à fait judicieux.

Culture, sport, loisirs et cultes

500 Secrétariat des Affaires culturelles

Mme Katia Babey Falce, présidente : Il y a un amendement que nous traiterons tout à l'heure.

501 Bibliothèque de la Ville

M. Angelo Locorotondo, UDC : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Notre groupe s'est penché sur ce dossier de la Bibliothèque et aurait ici quelques questions à poser au Conseil communal, notamment dans les biens, services et marchandises. Nous nous apercevons que dans les acquisitions, nous avons une augmentation de Frs 100'000.-. Certes, nous voyons dans les remarques concernant le budget que ces dépenses sont équilibrées par des recettes de quantités égales, mais la question qui se pose est la suivante : ce n'est pas parce que nous avons des recettes qu'il faut impérativement dépenser cette même somme. Pourquoi cette augmentation ? Finalement, compte tenu des remarques qui sont faites concernant le budget, la question vient à se poser s'il y aura assez de personnel.

D'autre part, concernant les subventions acquises, nous savons que Neuchâtel a trois bibliothèques, notamment celle de l'université ainsi que deux autres. La Ville de Neuchâtel touche un subside de 1,4 million. Nous recevons un subside de Frs 700'000.-. Le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il fait pour palier ce déséquilibre, car en fait, cela fait longtemps qu'on nous dit qu'il y a des discussions en cours et rien ne se passe. Merci.

511 Musée d'Histoire Naturelle

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs, Mme la présidente. Juste une petite question. On a donc introduit une tarification des entrées au Musée

d'Histoire Naturelle. Est-ce qu'on pourrait avoir juste un petit bilan sans chiffre précis, mais juste une idée de ce que cela a impliqué pour ce musée, notamment en terme de fréquentation ?

Et d'autre part, où en est le traitement de la motion Veya sur les questions de gratuité dans les musées ? Là aussi, juste en quelques mots.

M. Cyril Pipoz, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Dans le rapport de la sous-commission Veya, on peut lire : "Il serait très utile de disposer d'un poste pédagogique qui travaillerait au service des institutions et des écoles en particulier".

Le Conseil communal peut-il nous dire si, dans la réforme des musées qui se met en place actuellement, la question d'un poste, ou de plusieurs postes partiels, dédiés à la mise en place d'animations pédagogiques pour l'ensemble des musées chauds-de-fonniers a été soulevée ? Merci.

530 Centre d'animation et de rencontre

Mme Silvia Locatelli-Caruncho, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Il a été annoncé, notamment en page 4 du rapport de la sous-commission financière, que le poste qu'occupe aujourd'hui M. Jean-Marie Tran au sein du CAR serait remplacé par un poste d'animateur responsable, dont la dotation pourrait varier entre 100% et 80%. Aujourd'hui, est-ce que le Conseil communal peut nous dire ce qu'il en est de sa réflexion sur cette dotation ?

Et question complémentaire : si la solution du 80% était retenue, est-ce qu'il serait peut-être bon d'imaginer que ce 20% de différence soit affecté au repas de l'écolier, qui comme nous le savons a un très grand besoin de développement. Je vous remercie.

540 Délégué à la jeunesse

Interpellation de Mme Mariette Mumenthaler

Il en va de certains dossiers comme de certains cours d'eau. Celui de la politique de la jeunesse n'est pas un long fleuve tranquille.

Après les remous suscités par le bilan du délégué à la jeunesse et la reconduction de son poste, ainsi qu'au refus par notre Conseil du rapport sur j'instauration d'une commission de la jeunesse, un nouveau groupe de travail s'est réuni à deux occasions. La première a permis de faire le point de la situation, puis une seconde d'entendre l'actuel délégué, Ses visions, qui n'avaient pas fait l'unanimité ou sein du premier groupe de travail, n'eurent, semble-t-il pas plus de succès avec le deuxième. Depuis ... plus rien.

Puis, parution dans la presse de la mise au concours d'un poste de Chef-fe de Service de la Jeunesse courant octobre.

Sans refaire tout l'historique et sans remettre en cause les prérogatives du Conseil Communal en termes de ressources humaines, nous souhaitons cependant l'interpeller suite à cette offre d'emploi, qui a provoqué de nombreuses réactions dans la population, en particulier auprès des milieux concernés.

Le Conseil Communal peut-il nous indiquer ce qui l'a conduit à dessiner le poste en lui attribuant des tâches essentiellement administratives? Ce type de profil a, à répétées reprises, été contesté, car coupant la personne nommée du terrain,

Pourquoi le poste est-il réservé exclusivement à une personne bénéficiant d'une formation sociale? N'aurait-il pas été possible, par exemple, de l'ouvrir aux formations pédagogiques? Ceci donne le sentiment de profiler le poste pour une personne en particulier.

En « investissant » dans l'administratif, ne sommes-nous pas en train d'affaiblir le travail de terrain? Des rumeurs sur la possible disparition de l'animation à la ferme Gallet nous sont parvenues. Qu'en est-il? Le CAR verra-t-il son équipe diminuée, même partiellement, suite au départ de son responsable? Et qu'advient-il du poste de délégué à la jeunesse, si celui-ci devient Chef de Service?

Où en sommes-nous dans les discussions avec le Locle ? Ne faudrait-il pas tenir compte qu'une majorité des jeunes du secondaire 2 des montagnes suit sa formation et occupe une grande part de ses loisirs à La Chaux-de-Fonds?

En bref, compte tenu des nombreuses interrogations et doutes sur le sujet de la politique de la jeunesse, le Conseil Communal peut-il nous rassurer sur ses choix? En particulier, pouvons-nous avoir des assurances sur le fait que la personnalité du ou de la candidat-e retenu-e saura rassembler et fédérer l'ensemble, ou pour le moins une grande majorité, des acteurs concernés?

Nous savons que le Conseil Communal attache une grande importance à la jeunesse de notre ville. Comme nous savons qu'il est parfois difficile de bien faire passer les messages et vu l'importance des enjeux, notre groupe souhaite vraiment être rassuré sur le fait que la réflexion dans ce dossier a été maximale, afin de pouvoir le relayer auprès des nombreuses personnes qui nous ont approchés.

Mariette MUMENTHALER, Aline FLEURY, Emile SAISON, Sonia DROZ

Mme Mariette Mumenthaler, Les Verts : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Le 28 novembre, nous voulions déposer une interpellation urgente concernant la politique de la jeunesse. L'urgence était dictée par l'imminence de la nomination du chef du nouveau service de la jeunesse et de notre souci de voir nommer une personne ne récoltant pas toute l'unanimité des personnes travaillant au niveau de la jeunesse. Le délégué de la jeunesse en place a été nommé nouveau chef de service de la jeunesse. Nous maintenons notre interpellation, principalement pour les interrogations concernant la politique actuelle de la jeunesse, notamment un rapprochement éventuel avec Le Locle, ainsi que les tâches qui incomberont à ce nouveau chef de service. Nous vous remercions de vos précisions.

M. Jean-Pierre Veya, vice-président du Conseil communal (Affaires culturelles, Santé, Sports et Jeunesse) : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Pour le groupe UDC, une question, à laquelle j'ai déjà eu l'occasion de répondre, déséquilibre dans le soutien financier de l'Etat entre la Bibliothèque de la Ville et la BPU. Je précise que la Bibliothèque de Neuchâtel a même la chance d'avoir plus que deux bibliothèques, puisque l'université en compte dix-neuf. Dix-neuf bibliothèques universitaires.

S'il suffisait que le Conseil communal réagisse pour obtenir gain de cause, mes collègues et moi dormirions mieux ... et certainement plus longtemps. A ce stade, je ne peux que vous renvoyer à la page 8 du rapport de la sous-commission du dicastère et ajouter qu'en ce qui concerne le soutien financier de l'Etat à la Bibliothèque de la Ville, comme au MIH, comme sur d'autres dossiers concernant les équilibres régionaux, le Conseil communal reste absolument déterminé; il remettra l'ouvrage sur le métier autant de fois qu'il sera nécessaire, mais malheureusement, il ne suffit pas de mettre l'ouvrage sur le métier pour obtenir gain de cause. J'indique aussi que chaque groupe politique, notamment ceux qui ont des députés en leur sein, garde toute possibilité d'intervenir au Grand Conseil et d'interpeller le Conseil d'Etat à ce propos, puisque *in fine*, c'est lui qui décide de ces répartitions et pas le Conseil communal.

En ce qui concerne le compte des acquisitions, il y a effectivement Frs 105'000.- supplémentaires prévus en 2008 dans les dépenses qui sont compensés par une recette de Frs 105'000.- au compte 429 1100. Comme cela est précisé dans les commentaires annexés au budget, il s'agit des moyens et recettes nécessaires à l'exécution de deux mandats cantonaux, à savoir la deuxième tranche de la restauration du Fonds Suchard, et l'édition de la filmographie neuchâteloise. Cette dépense, et cette recette, n'a donc aucun lien avec les acquisitions de livres, disques CD ou DVD auxquels procède chaque année la bibliothèque. Je profite d'ailleurs de relever à ce propos que la dotation budgétaire de ce poste ces dernières années commence à poser des problèmes à la bibliothèque, puisque le rythme des acquisitions nouvelles ne suit plus l'offre et ne suit surtout plus la demande des utilisateurs. On est passé d'un budget de plus de Frs 270'000.- à Frs 213'000.- au budget 2007; cette question a d'ailleurs à plusieurs reprises inquiété la commission de la bibliothèque qui a eu l'occasion de s'exprimer et de demander formellement au Conseil communal qui ne voulait pas entrer en matière, que cette dotation budgétaire soit revue à la hausse. Donc entre ces Frs 100'000.-, dépenses recettes, et les acquisitions de la bibliothèque en matière de livres, il n'y a aucun rapport, si ce n'est que ces deux sommes figurent dans ce même compte.

Pour Mme Gazareth, au Musée d'Histoire Naturelle, effectivement et très logiquement à partir du moment où un musée qui était gratuit devient payant, la fréquentation baisse; elle a baissé de façon significative. Pas plus tard qu'hier, lors un entretien auquel participait M. Maeder, le conservateur ainsi que M. Jean-Daniel Blanc, et sans que je leur pose de question particulière là-dessus, est ressorti le fait qu'ils constataient que le public s'y était habitué et que, contrairement aux premiers mois, ils n'avaient plus à expliquer pourquoi le musée était devenu payant. Il faut relever aussi que le prix d'entrée à Frs 6.- pour une visite unique reste modeste. Il faut relever aussi qu'il existe la possibilité d'acquérir une carte famille à Frs 20.- par année pour deux adultes et le nombre d'enfants que les parents sont prêts à fabriquer, deux, trois, cinq, sept! Il existe également un passe-musée qui coûte Frs 35.-, que je vous conseille à tous d'acheter si vous aimez les musées, qui donne accès pour une année à l'ensemble des musées du canton de Neuchâtel. Frs 35.- par année. Le constat que tirait le conservateur ainsi que son adjoint, a amené à dire qu'aujourd'hui la baisse s'est arrêtée et que la fréquentation remonte.

Quant à la motion Veya qui concernait la question de la gratuité des musées, vous savez, Mme Gazareth, quel sort le Conseil communal réserve habituellement aux motions Veya; il prend en général quatorze ans pour y répondre ! RIRES. Deux ans depuis que je suis là, mais quatorze ans auparavant ! Je fais bien sûr allusion à la motion sur l'information. Vous comprendrez aussi que dans les importants chantiers qui sont ouverts au niveau des Affaires culturelles, ça n'a pas été quelque chose qui a été vu comme une priorité. Cela dit, cette motion, comme toute motion acceptée par le Conseil général devra être traitée, et le Conseil communal estime qu'elle devra être traitée dans le cadre de la question de la réorganisation des musées. Pour l'instant, nous avons maintenu le statu quo, c'est-à-dire les ouvertures gratuites. Nous avons rétabli les réouvertures gratuites, qui étaient celles que les musées connaissaient avant l'année Art nouveau. Pour le moment, nous maintiendrons ce statu quo.

A propos d'un poste pédagogique qui pourrait travailler au service des institutions et des écoles qui serait très utile, le Conseil communal partage cette analyse. Cette question, elle aussi, sera prise en compte dans le cadre du projet de réorganisation des musées. Seulement dans le cadre de ce projet, et compte tenu de l'entrée en fonction relativement récente de Mme Evéquozy qui dans la première partie de ce mandat a surtout comme rôle d'assumer la direction de ce projet, cette question sera traitée, mais disons que ce n'est pas la première question qu'on va aborder dans le cadre de cette réorganisation.

Malgré qu'aucune question ne m'ait été posée, je suis obligé de venir sur le 520 Office des sports, puisque dans le rapport qui vous est soumis ce soir, il vous est demandé de classer un postulat que vous aviez accepté lorsque votre Conseil avait débattu de la rénovation et de l'agrandissement des vestiaires des Forges. Un postulat concernant l'état général des vestiaires des installations sportives de la Ville de La Chaux-de-Fonds avait été déposé. M'excuser, parce que nous avions prévu de donner dans le rapport où on vous demandait de classer la motion une réponse quand même un petit peu plus circonstanciée, mais un petit peu pris par le temps, cette question particulière nous a échappés dans la rédaction finale du rapport. C'est pourquoi vous avez tous reçu sur vos tables un tableau qui décrit précisément ce qui sera fait du crédit spécial de Frs 40'000.- que nous souhaiterions que vous acceptiez ce soir, pour procéder à une remise en état de certains vestiaires. Le document que vous avez a été établi en collaboration étroite entre l'intendance des bâtiments et le Service des sports. Il liste l'ensemble des vestiaires de la ville. Il fait un état des lieux, dans quel état ils sont, quand ils ont été entretenus, pas entretenus. Vous trouvez bien sûr la liste des travaux qui seront effectués dans le courant de l'année 2008. On peut relever aussi, vous le remarquerez si vous lisez ce document en détail, que la plupart des travaux seront réalisés à l'interne, c'est-à-dire par les Travaux publics et par l'équipe de l'Office des sports, ce qui permet bien sûr de diminuer les coûts puisqu'on n'a plus qu'à payer le matériel. Pour quelques travaux spécialisés, nous devons quand même faire appel à des entreprises. C'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui, en même temps que le vote du budget, de classer le postulat que vous aviez accepté il y a quelques mois. Ce crédit de Frs 40'000.- permettant d'y répondre.

Je vais répondre à la question sur la dotation au CAR dans le cadre de l'interpellation qui a été développée par Mme Mumenthaler. En ce qui concerne la

réponse à cette interpellation, vous m'excuserez, je serai peut-être un peu long, mais le Conseil communal tenait vraiment à pouvoir apporter des réponses circonstanciées aux questions qui sont soulevées dans cette interpellation.

En préambule le Conseil communal doit bien s'étonner un peu, de devoir répondre aujourd'hui à une interpellation où l'on s'interroge sur les options qu'il a prises sur l'organisation du secteur jeunesse ainsi que sur l'information qu'il a donnée à ce propos. Comme vous vous en souviendrez, en tout cas moi je m'en souviens très bien, le Conseil communal vous avait proposé, en janvier de cette année, de créer une commission de la jeunesse. Cette proposition a connu le succès que l'on sait et votre autorité a refusé l'entrée en matière par 22 voix contre 1. Dont acte. Le Conseil communal le regrette, mais cette décision est la vôtre. Depuis lors, le Conseil communal a poursuivi ses réflexions, ses consultations, a pris les options que vous connaissez aujourd'hui. Il aurait pu le faire, avec vous, dans le cadre de cette commission, vous avez refusé. Dès lors il s'étonne un petit peu du reproche implicite qu'il ressent dans l'interpellation sur un manque de concertation et d'information et ne peut, sur ce point, que souligner, une fois encore, que sa volonté dans ce dossier a toujours été de travailler de manière transparente et concertée. Mais pour pouvoir se concerter, il faut être deux.

Je reprends maintenant les questions et les remarques qui figurent dans le texte de l'interpellation. En ce qui concerne le groupe de travail qui a siégé ce printemps, ce groupe a siégé trois fois, et non deux comme stipulé dans le texte. Il était composé d'un représentant par parti, de mon collègue Didier Berberat et présidé par moi-même. Une première fois, ce groupe a siégé seul. Il a eu l'occasion d'exprimer tous les doutes, questions, remarques, positives, négatives, qu'il avait à faire. Une seconde fois en présence du délégué à la jeunesse qui a pu répondre à ces différentes questions. Et une troisième et dernière fois, seul, pour tirer un bilan de ses travaux et de ses échanges.

Il faut relever que pendant l'exercice, deux des représentants (représentant du PS et de l'UDC) ont dû être remplacés. Que lors de la dernière séance, trois représentants étaient absents (le représentant des Verts, le représentant du POP et le représentant des radicaux).

Le 12 avril, je faisais parvenir à tout le monde, à tous les participants, un message qui résumait le bilan qui avait été effectué lors de la dernière séance par les membres présents.

Le 26 avril, je saisisais le Conseil communal; mon collègue Didier Berberat et moi-même rendions compte de ces discussions.

Le 1^{er} mai, et oui, le 1^{er} mai, j'envoyais un nouveau message, un courriel qui était envoyé à tous les participants. Il était précisé que le Conseil communal souhaitait reprendre la question de l'avenir de ce secteur de manière approfondie et qu'il en discuterait lors d'une séance "au vert".

Le Conseil communal a donc ensuite poursuivi sa réflexion tant sur l'avenir du secteur jeunesse que sur celui des sports. Il a pris l'option de conserver deux secteurs séparés, car il n'y a pas de connexion dominante entre ces deux activités. Le secteur jeunesse devra se développer ces prochaines années, notamment dans le cadre de l'accueil extra-scolaire et la répartition des dicastères devra être revue après les

élections communales (cela relativement à la taille des dicastères) et garder deux services séparés, donne plus de souplesse à l'exécutif pour se répartir les tâches.

Le Conseil communal a également décidé de revoir en profondeur l'organisation du secteur jeunesse en tenant compte des constats suivants : Le Conseil communal a été largement et régulièrement informé des échanges (collectifs, individuels, internes et externes) qui ont eu lieu ces derniers mois. Echanges que j'ai mené et auxquels j'ai consacré un nombre assez considérable d'heures.

Le Conseil communal constatait qu'il existe actuellement une problématique, d'une part dans le fonctionnement interne du CAR et, d'autre part, en lien avec le délégué à la jeunesse. Une problématique à la fois fonctionnelle, sur la définition du poste, mais également relationnelle. Sur ce dernier point, je tiens à préciser qu'il s'agit essentiellement du problème de quelques personnes. D'autres, et nettement plus nombreuses avec lesquelles j'ai eu l'occasion de discuter en tête-à-tête, qu'il s'agisse d'ailleurs de personnes qui travaillent dans l'administration de la Ville ou à l'extérieur, ont une appréciation positive des relations qu'ils ont avec le délégué à la jeunesse.

Le Conseil communal était également convaincu que sur des questions d'ordre relationnelles chacun porte sa part de responsabilité et qu'en aucun cas cette problématique n'est due au fonctionnement d'une seule personne.

Le Conseil communal estimait également qu'il retienne le statu quo ou une organisation nouvelle, la problématique devait de toute manière être résolue en tant que telle. Le statu quo ne garantissait pas à lui seul la résolution du problème.

Dans cette situation, le Conseil communal avait le très net sentiment que, quelle que soit l'option qu'il retiendrait, cette dernière susciterait des réactions. Autrement dit, sa décision ne provoquerait pas une "crise", puisque de fait cette dernière existe déjà.

Le Conseil communal a conduit ses réflexions en fonction d'une logique organisationnelle cohérente, la mieux à même de remplir les objectifs attendus, avant de prendre en considération les personnes en place.

En conséquence, le Conseil communal a pris les options suivantes : Il a décidé de la création d'un véritable Service de la jeunesse, doté d'un organigramme de type pyramidal. Il a décidé de mettre au concours un poste de chef de service. Dans d'autres réorganisations, le Conseil communal a fait d'autres choix. Il n'a pas systématiquement mis ce type de poste au concours. Dans cet organigramme la fonction de délégué à la jeunesse disparaît au profit du poste de chef de service. Le Service de la jeunesse regroupera, à terme, l'ensemble des activités de jeunesse à savoir le CAR, le repas de l'écolier, les crèches (crèche Beau-Temps, mais également la gestion administrative des crèches subventionnées), les activités du Parlement des Jeunes, l'accueil extra-scolaire et tous les projets relevant de la politique de la jeunesse). Dans ce type de structure, on peut relever que le CAR conserve une forme d'autonomie opérationnelle. C'est pourquoi le chef de service du CAR sera remplacé, sans délai de carence, par un animateur responsable. L'allègement de ce poste, dont une partie des tâches administratives seront accomplies par le chef de service, respectivement par le secrétariat, induit la ré-affectation au minimum d'un 50% aux tâches directes d'animations, aux tâches de terrain. Ce poste d'animateur responsable va être mis au concours ce samedi. Compte tenu du contexte, là également, j'ai décidé

de participer au processus de sélection, alors qu'en principe, le Conseil communal ne s'implique que dans le choix des chefs de services.

La mise au concours, et ça me permet de répondre aussi à Mme Locatelli-Caruncho, indique un taux d'activité de 80 à 100%. Le Conseil communal a souhaité cette ouverture afin de laisser la possibilité à des personnes qui souhaiteraient travailler à temps partiel, notamment de jeunes femmes par exemple, de postuler. Le Conseil communal a également donné la garantie formelle, la garantie formelle, je répète, que la dotation globale restera identique. En clair, si la personne engagée souhaitait un 80% ou un 90%, le solde de 10% ou 20% sera réattribué, par exemple à un ou des membres de l'équipe qui le souhaiteraient. Des contacts vont avoir lieu (parce que cette décision est très récente) avec les gens en place pour savoir si, cas échéant, une légère augmentation de leur taux d'activité les intéresserait.

Enfin, les secrétariats du délégué à la jeunesse et du CAR seront regroupés dans un seul secrétariat qui sera placé sous la responsabilité du chef de service; ce secrétariat assumera l'ensemble des tâches de secrétariat du service, c'est-à-dire qu'il aura un rôle transversal.

L'ensemble du personnel concerné a été informé de ces décisions le 23 août. La commission financière a également été informée. En outre, la sous-commission du dicastère, qui compte un représentant des Verts, un représentant du PS et un représentant de l'UDC dans ses rangs, a eu l'occasion d'en discuter assez largement puisqu'elle a commencé ses travaux par un long échange à ce propos. Cet échange, je le souligne, a eu lieu hors de la présence des chefs de service de façon à pouvoir garantir une liberté d'expression la plus totale possible.

Globalement l'appréciation qui a été faite tant à l'interne qu'à l'externe, sur les options retenues par le Conseil communal a été la suivante: Positif quant au regroupement dans un seul service de l'ensemble des activités de jeunesse, chacun soulignant la cohérence des actions en lien avec la politique de la jeunesse qui permet d'éviter un certain morcellement. Positif quant à l'organigramme et à la création d'un poste de chef de service au détriment de la fonction de délégué à la jeunesse, puisque ce choix structurel permet une très nette clarification des rôles respectifs. Les réactions des milieux concernés ont donc plutôt été positives, car la structure proposée apparaissait aux yeux de tous comme nettement plus cohérente que celle d'aujourd'hui.

En ce qui concerne la mise au concours du poste de chef de service, il s'est agit d'une mise au concours absolument ouverte. Le Conseil communal ne pourra pas empêcher certains d'imaginer le contraire, mais les deux collègues qui ont participé avec moi à ce processus sont parfaitement tranquilles avec leur conscience. Comme d'habitude pour ce type de poste, c'est une délégation du Conseil communal avec l'appui de la cheffe des Ressources humaines qui a mené la procédure.

Nous avons reçu une trentaine de candidatures et procéder à cinq auditions. Puis, deux personnes ont été retenues pour une seconde audition. Ensuite le Conseil communal a pris sa décision lors de sa séance du 28 novembre. Le jour-même où l'interpellation a été déposée, et le personnel a été informé le 30 novembre. Un communiqué de presse est sorti ce même jour, communiqué qui avait été préalablement envoyé, évidemment à l'ensemble du personnel, mais également aux membres de la sous-commission de mon dicastère.

Si M. Bédât a été retenu c'est parce qu'il s'est révélé, dans ce concours, être le meilleur candidat. Le meilleur, pour ce poste comme d'ailleurs pour toute mise au concours, ne signifie pas que le candidat retenu ou la candidate retenue soit parfait(e).

Le contour du poste n'est pas "essentiellement administratif". Je ne vous fais pas la lecture de l'annonce. Je cite quelques exemples. On parle bien sûr comme tâche première de la constitution et la direction du service, le travail de coordination du Centre d'Animation et de Rencontre, on parle de la participation à la définition et à la mise en place de la politique de la jeunesse, notamment l'accueil extra-scolaire, de la gestion de projet en lien avec la jeunesse, etc. Donc il ne s'agit pas d'un poste essentiellement et purement administratif.

Le Conseil communal était également conscient qu'à terme, il devra renforcer le secrétariat de ce secteur, ne serait-ce que lorsque la gestion des crèches lui sera transférée.

Dire, comme on le lit dans l'interpellation, que le poste était réservé "exclusivement" à une personne bénéficiant d'une formation sociale, c'est faire un mauvais procès d'intention au Conseil communal. L'annonce stipulait : "Formation HES ou universitaire en travail social, ou titre jugé équivalent". L'on retrouve cette formulation dans les cahiers des charges de postes identiques existants dans d'autres communes de Suisse romande, de même qu'on la retrouve dans d'autres mises au concours de ce type de poste. Au surplus, la commission de sélection a retenu pour audition des personnes qui possédaient une formation dans le domaine social, des personnes qui possédaient une formation dans le domaine pédagogique, et même une personne qui n'avait aucun de ces deux profils.

En ce qui concerne l'occupation par le CAR de la ferme Gallet, il y a quelques semaines, le Conseil communal a été contacté par une importante entreprise de la ville qui souhaite créer une crèche d'entreprise. Cette entreprise demandait notamment s'il était possible que cette nouvelle crèche puisse occuper les locaux du rez-de-chaussée de la ferme Gallet. Elle indiquait même qu'elle était prête à prendre en charge les travaux nécessaires à la remise en état des locaux.

Le Conseil communal, comme cela a d'ailleurs été dit tout à l'heure, à l'instar du Conseil d'Etat, sauf lorsqu'il s'agit d'Hôpital neuchâtelois, estime que les entreprises ont une responsabilité en ce qui concerne les structures d'accueil, puisque beaucoup de places sont financées par les collectivités publiques pour permettre finalement au personnel de ces entreprises d'aller travailler. Je vous rappelle, je crois que ça fera la troisième fois ce soir, que la Ville paye 88% des subventions allouées à une crèche reconnue, alors qu'une crèche d'entreprise est entièrement prise en charge par l'employeur et que la charge de la Ville sur ce domaine est passée en quelques années de Frs 600'000.- à plus de Frs 3'500'000.- ! Dès lors et je dirais bien sûr, le Conseil communal est entré en matière sur cette demande. Nous ne savons pas aujourd'hui avec certitude si ce projet verra le jour, mais très clairement nous l'espérons vivement.

En conséquence, dès l'information connue, j'ai demandé au responsable du CAR de regarder quelles seraient les conséquences sur les activités du service, ainsi que d'étudier les solutions et alternatives possibles. En clair, comment et à quelle périodicité ces locaux sont utilisés, pour quelle activité spécifique nécessitant un

environnement de ce type (parc Gallet) et quelles solutions possibles, éventuellement dans d'autres lieux.

Je rappelle également que depuis le départ de Serre 12 de la ligue pulmonaire, le Centre d'Animation et de Rencontre dispose d'un étage supplémentaire complet pour ses activités.

A aucun moment, je dis bien à aucun moment, il n'a été question, en lien avec cette problématique, de revoir à la baisse la dotation déjà mince du service. Jamais cela n'a été évoqué, ni au Conseil communal, ni devant le personnel. Au contraire, je rappelle que la création du poste de chef de service que j'évoquais tout à l'heure, permet de dégager au moins 50% de plus consacré directement à l'animation.

En ce qui concerne enfin les discussions avec Le Locle, elles n'ont pas avancé ces derniers mois. Mais je vous rappelle que jusqu'à aujourd'hui les autorités de la ville voisine ne se sont pas du tout montrées intéressées à une collaboration dans ce domaine. En conséquence, le Conseil communal a d'abord consacré son énergie à réorganiser ce secteur. Cela dit, comme dans d'autres dossiers que j'évoquais tout à l'heure, le Conseil communal ne désespère pas de pouvoir réouvrir ce dossier. Il compte pouvoir le faire prochainement dans le cadre des échanges réguliers que nous avons avec nos collègues du Locle. Au surplus, il apparaîtrait aussi très intéressant de s'approcher de la Ville de Neuchâtel.

En conclusion, le Conseil communal tient à souligner qu'il a passé un temps considérable sur l'ensemble de ces questions. Il s'est attaché à poser le constat le plus objectif possible sur la situation existante et a fait ses choix en fonction d'une logique organisationnelle qui doit être la mieux à même de répondre aux objectifs qu'il s'est fixé en matière de jeunesse, et en particulier en ce qui concerne l'accueil extra-scolaire. Il est convaincu que la structure qu'il a définie est logique, cohérente et fonctionnelle. De même qu'il est convaincu que cet outil - car une structure n'est jamais rien d'autre qu'un outil - permettra *in fine* d'améliorer les prestations qui seront proposées à la population. Le Conseil communal regrette que, lors du débat sur le rapport à propos de la politique de la jeunesse, que lors des débats sur la création de la commission de la jeunesse, les questions et remarques se soient cristallisées plus sur la structure et les personnes que sur les contenus. Il regrette également que dans ce dossier, parfois, des informations univoques, partielles et comme toutes informations partielles, partiales, soient venues un petit peu troubler les débats. C'est pour cela que je parlais vraiment de constat objectif.

Enfin, le Conseil communal espère, maintenant que les options et les objectifs ont été clairement définis, que ce nouveau service puisse se construire, se mettre au travail sur ces nouvelles bases, et que chacune et chacun y participe dans un état d'esprit positif et constructif. Il espère que d'ici une année-deux ans, on puisse rouvrir le débat pour faire un bilan du travail qui aura été mené dans ce service.

Je crois avoir été tout à fait complet et je vous remercie de votre patiente attention.

Mme Katia Babey Falce, présidente : L'interpellatrice est-elle satisfaite ?

Mme Mariette Mumenthaler, Les Verts : Des commentaires, oui, mais peut-être de la manière, non.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Très bien. Oui, M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Nous avons posé une question par rapport à la Bibliothèque de la Ville et à la subvention cantonale. La réponse ne nous satisfait absolument pas. Nous souhaiterions savoir où vous en êtes dans les tractations. Vous parlez des députés qui sont au Grand Conseil. Nous avons parlé de cela à Mme Perrinjaquet. La première fois, elle a dit textuellement que c'était aux communes de se manifester. Deuxièmement, elle a dit qu'une décision allait tomber. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir où vous en êtes et quand la décision tombera. Le fait de nous répondre que vous vous en occupez, on s'en fout. On sait que vous vous en occupez. RIRES.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Un peu de silence.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Ça fait des semaines et des mois qu'on sait que vous vous en occupez. Ce n'est pas la réponse. La réponse est de dire où vous en êtes dans ces tractations.

M. Jean-Pierre Veya, vice-président du Conseil communal (Affaires culturelles, Santé, Sports et Jeunesse) : Oui, vous savez, Mme Perrinjaquet est la conseillère d'Etat que je rencontre le plus et le plus souvent. Elle dit beaucoup de choses.

Sur la question des bibliothèques, ça ne fait pas des semaines ou des mois, M. Legrix, ça fait des années que le Conseil communal a saisi le Conseil d'Etat à chaque occasion, par courrier, de vive voix, dans des séances. Je ne veux pas vous sortir le dossier, mais moi-même encore au début de cette année, j'ai écrit un long courrier à Mme Perrinjaquet à ce propos, notamment profitant du fait que nous devons rediscuter de la prorogation de la convention qui lie aujourd'hui l'Etat et la bibliothèque. Mme Perrinjaquet peut dire qu'une décision va tomber. C'est facile à dire. La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, et Mme Perrinjaquet en a parfaitement connaissance, j'ai parlé avec elle il y a moins d'un mois, est la suivante : dans le domaine des bibliothèques, comme dans d'autres domaines cantonaux, il y a une claire volonté de travailler ensemble avec l'Etat sur une réflexion, sur une cantonalisation des bibliothèques ou à l'inverse une communalisation avec un financement de l'Etat, qu'à ce jour, nous sommes toujours en attente d'un rapport d'audit que la Ville de Neuchâtel a demandé sur la BPU et les dix-neuf bibliothèques des universités. Je le répète, dix-neuf bibliothèques des universités. Parce que si on met les bibliothèques des universités dans la balance par rapport au financement à la bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, ce n'est pas Frs 700'000.- de différence, M. Legrix, c'est beaucoup plus, parce que l'université est financée aussi par l'Etat. Nous sommes en attente de ce rapport, c'est pour cela que nous avons encore eu un échange avec Mme Perrinjaquet. Nous n'avons eu aucune nouvelle de ma collègue de Neuchâtel, Mme Garbani. On ne sait pas où ça en est. Nous avons convenu qu'au début de l'année 2008 si nous n'avons pas de nouvelles de Mme Garbani sur cet objet, que nous reprendrions contact les deux. Cela dit, entre ces contacts-là, ces discussions et le fait qu'une décision de l'Etat va

tomber ou était imminente, vous m'excuserez, moi je vois Mme Perrinjaquet des fois plus qu'une fois par mois, elle ne m'a jamais dit qu'elle allait prochainement proposer par exemple de faire Frs 1'400'000.- plus Frs 700'000.- soit Frs 2'100'000.- divisé par deux. Elle ne m'a jamais dit cela.

M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, Economie et Urbanisme) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je trouvais que jusqu'ici le ton était plutôt serein. Je souhaiterais inviter l'ensemble de l'assemblée, en particulier M. Legrix, indépendamment des divergences de fond, à garder un vocabulaire et un ton qui marquent le respect, respect gagné depuis quelques temps entre nos deux autorités ; cela me paraîtrait plus adéquat que les derniers termes utilisés. Je vous remercie.

Mme Katia Babey Falce, présidente : La parole est-elle encore demandée sur ce chapitre ? Ce n'est pas le cas. Chapitre suivant : Finances

600 Finances

M. Pierre-Alain Borel, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Le CIFOM a été cantonalisé depuis un petit bout de temps. Or dans nos budgets, on continue d'amortir et de financer les locaux. La question est de savoir où en est le dossier de la reprise des locaux par le Canton qu'on attend depuis un petit bout de temps. Merci.

M. Cyril Pipoz, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Il y a quelques semaines, l'ensemble des collaborateurs de la Ville a reçu un courrier du Conseil communal relatif à la situation fiscale desdits collaborateurs. Ce courrier explique que le Conseil communal a demandé au Service financier d'effectuer un contrôle du suivi fiscal de l'ensemble des fonctionnaires et de lui transmettre un état de la situation sous forme de statistique. Le Conseil communal y remercie les fonctionnaires qui se sont acquittés de leur charge fiscale dans les délais et demande à celles et ceux qui auraient des retards de paiement de s'acquitter des montants dus ou d'obtenir un arrangement, et ce jusqu'au 31 décembre 2007. Passé ce délai, le Conseil communal dit qu'il reprendra ce dossier et examinera les suites qu'il pourra y donner.

Le Conseil communal peut-il nous dire : Pourquoi, après avoir demandé une analyse statistique, il n'a pas cherché à savoir directement le nom des fonctionnaires en situation irrégulière, afin de leur adresser une missive au lieu d'envoyer un courrier à l'ensemble des employés ? Quelles sont les mesures qu'il entend prendre avec les fonctionnaires qui, passé le délai du 31 décembre, ne se seront pas mis en règle ou qui n'auront pas obtenu d'arrangement ? Merci.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Merci. Je tenais à dire qu'un amendement a été déposé sur ce poste 600 Finances, mais il apparaît plus judicieux je pense M. Musy, de le mettre plutôt au : 610 Contributions. Donc il faudra corriger. Nous le

prendrons avant les votes des arrêtés. Sur ce point 600 Finances, y avait-il encore des questions ? Ce n'est pas le cas.

M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, Economie et Urbanisme) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. C'est mon collègue Didier Berberat qui répondra sur la question des bâtiments du Secondaire II.

En ce qui concerne l'intervention de M. Pipoz, je peux donner les réponses suivantes. La lettre à laquelle vous faites allusion a effectivement été envoyée à l'ensemble du personnel de l'administration et du corps enseignant, suite à un examen qui a été fait par le Service financier de la situation fiscale des collaborateurs de la Ville, situation qui a été portée à la connaissance du Conseil communal uniquement sous forme statistique. Je confirme ce point. Le Conseil communal n'a pas le droit d'accéder aux informations fiscales personnelles. Il en va du secret fiscal, qui est plus sévère encore que la protection des données en général ou de la personnalité. Il n'en a pas le droit et il n'en avait pas envie non plus pour être clair. En effet, il considère que les relations de travail quotidiennes qu'il a avec ses collaborateurs ne doivent pas être polluées par la connaissance d'informations de ce genre. Je confirme que le Conseil communal n'a pas eu connaissance de la liste des collaborateurs qui étaient à jour et de ceux qui n'étaient pas à jour. Il a eu une information statistique.

Deuxième chose, cette lettre a fait pas mal de bruit, je dirais même au risque de déroger aux règles auxquelles je vous rappelais tout à l'heure "de pétard" ; les gens n'étaient pas contents. Et pourtant, le Conseil communal s'est interrogé quand il a envisagé cette démarche. Allait-il demander au service qui a fait cette analyse de n'adresser un courrier signé du Conseil communal qu'à ceux qui ont du retard, ou fallait-il l'adresser à tout le monde ? Il a estimé qu'il ne s'agissait pas seulement de mettre le doigt sur les cas de retard, mais aussi de profiter de l'occasion pour remercier tous ceux qui régulièrement s'acquittent de leurs impôts. Le Conseil communal souhaitait vraiment le faire sincèrement. Il avait la possibilité de ne pas adresser de courrier à ces gens-là en disant au service de trier et d'envoyer uniquement à ceux qui sont en retard. Il a souhaité le faire comme cela. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ça n'a pas été compris comme cela. Il en est évidemment confus.

Sur le fond, la réflexion du Conseil communal a été basée notamment sur deux éléments. D'abord, on constate que le salaire des collaborateurs de la fonction publique provient du produit de l'impôt. Il nous paraît donc normal que ça soit les premiers à qui on rappelle l'importance de s'acquitter régulièrement de leurs impôts, étant entendu que l'ensemble des contribuables ont aussi été rappelé à ce devoir par le Service des contributions cantonales. Comme employeur, en particulier comme employeur public, il nous a paru qu'il était de notre devoir de faire ce rappel. Deuxième chose, que ça soit dans cette salle ou dans nos services, il n'est pas rare qu'on nous rappelle, et à juste titre, qu'il n'est pas normal par exemple d'attribuer des travaux à une entreprise qui ne serait pas en règle avec ses cotisations sociales ou avec ses impôts. Lorsqu'on ouvre des marchés publics, on demande aux entreprises d'attester qu'elles sont en règle avec les cotisations sociales et avec les contributions fiscales. Dès lors qu'on le fait pour des travaux donnés sous forme de mandat à des

entreprises, il nous paraissait également logique d'exiger de la part de nos collaborateurs qu'ils se mettent également en règle, dès lors que leur revenu provient de la collectivité publique, et donc de leurs impôts et des impôts des autres. Voilà pour les deux éléments importants.

Le Conseil communal a aussi souhaité clairement dire qu'il peut arriver d'avoir du retard, suite à un problème ou à une situation difficile, et qu'il avait la plus grande compréhension pour ce genre de situation. Il ne s'agit pas d'ignorer que certains ont des moments un peu difficiles sur le plan financier ; cela peut arriver à tout le monde. Personne n'est à l'abri. Mais ce qu'il ne juge pas normal, c'est qu'on ne se soucie pas de trouver un arrangement, d'informer le Service des contributions. Il ne s'agissait donc pas de donner la leçon à tous ceux qui avaient éventuellement un peu de retard, mais de leur demander de chercher à se mettre en règle ou de trouver un arrangement avec l'autorité fiscale.

Dernier point, on peut reconnaître une certaine maladresse de la part du Conseil communal sur ce point. Il a indiqué clairement dans la lettre qu'il réexaminerait la situation au début de l'année 2008. Donc il redemanderait un rapport au Service financier. Il n'a à ce jour pas envisagé de mesure pour ceux qui ne se seraient pas en règle d'ici au 31 décembre. Il n'a pas encore décidé ce qu'il ferait de cette situation. Il n'a, pour être clair, pas non plus examiné ce qui était dans son pouvoir de faire, ne serait-ce que sur le plan légal. Cela a été pris comme une menace, sous-entendu, que certains pourraient perdre leur travail. Ce n'était en tout cas pas dans l'intention du Conseil communal. L'idée était d'informer ; c'était une demande qu'on adressait à nos collaborateurs et cela n'allait pas plus loin. Je concède qu'elle n'a pas été comprise comme cela. Je fais donc cette première clarification aujourd'hui et on la refera devant l'ensemble du personnel, que nous rencontrerons au début du mois de février, comme on le fait au début de chaque année.

M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et Affaires sociales) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je dois répondre à M. Borel concernant la problématique des bâtiments du Secondaire II. Ce sera la fin d'une saga qui a duré relativement longtemps et qui n'a pas forcément toujours été marquée par la bonne foi du Conseil d'Etat, c'est le moins que l'on puisse dire. Vous vous en souvenez, nous en avons parlé dernièrement, le Conseil d'Etat avait même renoncé à payer une partie des loyers, ce qui fait qu'il squattait quasiment les locaux qu'on lui mettait à disposition. Enfin, tout cela est terminé. C'est de l'histoire ancienne, puisque la vente devrait se faire avec effet au 1^{er} janvier 2008 sur la base de la valeur comptable. La valeur comptable que nous avons calculée, c'est pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, uniquement pour les bâtiments de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Frs 10'584'000.- environ. Donc c'est ce qui va être demandé comme prix de vente. Les modalités de mise en œuvre sont actuellement discutées par les responsables des finances des trois villes et du Canton. Ils sont en train d'élaborer un rapport, puisqu'il y aura un rapport au niveau du Conseil d'Etat adressé au Grand Conseil en ce qui concerne l'achat des bâtiments et il y aura un rapport qui sera adressé aux conseillers généraux des trois villes par leurs Conseils communaux respectifs et vous serez saisi de ce rapport en février 2008. En principe, le paiement se fera par tranches sur quinze ans. C'est en tout cas ce qui est prévu. Nous sommes très contents d'avoir

trouvé enfin une solution. Actuellement, nous payons effectivement les charges et les amortissements, mais nous avons une location qui les couvre totalement. Ces bâtiments ne nous coûtent rien pour l'instant. Puisque le CIFOM a été cantonalisé, nous souhaiterions arriver à une solution qui soit durable, qui fasse en fin de compte que l'école qui utilise les locaux soit aussi l'école qui possède les murs, ce qui donne aussi une certaine garantie de pérennité des écoles en question. Si vous me permettez l'expression, "nous tenons le bon bout". Nous devrions vous saisir d'un rapport d'ici deux mois pour enfin résoudre ce problème qui n'a que trop duré.

Travaux publics

700 Administration des Travaux publics

Mme Monique Gagnebin de Pietro, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Nous nous posons une question concernant l'emballage de la Grande-Fontaine. Pour quelles raisons ce symbole de notre ville, rénové dernièrement à grands frais, est-il emballé de manière si austère ? Cela va-t-il se reproduire chaque année ? On aurait peut-être pu faire appel à un artiste tel que Christo - RIRES - ou trouver une solution plus élégante pour protéger notre fontaine.

710 Voirie - frais d'entretien

Mme Katia Babey Falce, présidente : Nous sommes en présence d'une interpellation de M. Rohrbach et consorts déposée le 25 septembre 2007 concernant l'arrestation du chef de la voirie de Neuchâtel. M. Rohrbach.

Interpellation de M. Rohrbach

La presse neuchâteloise a révélé, ces derniers jours, l'arrestation par la Justice du chef de la voirie de la ville de Neuchâtel ainsi que d'un cadre de SAIOD.

Questions :

Les villes de la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel collaborent-elles dans ces domaines ?

Si oui, la collaboration en est-elle affectée ?

Si non, la ville de La Chaux-de-Fonds a-t-elle proposé ses services à celle de Neuchâtel ?

Pierre-André ROHRBACH, Laurent IFF, Sylvia MOREL, René CURTY, Pierre-André MONNARD, Xavier HUTHER, Eric SANTSCHI

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Le texte est assez clair, je ne vais pas trop rallonger. Mais nous avons quand même plutôt entrepris des démarches avec Neuchâtel au détriment du Locle pour le ramassage des ordures. Tout d'un coup, nous avons changé de voie et au même moment, nous apprenons que le chef de la voirie qui a mis en œuvre ce rapprochement se retrouve au chaud - tant mieux pour lui - mais c'est un petit peu dommage que cela se passe comme ça. J'aimerais savoir où nous en sommes.

717 Enlèvement des déchets valorisables

M. Cyril Pipoz, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Lors des manifestations publiques telle que la Braderie, les Travaux Publics organisent un ramassage des poubelles, mais ne récoltent pas les déchets recyclables. Est-il envisageable que l'on mette à disposition des participants des sacs permettant le tri des déchets et que la voirie les récolte en même temps que les déchets non valorisables, à l'image de ce qui se fait, par exemple, à la Fête des Vendanges de Neuchâtel ? Merci.

740 Cimetière et centre funéraire

Mme Nadia Kaious Jeanneret, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Suite à l'interpellation faite ici au sujet des enterrements l'après-midi, il s'avèrerait que pour l'église la réponse n'a pas été aussi évidente. Vous nous avez dit accepter à gérer quelques éventuelles exceptions. Mais pourriez-vous encore nous expliquer, ainsi qu'au Conseil chrétien, qui vous avait écrit dans un courrier au sujet de ces éventuelles exceptions, lorsque des raisons particulières imposent une dérogation. Je vous en remercie.

755 SUE Urbanisme

Mme Katia Babey Falce, présidente : Nous sommes en présence d'une interpellation de M. Fivaz et consorts déposée le 25 septembre 2007, aménagement de la Gare aux marchandises, évolution de la situation et prévision pour l'occupation des locaux. M. Fivaz.

Interpellation de M. Fabien Fivaz

Aménagement de la Gare aux marchandises, évolution de la situation et prévision pour l'occupation des locaux?

Plusieurs articles parus dans des quotidiens romands ces derniers temps soulèvent des questions.

Actuellement l'Etat est à la recherche de locaux pour la HE-Arc à Neuchâtel. D'autre part, les négociations entre l'Université de Neuchâtel et l'EPFL concernant l'Institut de Microtechnique (IMT) se poursuivent. Pour le moment rien n'est précisé au sujet de la localisation finale du fruit de cette « fusion » ; l'Institut de Microtechnique va-t-il être déménagé à Lausanne ou la, voire les, sections concernées de l'EPFL pourraient-elle être déplacée dans le canton de Neuchâtel, en tant qu'antennes, comme l'EPFZ l'a fait à Bâle?

Dans ce contexte, pour le moins mouvant,

- *le Conseil communal peut-il nous informer des derniers développements au sujet de la HE-Arc et de l'IMT/EPFL ?*
- *le Conseil communal a-t-il le sentiment d'être entendu par les Autorités cantonales et par les communes avoisinantes?*

- *et finalement, quels seraient les délais minimaux nécessaires à notre ville avant qu'elle puisse mettre à disposition des locaux pour ces lieux de formation dans le cadre du projet Le Corbusier?*

En raccourci, l'EPFCF est-elle pour demain?

Fabien FIVAZ, Mariette MUMENTHALER, Fabienne GIRARDIN, Théo BREGNARD

M. Fabien Fivaz, Les Verts : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Lors des précédentes séances de ce Conseil, nous avons parlé des hôpitaux et de la culture sous l'angle cantonal. Restait donc à connaître l'état d'un autre épineux dossier : le départ de la HE-Arc dans le Bas du canton.

Il nous semble que les citoyens du Haut ont perdu la première manche, la Haute Ecole, lorsqu'elle sera relocalisée à Neuchâtel, remontra très difficilement la pente. Mais qu'en est-il réellement ? Les difficultés que rencontre le canton pour trouver des nouveaux locaux à la HE-Arc sont peut-être une bonne nouvelle à court terme pour les Montagnes neuchâteloises, une sorte de sursis, mais c'est aussi un terrible signal envoyé à nos associés au sein de la HE-Arc et plus généralement à l'ensemble du groupement HES-SO et de la Confédération : notre canton fait des promesses qu'il n'arrive pas à tenir. Autant se tirer une balle dans le pied ! Au sein de cette cacophonie, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur l'état du dossier et sur ce qu'il pense entreprendre pour rétablir la situation et mettre en avant les atouts des Montagnes neuchâteloises ?

Une autre nouvelle, peut-être meilleure que la précédente, est arrivée au cours de l'automne. Le département microtechnique de l'EPFL pourrait rejoindre la microtechnique neuchâteloise et le CSEM. Mais d'après les échos de certains étudiants, au sein même de l'Université ou du CSEM, les choses ne semblent pas claires. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur le sujet ?

Finalement, comme pour la HE-Arc, le Canton a promis des locaux à la nouvelle entité ; en l'occurrence, il compte abattre une ancienne école pour ériger un nouveau bâtiment. Nous sommes persuadés que ce projet pourrait tout aussi bien prendre le chemin des Montagnes neuchâteloises et de son riche passé industriel dans l'horlogerie et les microtechniques. Pourquoi pas d'ailleurs près de la Gare aux marchandises dans le cadre du plan spécial Le Corbusier ? Les atouts sont nombreux : proximité de la gare, terrain constructible rapidement et sans destruction d'un autre bâtiment, situation locative intéressante pour les étudiants qui viennent s'installer et, comme je l'ai déjà dit plus haut, interactions fortes possibles avec le tissu économique de la région. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les contacts qu'il a pris ou qu'il compte prendre avec la Haute Ecole lausannoise, l'université de Neuchâtel, le CSEM et le Canton pour tenter de privilégier cette solution ?

En d'autres mots et pour conclure, à quand une Ecole Polytechnique Fédérale de La Chaux-de-Fonds, à l'image des entités que l'EPFZ a créées à Bâle ? Je vous remercie.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et Energies) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais commencer par répondre à la question de

Mme Kaious Jeanneret concernant les inhumations au cimetière l'après-midi et les éventuelles exceptions. Pour les éventuelles exceptions, c'est dû :

A) A des trajets longs pour des personnes qui veulent assister à l'inhumation et qui pour des raisons pratiques ne pourraient pas arriver le matin.

B) S'il y a des problèmes familiaux difficiles, qui nous obligent à suivre l'horaire demandé par la famille.

Ce sont les deux éventuelles exceptions. J'ai eu un contact avec un représentant de l'église et je lui ai expliqué cette chose-là très clairement.

Concernant l'emballage de la Grande-Fontaine, Mme Gagnebin de Pietro, nous avons voulu bien faire. RIRES. Il faut que vous sachiez une chose. Nous avons l'obligation de protéger les vasques (les grands récipients). Ces vasques étaient protégées il y a environ dix ans, par des protections en bois. Ensuite, compte tenu de l'état de la fontaine, nous ne les avons plus protégées. Mais quand nous avons démonté la Grande-Fontaine, pour la restaurer, nous nous sommes aperçus que les problèmes étaient au niveau des vasques. C'est pour cela que nous avons voulu protéger les vasques, donc la Grande-Fontaine. Manifestement, je tiens à vous le dire, le moins cher était le plus efficace, c'est donc ce que nous avons mis en place. Mais ce n'était manifestement pas le plus esthétique. Donc j'ai donné comme instruction à l'intendance des bâtiments, qui est responsable et très fier de cette Grande-Fontaine - je vous rappelle que nous l'avons protégée justement pour tenir compte de tous les donateurs, pour leur montrer qu'on tenait à cette Grande-Fontaine - que la jupe soit remplacée par des jupettes qui soient beaucoup plus seyantes, mais nettement plus chères.

M. Pipoz, concernant le ramassage des déchets durant les manifestations, il y a un COPIL Manifestations (comité de pilotage "manifestations") qui est dirigé par mon collègue, M. Veya (la voirie, le SDP, la police cantonale, les Affaires culturelles, le Service des sports, SIM SA, les Infrastructures et énergie). Le COPIL Manifestations est en train de travailler sur le ramassage des déchets qu'ils soient valorisables ou non-valorisables. Donc vous aurez bientôt une réponse à ce problème, parce qu'effectivement, c'est un vrai problème pour nous et le COPIL Manifestations va bientôt le résoudre.

M. Rohrbach, concernant votre interpellation, je vais tenter d'être aussi bref que vous, mais je rallongerai un petit peu quand même !

- Les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel collaborent-elles dans ces domaines ? Oui, dans le cadre de l'achat des containers enterrés.
- Si oui, la collaboration en est-elle affectée ? Réponse : non. Car nous avons fait des contrôles et c'est profitable pour La Chaux-de-Fonds de continuer.
- Si non, la Ville de La Chaux-de-Fonds a-t-elle proposé ses services à celle de Neuchâtel ? Réponse : oui. Nous avons, la Ville d'une part, Cridor d'autre part, proposé notre aide à la Ville de Neuchâtel d'une part, à SAIOD d'autre part. Les deux ont répondu qu'ils nous remerciaient, mais qu'ils n'avaient pas besoin de nos services.

Le Conseil communal a quand même pris l'affaire en mains. Il a écrit au juge d'instruction qui s'occupe de l'affaire pour savoir si on pouvait connaître les entreprises qui pouvaient poser problème. Le juge d'instruction n'a pas pu répondre à notre demande suite au secret d'instruction. Une réunion entre les villes du Locle,

de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds a eu lieu pour savoir quelles mesures nous pouvions prendre. La Ville de Neuchâtel a décidé de travailler sur mandat d'une fiduciaire. La Ville de La Chaux-de-Fonds va développer des outils en interne par le contrôle des finances pour éviter ce genre de problèmes. En plus, je vous rappelle qu'il y a une documentation assez dense à ce sujet-là sur le site de la Confédération.

Voilà, Mme la présidente, je crois avoir répondu aux trois questions et à l'interpellation.

Mme Katia Babey Falce, présidente : L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : Oui.

M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, Economie et Urbanisme) : Oui, je devais répondre à l'interpellation des Verts concernant l'avenir du site de la Gare aux marchandises et en particulier les affectations éventuelles à des institutions de formation et de recherche. J'aimerais en préambule dire que dans les deux dossiers cités, celui de l'IMT / EPFL et celui de la HE-Arc, il y a un point commun. C'est que le début de la discussion sur ces dossiers a été conduit dans ce sens et qu'ensuite, on essaie d'aller dans un autre sens, ce qui rend le dossier assez complexe. En clair, on a commencé par dire pour la HE-Arc qu'il fallait que tout soit à Neuchâtel et ensuite le gouvernement a dit qu'il souhaitait que ça soit à La Chaux-de-Fonds. Pour l'IMT / EPFL, on a commencé par négocier le tout sur le site de Neuchâtel et ensuite on s'est posé la question de savoir si Le Crêt-du-Loche ou la Gare aux marchandises pouvait faire l'affaire. Dans les deux cas, cela devient extrêmement difficile d'envisager autre chose que Neuchâtel. Voilà pour le point commun.

Plus concrètement, pour le dossier que nous connaissons, dans le dossier de la HE-Arc, je ne peux pas vous dire l'ensemble des démarches qui ont été entreprises. Je crois que j'en avais fait une première liste il y a quelques mois devant vous. Ce que je peux vous dire, au grand dam de M. Barbezat, c'est qu'en ce qui me concerne, j'ai passé bien davantage de temps sur ce dossier depuis une année et demie que sur la gestion des finances de la Ville. Ce n'est pas principalement pour cela que j'étais là, mais cela nous paraissait important. Je l'ai fait en plus avec mon collègue Didier Berberat. Donc c'est un dossier qui nous occupe vraiment beaucoup.

Pourquoi est-ce qu'on n'a pas beaucoup communiqué ? Simplement parce que d'entente avec le Conseil d'Etat et les deux autres villes, on a décidé d'une part de rencontres très régulières pour piloter maintenant ce dossier ensemble. Deuxièmement, parce que nous avons souhaité ne communiquer que sur des décisions établies et pas sur des conjectures. Je crois qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites jusqu'ici. Par conséquent, à ce stade, je pense qu'il n'est pas nécessaire de faire un état des lieux chaque semaine ou chaque mois compte tenu encore une fois de la complexité du dossier. La grosse difficulté aujourd'hui, est une difficulté posée par la HES-SO. Au sein de la Haute Ecole de Suisse Occidentale, c'est, je ne veux pas dire la guerre, mais presque. Il y a une volonté centralisatrice extrêmement forte au point qu'on imagine diriger toutes les écoles de Suisse occidentale par domaines. Par exemple l'ingénierie pourrait être pilotée pour l'ensemble de la Suisse occidentale, quel que soit le nombre de sites, depuis Genève, la gestion depuis Yverdon et les Arts

depuis l'école de Lausanne, etc. Ce serait donc travailler uniquement par domaines, ce qui ferait purement et simplement disparaître la HE-Arc, car ensuite, il y aurait une filiale ingénierie ici et une filiale gestion là, mais les décisions, notamment les décisions de collaboration avec les entreprises, seraient prises à l'extérieur de la région. A ce jour, à ma connaissance, aucun siège de décision n'est envisagé dans l'Arc jurassien. Vous l'aurez compris, ce serait désastreux non seulement pour La Chaux-de-Fonds mais pour tout l'Arc jurassien, parce que ce serait la marche forcée vers une centralisation outrancière sur l'Arc lémanique de toutes les structures HES de Suisse occidentale. Pour résister à ce phénomène, la HE-Arc a mis en place un plan de bataille. Ce plan de bataille fait que dès lors qu'on commence à séparer les sites, on entre dans la logique SO de travailler par domaines plutôt que de travailler par sites géographiques. Donc la position de La Chaux-de-Fonds est aujourd'hui extrêmement difficile. Quand je dis La Chaux-de-Fonds, c'est les Montagnes neuchâteloises, puisque aujourd'hui l'école d'ingénieurs est au Locle. Mais la position est extrêmement difficile, parce que toute dérogation faite à l'idée d'un campus unique est vue comme un affaiblissement très significatif de toute la Haute Ecole-Arc. Voilà en gros la situation de ce dossier aujourd'hui. Il n'est pas très enthousiasmant. Je ne peux pas en dire davantage. Le Conseil communal espère que cette année les organes de la HES ne communiqueront pas la veille de Noël, mais je pense que d'ici un mois ou deux nous devrions avoir des informations un peu plus avancées sur ce dossier.

S'agissant de l'IMT et de l'EPFL, je serai beaucoup plus rapide. La Ville de La Chaux-de-Fonds n'a eu aucun contact avec l'Etat pour savoir si on pouvait éventuellement implanter quelque chose à La Chaux-de-Fonds, au Locle ou au Crêt-du-Loche. Nous n'avons eu aucun contact pour savoir quels étaient les avantages éventuels que pouvait offrir le tissu industriel de cette région. Nous avons appris l'ensemble du dossier par la presse comme la majorité d'entre vous. Il n'empêche qu'il y a quand même de temps en temps quelques bruits qui circulent. Je sais que la question de la localisation dans les Montagnes neuchâteloises a, après la signature des accords, été évoquée et repoussée pour les raisons que j'ai données tout à l'heure, c'est-à-dire que lorsqu'on a déjà signé, il est un peu tard de dire qu'on pourrait peut-être envisager l'implantation ailleurs. D'autre part, celui qui vous parle a eu un contact avec un représentant de l'EPFL qui lui a fait comprendre assez clairement qu'il rêvait en couleur à l'idée que l'EPFL pourrait envisager autre chose que Neuchâtel à trois-quarts d'heure de Lausanne, en imaginant que des choses pourraient se faire par exemple sur le site du Crêt-du-Loche. Celui qui m'a dit cela ayant répondu clairement que les visées de l'EPFL étaient celles d'un cannibale, que sa direction le disait sous cette forme-là, cela ne valait pas tellement la peine d'aller beaucoup plus loin dans ces contacts. Je dois dire qu'on est suffisamment occupé sur le dossier HE-Arc pour avoir laissé à ce stade la question dans cet état.

Pour répondre aux autres questions qui m'étaient posées, est-ce que le Conseil communal estime avoir l'écoute du Conseil d'Etat et des communes voisines ? Vous aurez compris que sur le dossier HE-Arc, on a au moins une écoute polie. Sur les autres, c'est même moins que cela. Que pour le reste, je l'ai dit, il n'y avait eu aucun contact s'agissant de l'implantation de l'IMT et de l'EPFL.

Pour ce qui est des questions liées aux délais, le plan spécial que vous avez adopté il y a quelques semaines est aujourd'hui à l'enquête. Evidemment que la suite du dossier va déjà dépendre de savoir s'il y aura des oppositions ou pas. Ensuite, indépendamment de cette étape-là, le fait de devoir arracher des voies est une opération relativement lourde sur le plan administratif, paradoxalement, c'est-à-dire que les procédures de l'Office fédéral des transports sont des procédures qui durent entre treize et seize mois pour simplement autoriser le déplacement d'infrastructures de transport. En l'occurrence, nous en avons deux à déplacer, c'est toute l'infrastructure Cargo des CFF, qui doit prendre place en Ouest du site et c'est l'infrastructure TRN / CJ, qui doit trouver une localisation plus en Est de la ville. Dans les deux cas, il y aura de longues procédures. Tout cela pour dire que pour avoir des bâtiments terminés (ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de grue avant) sur ce site Le Corbusier, on parle aujourd'hui de l'horizon 2011 et il y a encore quelques aléas liés aux différentes procédures qui doivent être mises en œuvre.

Voilà, j'espère avoir répondu à l'essentiel des questions.

Mme Katia Babey Falce, présidente : L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Fabien Fivaz, Les Verts : Oui, tout à fait.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Y a-t-il encore des questions sur ce chapitre ? M. Stähli.

M. Francis Stähli, POP : Mme la présidente, je ne sais pas si vous vous en rendez compte, mais moi qui suis grand fumeur, je le sens et je le ressens et je vous avertis qu'il y a un manque d'oxygène. Est-ce qu'on pourrait ouvrir les fenêtres pour les personnes âgées ? RIRES.

Mme Katia Babey Falce, présidente : M. Stähli, il nous reste la Police et les Services industriels. Je pense que...

M. Francis Stähli, POP : Très bien !

Police

860 Service du domaine public

Mme Katia Babey Falce, présidente : Nous avons une interpellation de M. Musy. "Police de proximité, un bilan pas si positif que ça". M. Musy, nous allons peut-être juste laisser poser deux questions à M. Nussbaumer et à M. Schreyer.

M. Daniel Nussbaumer, UDC : Mme la présidente, concernant le 860, existe-t-il toujours un sanitaire de service le week-end et les jours fériés ? Si oui, est-ce que c'est toujours la police qui nous indique à qui s'adresser en cas de problème ? Je vous remercie.

M. André Schreyer, UDC : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. L'année passée, le groupe UDC s'est réjoui de la fusion de la police locale de notre ville avec la gendarmerie cantonale. En effet, ce qui devait éviter les doublons de toutes sortes, par exemple deux Etats-Majors dans la même ville et aussi le ping-pong des plaignants, qui s'adressant à la police locale si cette instance n'était pas compétente devaient se diriger à la gendarmerie ou vice-versa. Je vous accorde que les deux entités n'étaient pas géographiquement bien éloignées.

Enfin, on nous a abreuvés de la police de proximité et du SDP. De ce fait, on ne pouvait pas se faire une opinion des changements à venir. Avec la fin de l'année de probation, il semble que le but n'est pas atteint. Dans la population, des voies s'élèvent contre cette police qu'on voit circuler en ville en voiture, mais pas de proximité (voisinage immédiat) dicit le petit Larousse. Les gens ont l'impression de ne plus avoir de contact avec leur police. En effet, quand des gendarmes patrouillent à pied dans le centre de la ville et dans les quartiers environnants, les contacts sont plus faciles pour les deux parties. En outre, l'UDC déplore que le SDP, Service du domaine public, ne soit pas plus étoffé pour faire respecter les horaires de stationnement (zones bleues, horodateurs, etc.) ou alors demander à la gendarmerie un service de prestations dans le sens de ce qui précède. Merci de votre attention.

Interpellation de M. Daniel Musy

Police de proximité: un bilan si positif que cela?

Dans les conditions fixées l'an passé par le Conseil communal pour le transfert à l'Etat de la plupart des tâches de la police locale, figurent des « économies structurelles de l'ordre de 10% » et « l'amélioration des prestations de sécurité publique pour la population ». Si on peut se féliciter que les économies pour 2008 soient de 17% par rapport à 2006, on peut s'interroger sur le bilan de la mise en place d'une police de proximité. Le Conseil communal et l'Etat nous disent, dans un communiqué commun du 26 novembre, que le « premier bilan » est « positif ». Si positif que cela?

En effet, le Conseil communal partage-t-il avec nous ce qui nous semble aujourd'hui préoccupant, à savoir que:

- les gendarmes affectés à la police de proximité ne seraient pas encore assez proches des gens, à savoir qu'ils préféreraient la voiture à la déambulation;*
- ils se consacreraient notablement plus à des tâches administratives qu'à une présence sur le terrain;*
- ils rechigneraient parfois à verbaliser quand ils voient des voitures parkées en infraction?*

Peut-il aussi nous préciser quels « fruits » positifs les activités déployées sur les quatre projets prioritaires mis en place (concernant les écoliers, les victimes d'agression, la gare et les graffitis) commencent à porter?

Enfin, ne pense-t-il pas qu'il faudrait s'inspirer de la ville de Bienne qui, dans chacun de ses sept quartiers, a nommé un agent de contact, « votre interlocuteur dans votre quartier », auquel, par téléphone, la population peut faire part de ses observations, préoccupations et difficultés?

Bref, les tâches de police de proximité définies dans le contrat de prestations ratifié le 4 septembre 2006 avec l'Etat sont-elles accomplies par celui -ci à satisfaction pour notre ville?

M. Daniel Musy, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Le ton que j'utiliserai est très différent de celui qu'on vient d'entendre où on nous dit qu'on nous aurait abreuvés de certaines choses. Non pas du tout. Nous avons l'année passée voté pour un beau projet qui est le mandat de prestations que la Ville de La Chaux-de-Fonds donne à l'Etat. Cet Etat et la Ville de La Chaux-de-Fonds ont produit à la fin novembre un communiqué qui nous a interrogés et plutôt que de faire des affirmations comme nous les avons entendues, nous sommes plutôt dans la perspective de poser des questions sous trois angles.

Nous rejoignons le questionneur précédent sur ce qui pourrait en effet nous préoccuper. Est-ce que le Conseil communal partage avec nous le fait que les gendarmes affectés à la police de proximité ne seraient pas encore assez proches des gens, qu'ils se consacraient plutôt à des tâches administratives qu'à une présence sur le terrain? On nous aurait même dit à la commission de sécurité publique que 70% des tâches sont purement des tâches administratives. Comme vient de le dire M. Schreyer, le problème des verbalisations des voitures parkées en infraction.

Mais nous avons deux autres axes de questions qui sont celles-ci. D'abord, le communiqué commun parle des fruits positifs concernant les activités déployées sur les quatre projets prioritaires mis en place. Je vous rappelle que ces projets de résolution des problèmes concernent les écoliers en renforçant la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, les victimes d'agression et de cambriolage, en les rassurant, en leur rendant visite trois à quatre semaines après les faits. Rendre le quartier de la gare plus sûr. Concernant les graffitis, réduire les déprédations effectuées. Comme le communiqué nous dit qu'il y a des fruits positifs, nous souhaiterions savoir lesquels.

Et dernier point, question plus ouverte. Je n'ai pas l'habitude de faire des interpellations avec une image, mais voici ici tiré du site de la Ville de Bienne, une bonne idée à notre avis. Cette ville, dans chacun de ces sept quartiers (nous en avons quatre) a nommé un agent de contact, "votre interlocuteur dans le quartier", auquel par téléphone, la population peut faire part de ses observations, préoccupations et difficultés. Ne pensez-vous pas qu'on pourrait, dans la réflexion que la Ville fait par rapport au mandat de prestations à l'Etat, s'inspirer de cet exemple?

Et la question finale : est-ce que ces tâches de police de proximité sont selon le Conseil communal maintenant accomplies à satisfaction pour notre ville?

Nous souhaitons rajouter une toute petite chose qui est une demande. Je pense qu'il serait bénéfique que lors de la séance de la sous-commission du dicastère de Mme Frésard, nous puissions être saisis d'un rapport élaboré par le chef de la sécurité publique de La Chaux-de-Fonds qui fasse un petit peu le point sur ce mandat de prestations et ce rapport pourrait aussi être examiné dans le cadre de la commission de sécurité publique.

Donc le point de vue du PS est encore positif concernant cette mise en place de la police, en particulier de proximité. Nous comprenons qu'il faille du temps pour que tout cela se mette en place, mais nous pensons qu'il s'agit de la part de la Ville

maintenant de mettre un tout petit peu la pression sur le Canton. Je vous remercie d'avance de votre réponse.

870 SIS

Mme Sonia Droz-Danzinelli, Les Verts : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Il semble que l'entretien du nouveau bâtiment du SIS coûte une fortune à la ville. Environ Frs 200'000.- payés par celle-ci et en augmentation chaque année. Comment est-ce possible pour un bâtiment qui n'a que cinq ans ?

Mme Josette Frésard, conseillère communale (Sécurité) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant la question qui a été posée sur le SDP, vous me permettrez d'y répondre en même temps que je réponds à l'interpellation, car j'ai de nombreux éléments à l'intérieur de cette réponse.

D'abord, il faut resituer le cadre. Premièrement, les économies réalisées, en mettant ce projet en route par rapport à 2005 et non pas à 2006, sont effectivement de l'ordre de 17%.

Deuxième point, il faut relever qu'il est parfois difficile de comparer. Je m'explique. La police version 2007 est jugée de manière différente à celle de notre ancienne police locale, qui l'était au niveau qualitatif, tandis que nous nous focalisons maintenant plutôt sur les aspects quantitatifs étant donné que nous avons un mandat de prestations. C'est un changement dans l'analyse. Cette évolution est normale, puisque nous voulons que ce contrat de prestations puisse être évalué. Nous souhaitons pouvoir voir s'il est réalisé, donc il faut quantifier les choses. Si l'Etat-Major de la police locale a effectivement très bien intégré les nouvelles notions et ce que nous attendons de lui, il est vrai que ça n'est aujourd'hui encore pas tout à fait le cas à tous les échelons de la police cantonale. Le métier de policier a changé. Il nécessite une plus grande polyvalence. Leur formation est là pour en témoigner. Quand ils sortent de l'école de police, ils sont "chargés à bloc", ils sont prêts à intervenir. Il faut qu'ils aillent sur le terrain pour apprendre à arrondir les angles et à se rapprocher de la population. Cela s'acquiert avec les années d'expérience.

Il est vrai que nous avons constaté qu'il y a eu quelques erreurs d'appréciation entraînant de grandes interventions. Nous avons parlé des véhicules mal parkés, des événements de ce genre. Il est vrai que la définition des rôles de chacun entre le SDP et la police a, au début, un petit peu patiné, si vous me permettez l'expression. Il a fallu mettre en place des choses. Il en est clairement ressorti que les véhicules en stationnement étaient de la responsabilité du SDP et non pas de la police cantonale. Il faut recadrer les choses dans certaines interventions.

Au début de l'année 2007, lors de la mise en place de la police, les locaux n'étaient pas terminés. Quand les policiers sont arrivés, leur matériel informatique n'était pas installé. Le premier trimestre a été une mise en route. Durant le deuxième trimestre, nous avons vu ce qui se passait. Durant le troisième trimestre, il y a environ un mois, le Conseil communal, par mon intermédiaire mais également du Conseil communal *in corpore*, a rencontré le chef de département en compagnie du chef de la sécurité pour lui faire part, suite aux différentes analyses que nous avons faites dans le

deuxième trimestre et dans le troisième trimestre, de nos remarques et doléances, car nous n'étions pas contents sur un certain nombre de choses qui étaient pratiquées.

Pourquoi est-ce que nous avons eu des problèmes dans la mise en place de cette police de proximité ? D'abord, il y a eu une phase de lancement, une forme de mixité entre les patrouilles de police-secours et les patrouilles de police de proximité. Vous savez qu'il y avait une polyvalence, une alternance, entre ces différentes polices, entre ces différentes patrouilles et nous nous sommes rendu compte que tout le monde intervenait pour tout. Il a fallu désenchevêtrer. Cette situation a été corrigée à fin septembre et commence à déployer ses effets.

Concernant le chapitre administratif, il faut relever deux éléments. D'une part, je vous donne un chiffre : nous avons constaté une augmentation de l'ordre de 20% du nombre de commandements de payer entre 2006 et 2007. C'est la police de proximité qui a cette tâche. Il est écrit dans le contrat de prestations qu'elle doit aller distribuer les commandements de payer. Nous en avons environ 8'000 et nous sommes passés à 10'500. Ce sont 10'500 commandements de payer qu'il faut aller distribuer durant l'année.

Nous avons aussi constaté que les policiers n'avaient pas à disposition les outils nécessaires pour relever les tâches qu'ils devaient exécuter. Au début, ils ont mis en place des tableaux Excel, des choses qui n'étaient pas adaptées, qui prenaient beaucoup de temps et qui ne donnaient pas satisfaction. Nous étions demandeurs d'informations quantitatives : Que font-ils ? Où sont-ils ? Comment exercent-ils leur travail ? Et ils n'avaient pas les outils pour réaliser cela. Prochainement, il va y avoir la mise en place de Palm avec un GPS. Les policiers seront positionnés. Nous saurons où ils se trouvent et ils pourront retranscrire les informations de leurs tâches sur un outil informatique de manière directe avec un grand gain de temps pour transmettre ces informations. Le système est au point; il va fonctionner à partir de 2008. Je dois vous dire que nous sommes pionniers, comme nous l'étions avec le contrat de prestations et avec l'intégration de la police. Quand on est pionnier, on y reste jusqu'au bout.

Notre volonté est très clairement de vouloir nous consacrer un maximum de temps sur le terrain. Nous avons mis les mesures en place pour réduire cette partie administrative. Nous ne pouvons rien faire contre les commandements de payer, car ils existent.

Il faut savoir que l'évolution du code de procédure pénal (nous sommes en contact avec les autorités judiciaires) n'augure rien de bon quant à la partie administrative que la police aura à assurer. C'est une évolution. Nous n'en sommes pas responsables. Nous devons l'exécuter.

La situation est la suivante concernant les quatre projets : Le projet qui a été le plus mis en avant et sur lequel nous avons demandé qu'il y ait le plus de travail effectué est celui des écoles. C'est vraiment là que l'effort principal a été marqué. Des contacts réguliers ont eu lieu entre le corps enseignant et la police; ils ont permis de trouver bon nombre de solutions à des cas particuliers. Très récemment, nous en avons encore eu deux, assez douloureux, que nous avons pu traiter et solutionner. Des contrôles réguliers ont été faits sur les cheminements scolaires avec des efforts marqués pendant les quinze jours des rentrées scolaires. Et à la clef des remarques aux parents, en particulier à ceux qui déposent leurs enfants près des écoles. La

direction des écoles nous a fait part à plusieurs reprises, M. Berberat peut le confirmer, des bienfaits de l'action de la police de proximité d'être sensibilisée à cela.

Concernant le deuxième projet que nous avons, les victimes d'agressions, le très faible nombre que nous avons eu ne permet heureusement pas d'avoir un recul suffisant sur ce projet-là.

Concernant les graffitis, deux spécialistes policiers peuvent travailler dans ce domaine en concertation avec les autres spécialistes du canton. En effet, il n'est pas facile de cerner les gens qui font des graffitis, mais des démarches ont quand même permis l'arrestation d'un individu ayant reconnu plus de 150 dessins dans le canton. Les gens qui font des graffitis sont peu nombreux mais très prolifiques. La situation semble à ce jour maîtrisée, mais vous connaissez le problème, plusieurs actions sont programmées dans ce domaine-là.

A la gare, nous avons deux problèmes. Un effort a été mis dans ce domaine-là. Nous allons très régulièrement à la gare. Nous avons demandé à ce que des contrôles soient faits. Les mesures prises par les CFF, en concertation avec les services de police, ont permis une réduction du nombre de personnes en attente dans le hall. Nous pouvons constater qu'il y a moins de monde. Par contre, aucune violence n'est remarquée ; c'est plutôt un sentiment d'insécurité qui est ressenti. A un moment donné, nous avons eu des problèmes avec des personnes homosexuelles qui étaient vers les toilettes à la rue du Commerce. Elles se sont déplacées là-bas car nous avions fermé les toilettes. Le problème a été discuté avec elles et il s'est résorbé. Par contre nous avons un problème. Au vu de la protection des données, nous ne pouvons pas obtenir les données de la Polfer (police ferroviaire). Nous n'avons pas d'information à ce sujet. Nous pouvons regretter qu'à l'heure actuelle, il y ait beaucoup moins de personnel visible des CFF comme c'était le cas avant, cela a déjà été relevé dans cette assemblée pour d'autres raisons. Mais nous essayons de mettre en place, à l'instar d'Yverdon, un système de parrains et de marraines. La question étant aujourd'hui posée au Conseil communal, nous l'examinons.

Concernant Bienne et ses chefs de quartiers, nous avons le même principe. La seule chose qui diffère par rapport à Bienne, c'est qu'ils sont sept. Point de vue dimension, la ville est à peu près semblable à la nôtre. Chez nous, nous en avons quatre qui apprennent leur métier. Nous allons donc dans ce sens-là. Il faudra peut-être creuser un peu plus et aller plus en avant dans ce domaine afin d'être plus présent pour que le chef de quartier soit plus reconnu, plus visible. Je ne souhaiterais pas que le chef de quartier se transforme en centrale téléphonique, que ce soit une secrétaire au téléphone, mais qu'il reste sur le terrain. Par contre, qu'il soit visible, qu'il soit connu, et qu'il soit la référence des gens, je pense que c'est une très bonne chose. Il faudra peut-être que nous accentuions la communication dans ce sens.

Quelques chiffres pour terminer et pour répondre à M. Schreyer. Vous savez que nous avons transféré quarante-six policiers. La facture du contrat de prestations est de trente-cinq d'où les économies que nous avons réalisées. Avec cet effectif réduit, il est vrai que les amendes d'ordre ont légèrement progressé en 2006 (36'000). Vu l'effectif que nous avons au SDP, il y a certes moins d'amendes d'ordre traitées par les agents de police, mais plus avec les caméras. La constatation a effectivement débouché sur l'engagement non plus de deux, mais de trois assistants de sécurité supplémentaires pour aller dans le terrain. Quand nous avons mis en place le SDP, il

était fixé avec M. Maurer et les responsables du département du secteur de partir avec l'effectif que nous avons et d'analyser la situation après quelques mois pour voir comment cela se passait. Je vous rappelle que nous avons aussi comme option que nous reprenions l'ensemble des collaborateurs et ceux qui n'étaient pas intégrés à la police cantonale, restaient au Service du domaine public, quelle que soit leur formation et leur fonction. Cela a débouché sur la situation que nous avons un peu trop de personnel administratif et pas suffisamment de personnel dans le terrain. Comme nous nous étions fixé un budget et que nous entendions le respecter, et respecter les économies promises, nous nous sommes fixé comme objectif de voir comment nous pouvions faire évoluer ces gens au bout de quelques mois. Nous avons pu déplacer des gens et nous pouvons maintenant sans augmenter l'effectif du service engager trois personnes supplémentaires pour aller dans le terrain. Nous avons recruté ces personnes ces jours. Elles ont passé des auditions et elles seront engagées pour le début de l'année prochaine dans le service.

Je vous ai donné les éléments, je vous ai donné le nombre de commandements de payer. Je crois que j'ai répondu à l'ensemble de la question. Je dois encore répondre à l'interpellation et à deux questions.

M. André Schreyer, UDC : Oui, vous avez dit que vous alliez engager trois employés. Je vois sur le rapport que deux personnes sont en congé maternité et qu'une autre est en maladie de longue durée. Je voudrais savoir si ça ne voulait pas augmenter l'effectif.

Mme Josette Frésard, conseillère communale (Sécurité) : Heureusement que les congés maternités ne durent pas toute la vie.

La personne qui est en congé maladie de longue durée a repris son travail au mois de décembre. Il est vrai que nous avons été très fortement pénalisés en 2007, mais ces éléments-là vont s'améliorer. Nous avons deux collaboratrices qui ont demandé une réduction de leur temps de travail, ce qui a fait que nous avons engagé trois personnes.

Je dois encore répondre à une question de M. Nussbaumer concernant le service de piquet des sanitaires et installations électriques. Lorsque les Services industriels ont arrêté sous l'égide de SIM de faire des installations intérieures d'électricité et sanitaires, nous avons créé une association qui s'appelle l'AIED qui regroupe les différents installateurs sanitaires et électriques de la région qui font des installations intérieures. Ensemble, nous avons constitué un service de piquet de permanence qui est assuré par ces entreprises sous l'égide de cette association, dont SIM s'occupe. Le numéro 0800 est atteignable; tous les week-ends, tout est organisé pour avoir du dépannage. Dans le cadre de cette association, nous avons même fait un système d'abonnement avec les gérances d'immeubles et les propriétaires d'immeubles (ils payent un abonnement à l'année et ils peuvent avoir recours à ce service). Ils sont ainsi tranquilles et ils savent que cette prestation leur est garantie.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Pour revenir à l'interpellation de M. Musy, l'interpellateur est-il satisfait ?

M. Daniel Musy, soc. : Oui Mme la présidente.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Très bien. M. Hainard, j'ai vu que vous aviez levé la main.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et Energies) : Oui, Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. C'est pour répondre à la question concernant les bâtiments Sispol. Effectivement, Sispol coûte cher. Mais Sispol est un grand bâtiment qui est complexe et utilisé 24 heures sur 24 pendant 365 jours. Il y a le SIS et les pompiers qui demandent une fiabilité totale. Il y a la police qui demande une sécurité totale. Et il y a les juges qui ont des dispositions totalement spéciales ! RIRES. Il y a un certain nombre de contrats d'entretien qui rentrent en plein en 2008, parce que les années précédentes, nous avons utilisé des garanties au maximum et maintenant les contrats d'entretien rentrent en plein.

Je vais vous donner un certain nombre de chiffres, afin que vous puissiez vous rendre compte de ce que coûtent certaines choses. Il y a Gesbat, Minergie : Frs 6'000.- par an pour les ventilateurs, les contrats d'entretien, la ventilation etc. Les ascenseurs : Frs 7'000.- par an. Les portes du garage SIS : Frs 20'000.- en 2007 et environ Frs 30'500.- dès 2008. La détection incendie : Frs 12'500.- par an. Les toitures : Frs 5'000.- par an. L'entretien courant : Frs 52'000.- par an plus Frs 15'000.- de matériel d'entretien. L'enlèvement de la neige : Frs 28'000.- par an. Le coût d'entretien de ce bâtiment, tout compris, au budget 2008 est de Frs 509'400.- divisé selon une clef de répartition entre l'Etat (49%) et la commune de La Chaux-de-Fonds (51%), alors que les salaires des concierges sont pris en charge à raison de 1/3 par la Ville et 2/3 par l'Etat. 10% de la totalité des charges du SIS sont à charge de la PC. La commune de La Chaux-de-Fonds en a pour Frs 194'580.- que vous retrouvez au 870 sous 390 6900, donc c'est une charge pour le SIS. Vous le retrouvez au 201 sous 490 6900 comme recette à l'intendance des bâtiments. Ces Frs 194'580.- sont répartis entre les communes selon une clef de répartition complexe, car il y a les problèmes des ambulanciers, ceux du SIS et on redistribue aux communes qui font partie du SIS. Donc effectivement, cela coûte cher. Mais nous voulons de la qualité et de l'efficacité. Et c'est le prix de la qualité et de l'efficacité.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Il nous reste les Services industriels, une page poste par poste.

Puisqu'il n'y a pas de question à ce chapitre, je vous propose une pause jusqu'à 22h.

PAUSE

Mme Katia Babey Falce, présidente : Prenez place, s'il vous plaît. Nous allons reprendre. Nous allons maintenant passer à la discussion de détail du budget d'investissement. Vous trouvez cela dans les pages bleues, nouveaux crédits spéciaux à solliciter pour 2008. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Crédits à solliciter auprès du Conseil général

M. Serge Vuilleumier, soc. : Oui au poste 870, dans les crédits spéciaux, Mme la présidente, à propos du SIS et du remplacement des logiciels d'engagement. Est-ce que ce logiciel d'engagement a un rapport direct ou indirect avec la centrale du 144, dont on ne sait pas encore où elle ira ?

Mme Josette Frésard, conseillère communale (Sécurité) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Que de soucis avec ce 144 ! Mais surtout que de soucis pour les usagers et les gens qui téléphonent. Effectivement aujourd'hui, tout a été réuni sur le 144 par le biais de la police cantonale. Et c'est à la non-satisfaction des utilisateurs et des centres de secours. Une grande discussion est en cours. Nous avons interpellé le Conseil d'Etat. Il faut savoir que dans ce dossier, nous avons affaire à trois conseillers d'Etat. Déjà quand il n'y en a qu'un, ce n'est pas facile, mais quand il y en a trois en même temps, vous imaginez...

La décision dépendra du choix du Conseil d'Etat pour une ou deux centrales. Est-ce que nous allons maintenir une centrale unique pour l'ensemble du canton avec 117, 118 et 144 ? Ça change tout si on met le 144 avec l'un ou l'autre de ces numéros. Il y a un problème de reconnaissance pour les normes pour bénéficier de prestations de facturation plus élevées quand on facture une prestation. De plus, il y a un autre problème, c'est la confidentialité des données. Nous ne pouvons pas tout mettre ensemble, car un policier ne peut pas donner des informations à un pompier parce qu'il n'est pas assermenté de la même manière, et il y a une confidentialité des données. Le domaine est complexe. Et nous avons de la peine à avoir du monde autour de la table.

Le problème du SIS des Montagnes neuchâteloises est que l'outil que nous avons à disposition aujourd'hui est en fin de vie. La personne qui s'en occupait est décédée et nous n'avons plus de pérennité dans l'entretien de notre logiciel. D'où l'étude qui est faite pour savoir quel logiciel (Saga ou Gary) il nous faut. Saga est le logiciel qui est utilisé par les polices cantonales, en particulier par Genève, Fribourg, la police cantonale neuchâteloise, la police du Jura et la police nationale française. Si nous arrivons à trouver une solution cantonale, c'est tout naturellement cet outil-là qui devrait être choisi. Si nous n'arrivons pas à trouver une solution cantonale, et comme nous collaborons avec le SIS de Neuchâtel, il a un outil qui s'appelle Gary qui a été développé pour eux et qui est compatible avec notre manière de fonctionner. Le problème qui se pose, c'est que cet outil ne fonctionne qu'au SIS de Neuchâtel et dans deux autres centres de secours. Nous devons donc nous poser la question de la pérennité de l'outil.

En terme de coût, c'est blanc bonnet pour bonnet blanc, dans le sens qu'un est un petit peu moins cher à l'achat, l'autre un peu plus, mais à l'exploitation c'est l'inverse. Ce n'est pas l'aspect financier qui va l'emporter dans cette affaire, car c'est à peu près équivalent. C'est vraiment une affaire stratégique.

Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre, parce que nous n'avons pas reçu la réponse du Conseil d'Etat. Nous sommes allés le rencontrer avec M. Maurer. Aujourd'hui, nous en sommes là.

Crédits à solliciter auprès du Conseil général en 2008 - Crédits accordés par le Conseil général

Mme Katia Babey Falce, présidente : Il n'y a donc pas de remarque sur ce poste.

Nous pouvons passer maintenant aux amendements. Nous avons un premier amendement, amendement des Verts au budget 2008. Qui est-ce qui prend la parole ? M. Fivaz.

Amendement de M. Fabien Fivaz

Depuis 2 ans, ce poste figure au budget sans que rien n'ait été fait en ville pour généraliser la zone bleue, même partiellement, et introduire un système de macarons qui fonctionne déjà à satisfaction dans de nombreuses autres villes. Nous demandons donc que le poste budgétaire soit maintenu et que le Conseil communal vienne le plus rapidement possible en 2008, avec un projet. Les crédits spéciaux devront également être modifiés en conséquence.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Dans une séance antérieure du budget, les Verts avaient posé la question suivante: est-ce qu'enfin la Ville se préoccupe de la question du parcage, en particulier en généralisant la zone bleue comme d'autres villes l'ont fait avant nous ? Le Conseil communal nous avait répondu : "qu'un rapport d'information devait être soumis au Conseil général au début de l'année suivante et qu'il allait effectivement dans ce sens". Le budget avait été anticipé, mais le rapport devait suivre et c'était le 13 décembre 2005, donc il y a exactement deux ans jour pour jour. Malheureusement, le rapport ne nous a jamais été soumis et nous attendons donc toujours. Deux ans plus tard, nous nous étonnons surtout qu'après avoir été déplacée, cette ligne budgétaire a été supprimée. Nous demandons donc que la ligne soit maintenue au budget et que le Conseil communal vienne le plus rapidement possible avec un projet, si possible au début de l'année 2008, histoire qu'après l'hiver blanc, nous ayons un printemps bleu.

Pour terminer, il faudra effectivement modifier les crédits spéciaux. Dans le budget 2007, j'ai cherché et j'ai eu de la peine à trouver. Je me suis finalement dit qu'au niveau des aménagements urbains c'était une somme globale qui avait été affectée. J'espère que le Conseil communal nous renseignera sur la manière dont ça a été fait et dont ça pourrait être fait aujourd'hui. J'aimerais juste signaler que dans tous les cas, avec le nouveau système ABC d'évaluation des investissements, certains investissements reçoivent un C sans problème. Merci.

M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, Economie et Urbanisme) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Oh, je ne veux pas polémiquer, mais je m'étonne quand même qu'une séance à peine après qu'on vous ait proposé une première mesure très partielle, dix-huit places payantes au Crêt-du-Loche, refusée sur tous les bancs, vous nous disiez : "on aimerait une politique beaucoup plus intéressante à partir du 1^{er} janvier prochain". La politique en question vous a été promise. Elle viendra. Je peux même vous dire qu'on s'y intéresse tellement qu'on a interrompu nos vacances avec Mme Frésard pour pouvoir discuter

du projet que nous allions soumettre au Conseil communal cet été. Le Conseil communal a souhaité un certain nombre de compléments à ce rapport, puisqu'on parle à la fois d'aménagement des quartiers en même temps qu'on parle de zones bleues et qu'il y a aussi un certain nombre d'éléments techniques qui doivent être réglés. Le Conseil communal a donc souhaité ces compléments. Ils seront examinés et préparés pendant le printemps et nous espérons effectivement venir en 2008, mais voilà pourquoi on n'est pas venu en 2007 avec ce rapport. On imaginait que la nouvelle installation du Crêt-du-Loche pouvait sortir de tout ce paquet. Vous l'avez souhaité autrement. On le rapatriera dans le paquet général de la gestion du stationnement. Mais l'intention du Conseil communal est toujours de venir avec ce rapport.

S'agissant de l'amendement, nous avons vu quand même qu'avec dix-huit places de parc, de votre côté, ce n'était pas l'enthousiasme général et qu'en plus, on nous menaçait de lancer un référendum pour ces malheureuses dix-huit places. Pas ici, mais dans la presse ; on a lu que certains groupes se mobilisaient déjà. Donc, c'est une première manière de vous dire que nous ne sommes pas tout à fait certains que, même si on mettait ça en place très rapidement, les recettes rentreraient tout de suite, surtout s'il faut encore dépenser un peu d'argent pour mener une campagne référendaire. La deuxième chose, c'est qu'on soumettra à votre approbation non seulement les principes politiques qu'on souhaite mettre en œuvre, mais un certain nombre d'investissements qui doivent permettre la mise en œuvre concrète. Et il nous paraît difficile d'inscrire dans le budget les recettes incertaines et partielles, puisque de toute façon elles ne porteraient que sur une partie de l'année, sans avoir la garantie qu'on aura d'ici là voté des crédits d'investissement.

Pour tous ces motifs, le Conseil communal, bien que comprenant le sens de l'amendement, vous propose de le retirer ou de le refuser.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Très bien. La parole est-elle encore demandée sur cet amendement ? Oui, M. Fivaz.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je n'étais pas là à la séance précédente. Effectivement, une chose était sortie à la fois un peu dans la presse puis dans les discussions que j'ai eues suite à cette séance ; la généralisation de la zone bleue, pour beaucoup de groupes, était quand même un des points qui avait une adhésion maximale et qui était à mon avis une façon simple de faire en sorte qu'au centre-ville on ait quelque chose qui se mette en place et que toutes les autres villes ont depuis longtemps. Mais effectivement si à la fois nous n'avons ni les investissements et que nous ne sommes pas d'accord, je retire simplement mon amendement.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Très bien. L'amendement n° 1 est donc retiré.

Amendement des groupes POP – PS – Verts

Afin de maintenir et d'encourager le fort terreau culturel dont notre ville peut (encore ?) se prévaloir, nous estimons nécessaire de faire un geste - en partie symbolique - envers les nombreuses associations et institutions locales. Nous ne remettons pas en cause

l'indispensable rigueur dont nous devons faire preuve en cette période déficitaire ; cependant une augmentation de Fr. 25'000.- assurerait un statu quo au niveau des subventions globales, témoignant de notre attachement aux riches et diverses manifestations qui s'échelonnent tout au long de l'année ! Il s'agit de soutenir des associations telles que la Plage, qui fêtera son quinzième anniversaire cette année et qui doit faire face à une concurrence accrue en Suisse romande, ou alors le Zap théâtre qui ne reçoit actuellement aucune subvention, mais qui fait assurément vivre un quartier et rire beaucoup de personnes alentour ! Nous pourrions multiplier ces exemples à l'envi, témoins d'une volonté de faire rayonner cette ville envers et contre presque tout !

N'ayant pas la prétention de connaître l'ensemble des besoins, nous laissons au Conseil communal le soin de répartir au mieux cette légère augmentation de subventions.

M. Théo Bregnard, POP : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois que notre amendement ne provoque pas un enthousiasme délirant dans cette salle. J'ai entendu que certains voulaient refuser le budget à cause de cet amendement. D'autres pensaient qu'il s'agissait d'électorisme. Pour nous, il s'agit de choix politiques. Nous les avons défendus depuis longtemps. Nous les avons défendus à nouveau à la commission financière. Malheureusement, comme le président de la commission financière l'a dit, le Conseil communal était fermé comme une huître, si j'ai bien compris. RIRES. C'est le président qui l'a dit.

M. Daniel Musy, président de la commission financière : Surtout pour la Plage.

M. Théo Bregnard, POP : Pour le reste, notre amendement nous semble clair. Il s'agit pour nous, comme mentionné dans le texte d'accompagnement, de "maintenir et (surtout) d'encourager le terreau culturel dont notre ville peut se prévaloir". En effet, tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre ville savent bien qu'une partie importante de la population, de gauche comme de droite, s'est toujours battue pour maintenir dans nos montagnes des activités dignes d'une métropole horlogère. Peut-être qu'aujourd'hui nous n'osons plus revendiquer aussi haut et fort que par le passé, notre force culturelle et industrielle, mais nous voulons croire, par ce petit geste à la continuité de ces valeurs et de ce dynamisme exceptionnel pour une petite ville comme la nôtre ! À notre sens, nous nous devons de soutenir des projets novateurs comme la Plage il y a quinze ans qui fut le premier festival du genre en Suisse et qui donne lieu aujourd'hui à de nombreux bébés, notamment à Sion ou au Paléofestival. Sion qui a par exemple bien compris l'importance de ce créneau, d'un point de vue culturel, social (par les contacts qu'apportent les spectacles, mais aussi le bar) et bien sûr aussi en termes de retour d'image. Le Zap Théâtre par exemple, un des derniers lieux typiques de l'esprit des cafés théâtres, permet de lancer beaucoup de jeunes sur la scène théâtrale. Il y a depuis quelque temps, plus de quatre années maintenant, des milliers de spectateurs qui sont allés applaudir les spectacles.

De nombreuses autres associations mériteraient aussi d'être soutenues. On a Bikini Test, l'ABC, et toute sorte d'autres associations que je ne connais pas, mais ce que je sais, c'est que la plupart de ces associations vivent avec des salaires misérables. J'ai fait un petit tour. La plupart de ces associations vivent avec Frs 1'500.-. Je l'ai vu trois fois. Frs 3'000.-. Voilà le budget des personnes qui gèrent ces associations et c'est leur seul revenu.

J'en viens maintenant au niveau du budget. Ces Frs 25'000.- correspondent au maintien des subventions accordées pour 2007. Si l'on regarde dans le détail des subventions accordées aux manifestations locales, comme vous avez bien vu, on voit qu'entre le début de la législature et aujourd'hui, les subventions ont été amputées de plus d'un tiers, soit plus de Frs 80'000.-. Nous nous devons donc de faire un petit effort pour réajuster notre aide aux nombreuses manifestations de cette ville, en ne l'amputant plus d'un tiers, mais d'un quart de ce qui reste passablement. Au niveau des subventions globales, si l'on excepte la création d'Arc en Scènes, je tiens quand même à rappeler qu'on a économisé plus d'un demi-million durant cette législature.

En conclusion, si nous sommes conscients des difficultés de cette ville et si nous sommes conscients qu'un effort doit être fait, nous pensons que pour garantir et encourager le large éventail culturel que nous venons d'évoquer, ce petit geste représente un signal clair de la ligne que nous voulons promouvoir.

Je sais que ça ne plaît pas à tous, je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, vice-président du Conseil communal (Affaires culturelles, Santé, Sports et Jeunesse) : Je m'attendais peut-être à d'autres interventions. Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Je commencerai par dire qu'une huître fermée est une huître fraîche. RIRES. C'est un ancien cuisinier qui vous le certifie ! Donc le Conseil communal conserve sa fraîcheur. RIRES.

Le Conseil communal, comme il a d'ailleurs déjà eu l'occasion de l'indiquer lors de discussions assez longues, tant à la sous-commission du dicastère qu'à la commission financière, ne peut pas entrer en matière sur cet amendement, essentiellement pour quatre raisons que vous connaissez déjà, en tout cas les membres de la commission financière, que je rappelle ici brièvement.

Premièrement, le Conseil communal a clairement dit qu'il n'entrerait en matière sur aucun amendement qui péjorerait encore un budget déjà déficitaire.

Deuxièmement, en ce qui concerne les subventions, le Conseil communal a cette année, comme l'année passée d'ailleurs, pris le temps d'examiner dans tous les dicastères le détail de cette rubrique 36. Il a fait des choix ciblés, parfois maintenant l'intégralité de la subvention, d'autre fois la diminuant voire la supprimant. Il n'a à aucun moment souhaité, malgré les efforts financiers demandés partout, appliqué une diminution linéaire.

Troisièmement, le Conseil communal souligne que dans ce compte en particulier, le compte des manifestations locales, sur les Frs 164'000.- qui sont budgétés pour 2008, Frs 75'000.- ne sont pas attribués à des projets précis. Le Conseil communal considère donc qu'il dispose d'une marge suffisante pour faire face aux demandes dont il va être saisi tout au long de l'année 2008.

Au surplus, si la dotation budgétaire devait être insuffisante, le Conseil communal peut, comme cela a déjà été fait ces dernières années, accorder un crédit supplémentaire selon l'art. 95 du Règlement général.

Pour conclure, le Conseil communal partage bien sûr l'analyse de ceux qui souhaiteraient que l'on puisse dépenser un peu plus dans ce domaine, parce qu'il rejoint l'analyse qui est faite sur l'importance de la vie associative, de la vie locale, de la vie festive de tous ces éléments qui créent dans cette ville une vie sociale et de l'échange. Il considère vraiment qu'il s'agit de quelque chose d'important. C'est parce

qu'il considère que c'est important qu'il n'a jamais voulu faire de baisse linéaire, mais qu'il a fait des choix ciblés. Mais par contre, le Conseil communal considère que le budget, tel qu'il vous est proposé permet, comme pour les deux années passées, de répondre aux attentes. Le Conseil communal, je l'ai déjà dit, peut cas échéant entrer en matière dans le cadre de la procédure de l'art. 95. En conséquence, le Conseil communal vous propose de refuser cet amendement.

M. Cyril Pipoz, soc. : Oui Mme la présidente, excusez-moi, j'étais peu prompt à la réaction tout à l'heure.

Bien sûr nous soutiendrons cet amendement qui péjore d'environ 0,0015% le budget prévu par le Conseil communal. C'est le 1/870^{ème} des charges globales, une goutte d'eau dans un océan.

Jamais le groupe socialiste ni les autres d'ailleurs n'ont joué la surenchère dans l'établissement de ce budget ni ne le veulent maintenant. Il est question ici d'un geste symbolique visant à ne pas réduire la masse globale des subventions culturelles qui se monte à 2,156 millions; nous voulons la maintenir comme en 2007 à 2,181 millions. Notons que les subventions accordées aux manifestations et associations sportives augmentent de Frs 4'000.- par rapport au budget 2007.

Cet amendement ne tombe pas du ciel, car lors de la séance de sous-commission du dicastère de M. Veya, notre représentante avait déjà lancé l'idée de ce coup de pouce. Refus ferme du Conseil communal. En commission, ces Frs 25'000.- sont revenus sur le tapis, d'abord par la voix du parti socialiste puis par celle du POP. La première idée, inadéquate nous le reconnaissons, était de les répartir à des institutions précises. Cette proposition avait le désavantage de désigner trop précisément des institutions. Pourquoi elles et pas d'autres ? La bonne méthode est qu'il faut maintenant faire une réflexion générale sur les subventions culturelles et leur répartition en fonction, en particulier, du poids énorme que représente la subvention de 1,3 million à Arc en Scènes. Cette réflexion aura lieu lors d'une séance spéciale de la commission culturelle en janvier.

Cet amendement vise à augmenter le poste "manifestations locales". Comment savoir ce qu'il recoupe ? Nous devons nous reporter à l'annexe du rapport de la sous-commission Veya. C'est dire l'extrême complication du poste 36 du secrétariat des Affaires culturelles où les postes "fanfares et orchestres", "activités théâtrales", "autres activités théâtrales", "manifestations locales" ne sont lisibles dans le détail de leurs libellés que dans les annexes. Nous avons à plusieurs reprises depuis 2004 demandé que les subventions accordées soient indiquées dans le budget général comme par exemple à la Ville de Neuchâtel. Le Conseil communal n'est pas encore entré en matière, par immobilisme, sur cette nécessaire clarté et c'est ce qui explique ce soir qu'on doive choisir où mettre ces Frs 25'000.-. Le Conseil communal porte une part de responsabilité dans le dépôt de cet amendement, car en trois ans c'est toujours la même bouteille à encre pour s'y retrouver.

La souplesse et la liberté données au Conseil communal pour répartir les subventions culturelles et sportives sont légitimes. Parmi les subventions culturelles destinées à des événements ponctuels il y a une somme cumulée budgétée de Frs 154'000.- prise, et c'est la complication, dans trois postes différents. Notre amendement porte sur Frs 25'000.- de plus dans "manifestations locales". Mais il est

entendu pour nous qu'en acceptant cet amendement, nous demandons au Conseil communal de prévoir pour 2009 une refonte complète du poste 36. Nous lui donnons donc ces Frs 25'000.- de plus pour prioritairement soutenir davantage entre autres le festival de la Plage des Six-Pompes. Mais, et c'est un mais important, si le déficit de la Fête de Mai est plus faible que les Frs 30'000.- budgétés, eh bien vous n'êtes pas forcément obligés de tout dépenser sur les quelques Frs 180'000.- que vous aurez à disposition pour les événements ponctuels.

En conclusion cet amendement est l'exception qui confirme la règle de la rigueur : il n'est ni de la surenchère, ni du clientélisme, il souhaite donner un signe symbolique fort pour mieux aménager les subventions culturelles, pour mieux accueillir des initiatives des acteurs de la vie associative et culturelle locale et y répondre adéquatement, pour mieux animer cette ville, lui donner du souffle pour vivre. Ce souffle, c'est en particulier la Plage pendant six jours magnifiques d'été. Je vous remercie de votre attention.

Mme Katia Babey Falce, présidente : M. Iff.

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois que nous avons été clairs dans notre intervention tout au début. Nous refuserons tout amendement qui viserait à péjorer le budget qui est déjà déficitaire. Ce n'est pas une question de l'importance du montant. C'est une question de principe. Ce soir, nous avons un budget à voter qui est déjà déficitaire à hauteur de 5 millions. Nous ne sommes pas sortis des problèmes financiers de la Ville. Ce n'est pas encore l'heure de dire maintenant que nous pouvons de nouveau dépenser plus d'argent que le déficit qui est déjà budgété. Ça pourrait même être Frs 2'000.-. Frs 2'000.-, c'est déjà Frs 2'000.- de trop.

Le Conseil communal vient de dire qu'il a à disposition Frs 75'000.- pour aider ponctuellement des manifestations, voire plus puisqu'il a même une marge de manœuvre de Frs 100'000.- avec l'art. 95. Donc il a à disposition de manière globale Frs 175'000.- pour aider des manifestations. A ce jour, les gens dont on parle, donc la Plage, c'est en tout cas ce qui nous avait été dit au niveau de la dernière séance de la commission financière, n'ont pas fait valoir de prétention pour avoir des subventions supplémentaires. Donc ils n'ont pas dit qu'ils avaient besoin de plus d'argent cette année. Ce soir, on est en train de leur dire, vous allez disposer en plus du budget que vous avez chaque année, de Frs 25'000.- sans que vous ayez besoin de demander.

Je dis que si nous avions des moyens infinis, bien sûr, on donnerait Frs 25'000.- là, Frs 25'000.- à n'importe qui. On pourrait même remettre des camps de ski ou des choses de ce genre. On pourrait inventer plein de choses pour dépenser de l'argent. Or ce soir, nous ne sommes pas dans cette situation-là. La demande n'a pas été déposée au niveau du Conseil communal et on nous demande de voter un amendement pour donner Frs 25'000.- de plus aux Frs 75'000.- qu'on a déjà à disposition pour aider ce genre de manifestations. J'ai un peu de peine à comprendre. Merci.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Dans le même sens, nous avons clairement dit que nous étions opposés à des

amendements qui détériorent le budget. Mais il y a aussi un autre élément. Lors de la discussion que nous avons eue en commission des finances - et je pense que la décision était parfaitement juste - nous avons dit que nous étions encore dans une période où nous avons 5 millions de déficit. Nous avons discuté des indemnités que vous et moi et les partis politiques touchent. Nous avons dit : "nous gardons cette économie, qui est inférieure à Frs 25'000.-, parce que nous considérons que nous ne sommes pas encore sortis de cette situation difficile". Nous avons aussi dit que la population ne comprendrait pas, alors que nous avons encore avec 5 millions de déficit, que nos prestations reviennent à ce qu'elles étaient avant. Je pense que dans ce que vient de dire M. Iff, la population ne pourrait non plus pas comprendre pourquoi nous donnons Frs 25'000.- alors que nous avons déjà Frs 75'000.- à disposition. M. Veya nous a très clairement dit que ce montant de Frs 75'000.- n'était pas attribué. Il est justement là pour pouvoir permettre de répondre aux besoins selon leur utilité et les circonstances. M. Veya n'a pas dit qu'il ne pourrait pas répondre à la demande par rapport aux quinze ans de cette fête. Il a simplement dit que si la demande venait, elle serait analysée et qu'à ce moment-là, nous pourrions examiner la situation pour éventuellement prendre ce montant sur ces Frs 75'000.-. Donc je n'ai pas l'impression que c'était une huître fermée quand il a répondu à la question par rapport à ces Frs 25'000.-.

Nous nous opposerons donc clairement à cet amendement, parce que nous considérons que le budget a été fait avec sérieux et que nous ne voulons pas le modifier. Merci.

Mme Sylvia Morel, rad. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe radical refusera aussi évidemment cet amendement. Nous l'avons annoncé. Nous n'acceptons pas de modification. Et ce d'autant plus que nous sommes extrêmement soucieux quant à ce qu'on a entendu par rapport au prochain rapport, dont on devrait parler le 18 décembre, c'est-à-dire la révision de certains articles du personnel communal. Pour nous, c'était essentiel. C'est important de faire passer ce dossier. Quand on entend discuter la gauche, apparemment, elle ne veut pas soutenir le Conseil communal. Ça me paraît extrêmement grave. Le Conseil communal essaye de trouver des solutions pour la Ville de réduire ce déficit. Il essaye de faire ce qu'il peut. Nous le soutenons aussi et voilà que son propre parti, des gens qui devraient travailler avec lui, ne le soutiennent plus. Il y a quelque chose vraiment qui ne joue pas et qui nous met très mal à l'aise.

Nous avons d'ailleurs demandé au Conseil communal d'intégrer dans ce budget une précision de réduction des dépenses au niveau du personnel en vue de toutes ces mesures qui allaient être prises. Le Conseil communal ne voulait pas les intégrer, non pas parce qu'il ne voulait pas prendre ces mesures mais parce qu'il voulait s'en tenir au concret. Et nous avons accepté cette façon de voir les choses. Ce soir, nous nous retrouvons dans une situation où on nous propose des amendements et on nous laisse sous-entendre que ces propositions de mise en place de restructuration du personnel ne vont pas passer. C'est extrêmement regrettable et évidemment, dans ces conditions-là, nous ne pouvons soutenir ce budget.

M. Francis Stähli, POP : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Cet amendement pose plusieurs problèmes de fond. Je pense qu'il faudrait quand même les aborder et les discuter. En principe, et cela a déjà été réalisé, il y a un accord qui se fait à la commission financière suite à des discussions, à des négociations. Et tous les partis disent : "le budget est ainsi et on le vote tel quel s'il n'y a plus d'amendement supplémentaire". Là, nous sommes en présence d'un amendement de Frs 25'000.-. Ce petit amendement, c'est une entorse au principe de l'accord en commission financière. Je pense que la droite a raison de le dire. Et réfléchissons quand même.

Il y a une situation qui serait à mon avis vraiment mauvaise si, suite à ce qui s'est passé à la commission financière, on avait toute une série d'amendements. Si les uns peuvent les faire, les autres peuvent les faire aussi. Donc on aurait dix, quinze amendements. Cela remet en vraiment question tout le travail qui est fait en commission financière. Mais ceci dit, irons-nous jusqu'à dire : "pour toujours, plus jamais d'amendement" ? Là, je pense que c'est un principe trop rigide, indépendamment du sujet dont on discute. A mon avis, il est possible qu'il y ait de tel parti ou de tel autre, suite à une réflexion, à une discussion, encore un petit amendement. Et finalement, l'assemblée que nous sommes est souveraine et elle décide. Mais je pense que trop se boucler, ce n'est pas une bonne chose. Trop libérer non plus. Par conséquent, si amendements il doit y avoir, il faut que ce soit en petite quantité et bien entendu ils ne doivent pas avoir une grande amplitude financière. Sur la question financière, il faut quand même qu'on distingue entre les faits et les principes, car Frs 25'000.-, c'est en effet peu. Et cela devient beaucoup uniquement si on les multiplie de cette façon-là. Je ne propose pas de les multiplier. Mais on doit tous reconnaître que Frs 25'000.- ce n'est pas beaucoup ; en plus c'est une sorte de rattrapage. On peut être pour, on peut être contre. Mais en fait, il n'y a pas à crier scandale à mon avis.

Maintenant, j'aimerais parler de la démagogie, parce que je trouve que Mme Morel a bien raison. Personne n'y échappe d'une certaine façon. Nous sommes tous sensibles à des catégories d'électeurs, à des problèmes, et, quand arrivent les élections, nous disons tous : "nous avons fait ceci, nous avons fait cela". Personne n'y échappe. Je pense que pouvoir dire cela est une chose acceptable. Mais ce que j'aimerais dire, c'est qu'il n'y a aucun groupe ici qui a pu faire passer une idée sans l'accord des autres, ou en tout cas sans l'accord d'une majorité. Je ferai remarquer aussi que cette majorité n'est pas toujours forcément de gauche ou de droite. Il s'agit de convaincre sur quelque chose, mais personne ne pourra prétendre avoir fait passer une idée tout seul.

Admettons que cet amendement soit accepté et qu'au nom de cette entorse au principe, vous refusiez le budget. Je souhaite vous dire ceci, question démagogie, et j'en prends l'engagement pour mon groupe. Jamais nous ne pourrions dire que vous avez refusé cet amendement parce que vous êtes contre la culture. Ce n'est pas vrai du tout. Ce serait mentir, puisque vous avez accepté le budget culturel totalement et que vous ne l'avez jamais remis en question ; c'est donc pour une question de principe budgétaire. Si cela avait été dans un autre domaine, vous auriez fait de même. Donc, jamais nous ne vous attaquerons sur ce fait-là, parce que vous avez toujours été pour l'effort culturel de votre ville. Je le sais depuis longtemps. Parfois, il y a des discussions, mais vous avez toujours participé à cet effort. Donc bien sûr, ça

ne viendrait plus de la gauche, ça ne viendrait plus du POP, si on votait à l'unanimité ces petits Frs 25'000.-. Si vous ne les votez pas, je vous dis ce n'est pas grave. RIRES. Et ne faites pas d'une petite souris une montagne en prenant ce prétexte-là pour refuser le budget, puisque nous n'avons pas l'intention de multiplier le principe des amendements comme je l'ai expliqué. Je vous remercie.

M. Théo Bregnard, POP : Je vais être plus bref. J'aimerais juste rassurer le parti libéral et M. Iff. Il n'y a pas une volonté de notre part de donner de l'argent à une institution. Je crois que chaque institution doit faire une demande. Dans ce sens-là, on a corrigé notre amendement en fonction de ce qui avait été dit à la commission financière. Je crois que c'est important que chaque institution qui veut de l'argent fasse une demande. C'est là-dessus que le Conseil communal se prononcera, d'où la dernière phrase de notre amendement. Je crois que c'était quand même un point important à préciser. Sinon, il ne s'agit pas pour nous de revenir aux prestations qui existaient avant. Il s'agit de corriger une diminution. En quatre ans, il y a quand même eu Frs 80'000.-. On revient à moins Frs 55'000.-. Ce n'est pas revenir à ce qu'il y avait avant. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, vice-président du Conseil communal (Affaires culturelles, Santé, Sports et Jeunesse) : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Sur le fond, je crois que j'ai donné la position du Conseil communal. On est dans un processus institutionnel normal. Le Conseil communal présente son budget. Il le défend. Il a indiqué dans tous les domaines quels que soient qu'il refuserait les amendements. C'est sa responsabilité. Le Conseil général bien sûr est habilité à exercer la responsabilité qui est la sienne en amendant, en n'amendant pas, en acceptant un amendement sur le budget. Il s'agit là de votre responsabilité. Le Conseil communal a donné sa position.

Je me permets quand même juste de revenir sur la question de la transparence, car je trouve un petit peu amusant qu'on estime aujourd'hui que cette transparence n'est pas suffisante. J'ai longtemps été conseiller général, longtemps été membre de la commission financière. Ces fameuses listes budget / comptes, que je distribue à la sous-commission de mon dicastère et à la commission financière n'ont jamais été distribuées avant. Jamais. Pour obtenir par exemple le détail du compte de subventionnement de la ligne "activités théâtrales", il nous était en général donné par oral à la commission financière et il ne figurait pas dans le rapport. Pour la première fois pour les comptes 2005, c'est-à-dire au printemps 2006, nous avons donné une liste complète détaillée de toutes les sommes qui ont été versées par les Affaires culturelles et par les Sports, à la commission des sports aussi, certains membres ici sont témoins, ils peuvent le dire, ils n'avaient jamais eu cette liste en dix ou douze ans de fonctionnement. La première fois qu'ils ont eu le détail des subventions versées a été au printemps 2006. Oui, aujourd'hui, nous devons remettre de l'ordre dans le compte 36. Ça correspond d'ailleurs à un rapport du contrôle des finances de Mme Aeschlimann qui fait quelques propositions dans ce domaine. Je n'ai pas voulu travailler là-dessus l'année passée, puisque nous étions en face de changements (départ de M. Wülser, arrivée de Mme Agustoni). Mme Agustoni arrive à la fin de sa première année de fonctionnement. L'idée est de bâtir le budget 2009 d'une façon

différente par rapport à ces comptes de subventions. C'est clair. Je n'ai pas souhaité le faire avant. Je pense qu'il fallait qu'on prenne un peu de recul. Mais qu'on ne vienne pas aujourd'hui reprocher un manque de transparence, alors que de mémoire de commissaire à la commission financière, d'autres peuvent en témoigner, c'est depuis avril 2006 que ces listes sont à disposition du législatif. Il est normal que le législatif sache comment le Conseil communal utilise les crédits qui sont à sa disposition. C'était déjà une grosse nouveauté.

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois que c'est un petit peu dommage, car c'est le dernier point sur lequel nous n'avions pas pu nous mettre d'accord à la commission financière. Nous savions que ça allait revenir ce soir sous forme d'un amendement. Je trouve que c'est aussi désavouant pour le travail qui a été fait par le Conseil communal qui a rendu un travail fait de manière la plus consciencieuse; c'est ce qu'il nous a dit et nous le croyons. Ce point n'a pas trouvé un accord. C'est clair. Maintenant, nous le ressentons aussi un petit peu comme une espèce de passage en force. Nous savons très bien comment sont les rapports de force dans cette salle. Je trouve que c'est un petit peu dommage d'en arriver là sur ce point précis, alors que le Conseil communal n'est pas si fermé que cela. Ce n'est pas qu'il ne veuille pas donner ces sous ou répondre aux demandes qui arriveraient. Ce n'est pas qu'il ne va pas se reposer la question de savoir comment on va répartir ces subventions l'année prochaine, puisque cela va être revu en commission culturelle. Il y a donc une ouverture de la part du Conseil communal. Le Conseil communal a fait son travail consciencieusement. Il a estimé que ce budget devait être réduit de Frs 25'000.-. Nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord. Ce soir, ça passera en force. Je dirais, ça passe ou ça casse. C'est un petit peu dommage.

M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, Economie et Urbanisme) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je voulais intervenir à nouveau sur deux points. D'une part par rapport à ce débat, d'autre part par rapport à l'intervention de Mme Morel.

Par rapport à ce débat, M. Veya a dit l'essentiel, mais j'aimerais juste compléter d'un exemple sur la façon dont s'élabore le budget de la Ville. Vous le savez, je crois qu'on vous l'a dit souvent, entre le mois d'avril où on demande les premiers chiffres aux services et à la fin du mois d'août où on commence à faire le travail politique d'élaboration du budget, on a un travail qui se fait dicastère par dicastère pour épurer le budget, demander des efforts à tout le monde, aligner les budgets sur des critères identiques, sur le plan technique. Dans ce cadre-là, j'ai le souvenir d'avoir demandé cette année à une institution culturelle de faire Frs 500.- d'économies sur son budget. Et je pense que nous avons discuté dix minutes sur ces Frs 500.-. Tout ça pour dire que même Frs 25'000.-, ce n'est pas anodin. Quand je parlais d'équilibres généraux dans l'édifice, je veux dire que c'est cinquante fois ces Frs 500.- que nous avons demandé à une institution. Donc ce n'est pas l'ampleur de la somme, c'est l'idée même qu'on a cherché à faire des équilibres et que ce qu'on vous présente, c'est ce qui nous paraît être équilibré. Par conséquent, il y a toute une série d'incompréhensions, de jalousies, de tout ce que vous voulez, mais surtout de déséquilibre qui peut être lu dans une décision comme celle qui nous est proposée.

Voilà pour la contribution des finances à ce débat, le responsable du dicastère de la culture ayant dit l'essentiel.

Juste par rapport à l'intervention de Mme Morel maintenant, je vous l'ai dit, je ne peux pas aujourd'hui prendre un engagement ferme dans la mesure où le Conseil communal doit encore débattre de la situation provoquée par le refus de l'assemblée générale du syndicat cette semaine; il en débattrait lundi. Ce que je peux vous répéter néanmoins, c'est que le Conseil communal a vraiment la ferme intention d'explorer tous les chemins possibles dans un climat de concertation parce qu'il croit fondamentalement que c'est la meilleure manière de faire. Le syndicat nous a signalé par rapport aux rapports dont vous parliez une divergence importante par rapport au fameux art. 50 que nous souhaitons modifier. Sur ce point, je pense que le Conseil communal acceptera de poursuivre la discussion si la divergence ne porte que là-dessus. Si en revanche, soit on veut entraîner la discussion entre partenaires sociaux sur un terrain purement de politique politicienne parce que c'est bientôt les élections et qu'on veut en obtenir un peu plus ou pour toute sorte d'autres motifs, soit qu'en plus de cette divergence, relativement importante semble-t-il sur le plan des principes, moins importante sur le plan de son impact, il y a des divergences qui nous font constater qu'on veut défendre l'indéfendable - ce qui nous paraît en tout cas être l'indéfendable - comme des majorations d'horaires entre 11h30 et 12h00 sur la base de directives internes de services qui ne sont pas appliquées de la même manière dans tous les services, je pense qu'on ne pourra pas admettre de suivre simplement l'avis du syndicat et que par conséquent, nous devons constater une divergence. Encore une fois, le Conseil communal dira lundi ce qu'il fait, s'il doit constater cette divergence. J'espère que d'ici là, nous aurons réussi à trouver un chemin dans la concertation voulue avec les syndicats. Voilà l'engagement que je peux prendre aujourd'hui. Il n'est pas dans l'intention du Conseil communal de différer aux calendes grecques ces projets de réorganisation que nous jugeons comme vous importants.

M. Xavier Huther, lib.-PPN : Mme la présidente, permettez-moi de paraphraser un politicien français : "M. Stähli, vous n'avez pas le monopole de l'amendement". Chacun ici dans cette salle peut proposer des amendements. Un travail considérable a été fait par les services, par le Conseil, par les commissions, par les sous-commissions des comptes, par la commission financière. Un accord a été trouvé. Un équilibre a été trouvé. J'en appelle aux Républicains qui sont sur les bancs, à droite comme à gauche, et surtout aux auteurs de cet amendement pour le retirer. Mais avant de rendre la parole, je demanderai une interruption de séance.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Il y avait M. Bregnard qui voulait juste encore prendre la parole. Vous voulez faire l'interruption de séance tout de suite ?

M. Théo Bregnard, POP : Nous comprenons bien toutes les remarques qui ont été faites. Nous partageons l'idée de trouver dommage de s'achopper sur Frs 25'000.-. On partage une grande partie de l'équilibre du Conseil communal. Ma foi, nous avons une petite divergence. Cela ne veut pas dire que nous sommes en total désaccord avec lui. Nous avons envie de donner une ligne. Mais au vu de l'ensemble

des arguments, je pense qu'il est effectivement important d'y réfléchir et je souscris à l'interruption de séance.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Interruption de séance de cinq minutes.

INTERRUPTION DE SEANCE

M. Théo Bregnard, POP : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas changé d'avis sur le fait que l'équilibre du Conseil communal ne corresponde pas à l'équilibre que nous souhaiterions. Cependant, si la droite s'engage à voter le budget si nous retirons l'amendement, à ce moment-là, nous le retirons. Mais effectivement dans l'idée d'une unanimité autour de ce projet.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Oui, M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Le groupe UDC fait ce qu'il dit et dit ce qu'il fait. Nous avons dit lors de la commission financière, c'est écrit noir sur blanc, que nous accepterions le budget si aucun amendement ne venait le péjorer. Nous n'avons pas changé d'avis. Nous voterons le budget si cet amendement est retiré.

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois que c'est une proposition qui est tout à fait acceptable pour nous. Nous avons aussi annoncé que nous voterions le budget s'il n'était pas péjoré. Nous l'avons aussi déclaré dans le rapport de la commission financière. Donc nous maintiendrons cette position.

Mme Sylvia Morel, rad. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Même position des radicaux. C'était aussi écrit dans le rapport de la commission financière.

M. Daniel Musy, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Bien évidemment mon amendement est retiré par la force.

Mme Katia Babey Falce, présidente : D'accord. Nous pouvons donc voter les arrêtés liés au budget.

Les 7 arrêtés liés au budget sont adoptés par 39 voix sans opposition.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Nous devons encore prendre acte du rapport du Conseil communal. Que toutes celles et ceux qui prennent acte du rapport du Conseil communal le fassent savoir en levant la main.

Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 39 voix sans opposition.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Nous allons maintenant prendre acte du rapport de la commission financière et de ses sous-commissions. Que celles et ceux qui acceptent de prendre acte de ces rapports le fassent savoir en levant la main.

Le rapport de la commission financière et les rapports des sous-commissions a sont acceptés par 39 voix sans opposition.

Mme Katia Babey Falce, présidente : Nous devons encore classer le postulat. Que toutes celles et ceux qui acceptent de classer le postulat le fassent savoir en levant la main.

Le postulat est classé par 39 voix sans opposition.

Mme Katia Babey Falce, présidente : La parole est-elle encore demandée ? Non. Je vous souhaite une bonne nuit et à mardi !

La séance est levée à 23h00.

*La présidente :
Katia Babey Falce*

*Le secrétaire :
Pierre-André Monnard*

*La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand*